
DEUXIÈME AMENDEMENT

AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2020

Incluant le

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2020

Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 mars 2020
sous le numéro D.20-0122.

Premier amendement au document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7
mai 2020 sous le numéro D.20-0122-A01.



Ce deuxième amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 5 août 2020 sous le numéro D-20-0122-A02 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

SOMMAIRE

1. CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	3
2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE	5
3. RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	45
4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	71
5. ETATS FINANCIERS	75
6. ACTION, CAPITAL ET ÉLÉMENTS JURIDIQUES	167
7. RESPONSABLE DU DEUXIEME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	179
8. TABLES DE CONCORDANCE	181

1. CHIFFRES CLÉS ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Évolutions récentes et perspectives

Actualisation des pages 16 à 17 du document d'enregistrement universel 2020

La pandémie de Covid-19 cause un choc sanitaire et économique d'ampleur historique. De nombreux gouvernements ont imposé des mesures de confinement afin d'aplatir la courbe épidémiologique et éviter de surcharger les systèmes de santé. Ces mesures ont un coût économique immédiat élevé, entraînant un effondrement de l'activité mondiale. L'offre des biens et services a été gravement perturbée, avec une rupture des chaînes de valeur et des paiements. La crise affecte également la demande par la perte de revenus et la chute de la confiance des entreprises et des ménages. L'évolution de la pandémie reste une source importante d'incertitude. Ces incertitudes sont liées à la durée des confinements, au rythme du déconfinement et à la capacité des gouvernements à rétablir la croissance économique après la crise.

Sur le plan politique, les gouvernements et les banques centrales ont apporté un soutien important en matière de liquidités et de garanties de crédit. Toutefois, cette option politique n'est pas ouverte à toutes les économies et la marge de manœuvre politique disponible est devenue un facteur de risque critique pour beaucoup des pays fortement endettés, surtout dans un contexte où la coopération mondiale reste faible. Il semble peu probable notamment que la Chine dispose cette fois-ci de la marge de manœuvre ou de l'appétit nécessaires pour mener des mesures de stimulation des investissements d'une ampleur similaire à celles observées après 2008/2009, et il y a un risque croissant de panne de moteurs de croissance pour l'après-crise. Comme une grande partie des pertes induites par la crise vont se transformer en dettes futures, la croissance à plus long terme pourrait également être en danger, d'autant plus que les niveaux d'endettement de nombreuses grandes économies sont déjà élevés. Afin de relever les défis économiques, les gouvernements et les banques centrales devront notamment définir le bon dosage des politiques économiques pour rétablir la croissance.

Les incertitudes politiques restent importantes. L'économie mondiale fait toujours face à des incertitudes sur le plan des échanges internationaux, qui pourraient s'accroître avec le traitement de la crise du Covid-19. Au-delà des frictions entre les États-Unis et la Chine, le passage au bilatéralisme dans les négociations commerciales constitue un obstacle structurel, de même que la persistance de tarifs douaniers plus élevés. Les négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni visent désormais à encadrer les relations économiques à la fin de la période de transition qui s'achève le 31 décembre 2020. Le risque d'un Brexit « dur » à la fin de la période de transition augmente. L'économie mondiale est également confrontée à des défis liés au changement climatique et à la transformation de l'industrie pour s'adapter aux nouvelles technologies numériques et à l'automatisation, avec le risque d'accroître encore plus l'écart entre les travailleurs hautement et peu qualifiés. Les risques physiques matérialisés à grande échelle pourraient augmenter la pression pour obtenir des réponses politiques plus déterminées pouvant conduire à de nouvelles réglementations.

L'activité mondiale devrait se contracter en 2020. La forme de la reprise en 2021 et au-delà la dynamique de la croissance reste un facteur d'incertitude important compte tenu du niveau élevé de l'endettement au niveau mondial. Dans le contexte de la crise de la Covid-19, le Groupe constate une incertitude persistante concernant les principaux défis politiques et industriels. Les économies émergentes sont aussi fortement affaiblies et devraient, elles aussi entrer en récession en 2020. En outre, les conditions financières se sont fortement dégradées et de nombreux pays ayant des besoins de financement extérieurs sont toujours vulnérables à l'évolution des marchés et à l'aversion pour le risque. Avec cette crise, beaucoup de pays à faibles revenus ou émergents se retrouvent dans une situation de surendettement ou de crise de liquidité.

Plus généralement, les marchés financiers peuvent être un accélérateur de la crise économique en cas de baisse marquée et durable des prix d'actifs.

A la date de dépôt de ce document, l'impact de cette pandémie sur les résultats du Groupe reste difficile à quantifier.

En matière d'évolutions réglementaires, le début d'année 2020 a été en particulier marqué par les évolutions suivantes :

- clarification par l'Autorité bancaire européenne (ABE) du traitement réglementaire applicable aux moratoires publics et privés accordés par les banques aux emprunteurs du fait de la crise Covid-19 : compte tenu de leur caractère général pour faire face à la crise Covid-19 et des conditions d'octroi, les moratoires publics et privés accordés aux emprunteurs dans les circonstances exceptionnelles de la crise n'entraînent pas une classification automatique des expositions concernées en *forebearance*, *Unlikely to Pay*, *Stage 2* ou défaut (à savoir *Stage 3* et défaut prudentiel).;
- diminution ou suppression par les diverses autorités macroprudentielles nationales des coussins de fonds propres macroprudentiels, en particulier le taux de coussin de fonds propres contracyclique (notamment taux nul pour la France) ;
- annonce par l'Eurosystème d'un élargissement des critères d'éligibilité des actifs (titres et créances) mobilisables pour un refinancement auprès de la Banque centrale européenne ;

- annonce par le Comité de Bâle d'un report d'un an de la date d'application des accords de Bâle IV (1er janvier 2023) ;
- report par l'ABE du reporting FRTB-SA de 6 mois pour les futures exigences relatives au risque de marché ;
- report par l'ABE de l'exercice de stress tests des banques à 2021.

Par ailleurs, les autorités de supervision de la BCE (Mécanisme de Supervision Unique) ont annoncé en mars 2020 des mesures temporaires exceptionnelles en lien avec la crise du Covid-19. Ainsi, la BCE fera preuve de souplesse sur l'utilisation de certains coussins de capital et de liquidité. La BCE a également avancé au 31 mars 2020 la mise en œuvre d'une disposition prévue par la CRD V relative à l'exigence en fonds propres au titre du P2R (*Pillar 2 Requirement*). Cette disposition autorise à réduire de 100% à 56% la part du coussin P2R qui doit être couverte par des instruments CET1, soit une réduction de 77 points de base de l'exigence en fonds propres CET1 du Groupe.

En outre, des amendements à la CRR (*quick fix* prudentiels) ont été adoptés en juin 2020 :

- accélération de la mise en œuvre du nouveau facteur de soutien aux PME et au financement d'infrastructures ;
- exigence supplémentaire du ratio de levier repoussée au 1er janvier 2023 ;
- IFRS 9 : retour à une neutralisation à 100% des nouvelles créances pour 2020 et 2021 (contre 70% dans la version précédant le *quick fix*) et d'un allongement de la période transitoire (à 2024 plutôt que 2022) ;
- traitement préférentiel des expositions garanties et contre-garanties par le secteur public dans le cadre du *backstop* NPL du pilier 1 ;
- risque de marché : élargissement du pouvoir d'action du superviseur sur le niveau du multiplicateur quantitatif.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

2.1 Communiqué de presse du 3 août 2020 : résultats du 2^{ème} trimestre et 1^{er} semestre 2020 - Actualisation des pages 32 à 48 du Document d'enregistrement universel 2020

Communiqué de presse

Paris, le 3 août 2020

PERFORMANCE T2-20 ET S1-20 MARQUÉE PAR LA CRISE DU COVID ; REBOND DEPUIS MI-MAI

Activités de Banque de Détail en France et Banque de Détail à l'International impactées sur la première partie du T2-20 ; rebond depuis la mi-mai

Activités résilientes dans l'Assurance, la Banque Privée et le *transaction banking*

Bonne performance des activités de Financement et Conseil et de Taux, Crédit et Change ; poursuite des conditions de marché défavorables aux produits structurés en avril et mai et reprise progressive depuis mi-mai

Éléments exceptionnels non cash liés à la révision de la trajectoire des Activités de Marché et Services aux investisseurs : dépréciation de l'écart d'acquisition pour -684 M EUR et du stock d'impôts différés actifs pour -650 M EUR

Résultat net part du Groupe à -1 264 M EUR au T2-20 (-1 590 M EUR au S1-20) et résultat net part du Groupe retraité des éléments exceptionnels non cash à +70 M EUR au T2-20

FORTE BAISSÉ DES COÛTS

Baisse des frais généraux de -9,6% au T2-20 et -5,8% au S1-20 confortant **l'objectif de frais généraux sous-jacents à 16,5 Md EUR en 2020**

Objectif de poursuivre la baisse des coûts à moyen terme

COÛT DU RISQUE IMPACTÉ POUR MOITIÉ PAR LES EFFETS IFRS9 ET LES DÉGRADATIONS DE RATING DE CONTREPARTIES

Coût du risque au T2-20 à 1 279 M EUR (x4 /T2-19), dont 653 M EUR liés aux provisions pour pertes de crédit attendues en Étape 1 et Étape 2 ; Coût du risque à 81 points de base au S1-20

Coût du risque 2020 attendu en bas de la fourchette comprise entre 70 à 100 points de base

POSITION DE CAPITAL ET DE LIQUIDITÉ SOLIDES

Ratio de CET1 à 12,5%⁽¹⁾ (12,6% pro-forma⁽²⁾) au 30 juin 2020, soit près de 350 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire

Programme de financement réalisé à 81% ; ratio LCR à 167%⁽³⁾

Ratio de CET1 attendu en haut de la fourchette comprise entre 11,5% à 12% à fin 2020

FINALISATION DE LA REVUE STRATÉGIQUE DES PRODUITS STRUCTURÉS

Maintien d'une position de *leader* mondial sur les produits structurés actions, reconnue par nos clients, et réduction du profil de risque associé ; amélioration de la rentabilité des Activités de Marché au travers d'une réduction de coûts d'environ 450 M EUR d'ici 2022-2023

Frédéric Oudéa, Directeur Général du Groupe, a commenté :

« Au cours de ce semestre, Société Générale a su s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire et a ainsi pu soutenir avec efficacité ses clients et ses collaborateurs, renforçant ainsi son positionnement de partenaire de confiance. Si les mois d'avril et de mai ont été fortement marqués par la réduction d'activité de nombreuses économies dans le monde, le rebond des activités depuis mi-mai est très encourageant. S'appuyant sur une base de capital très solide et un portefeuille de crédit confirmant sa qualité intrinsèque, le Groupe va poursuivre l'adaptation de ses activités au nouvel environnement post crise du COVID, prolongeant notamment les efforts de réduction de ses coûts. Le Groupe travaille d'ores et déjà sur de nouvelles initiatives pour bâtir sa nouvelle étape stratégique 2021-2023 articulée autour de trois objectifs prioritaires, la centricité client, la responsabilité sociale et environnementale et l'efficacité opérationnelle s'appuyant sur les technologies numériques. »

le renvoi* dans ce document correspond à des données à périmètre et taux de change constants

⁽¹⁾ incluant 20 points de base au titre du phasing IFRS9

⁽²⁾ proforma de la cession annoncée de SG Finans (+10 points de base)

⁽³⁾ en moyenne trimestrielle

1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

En M EUR	T2-20	T2-19	Variation		S1-20	S1-19	Variation	
Produit net bancaire	5 296	6 284	-15,7%	-13,5%*	10 466	12 475	-16,1%	-14,2%*
Frais de gestion	(3 860)	(4 270)	-9,6%	-7,7%*	(8 538)	(9 059)	-5,8%	-4,0%*
<i>Frais de gestion sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>(3 984)</i>	<i>(4 152)</i>	<i>-4,0%</i>	<i>-2,0%*</i>	<i>(8 185)</i>	<i>(8 500)</i>	<i>-3,7%</i>	<i>-1,8%*</i>
Résultat brut d'exploitation	1 436	2 014	-28,7%	-25,9%*	1 928	3 416	-43,6%	-41,6%*
<i>Résultat brut d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>1 312</i>	<i>2 132</i>	<i>-38,5%</i>	<i>-36,2%*</i>	<i>2 281</i>	<i>3 975</i>	<i>-42,6%</i>	<i>-40,9%*</i>
Coût net du risque	(1 279)	(314)	x 4,1	x 4,1*	(2 099)	(578)	x 3,6	x 3,7*
Résultat d'exploitation	157	1 700	-90,8%	-90,4%*	(171)	2 838	n/s	n/s
<i>Résultat d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>33</i>	<i>1 836</i>	<i>-98,2%</i>	<i>-98,2%*</i>	<i>182</i>	<i>3 415</i>	<i>-94,7%</i>	<i>-94,6%*</i>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4	(80)	n/s	n/s	84	(131)	n/s	n/s
<i>Gain et pertes nets sur autres actifs sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>+0,0%</i>	<i>-0,8%*</i>	<i>161</i>	<i>6</i>	<i>x 26</i>	<i>x 80,3*</i>
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(684)	0	n/s	n/s	(684)	0	n/s	n/s
Impôts sur les bénéfices	(658)	(390)	+68,7%	+69,4%*	(612)	(645)	-5,1%	+3,0%*
Résultat net part du Groupe	(1 264)	1 054	n/s	n/s	(1 590)	1 740	n/s	n/s
Résultat net part du Groupe sous-jacent⁽¹⁾	8	1 247	-99,3%	-99,4%*	0	2 332	-100,0%	n/s
ROE	-10,9%	6,9%			-7,2%	5,5%		
ROTE	-6,5%	8,3%			-5,3%	6,9%		
<i>ROTE sous-jacent⁽¹⁾</i>	<i>-1,3%</i>	<i>9,7%</i>			<i>-1,3%</i>	<i>9,1%</i>		

⁽¹⁾ Ajusté des éléments exceptionnels et de la linéarisation d'IFRIC 21

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 31 juillet 2020, sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi, a examiné les résultats du deuxième trimestre et premier semestre 2020 du Groupe Société Générale.

Les différents retraitements permettant le passage des données sous-jacentes aux données publiées sont présentés dans les notes méthodologiques (§10.5).

Produit net bancaire

Ce trimestre a été fortement impacté par la crise sanitaire mondiale du Covid-19 et ses répercussions économiques ; le produit net bancaire du Groupe ressort ainsi en recul de -15,7% au T2-20 par rapport au T2-19. Il est en recul de -16,1% au S1-20 par rapport au S1-19.

Marqué par le confinement en avril et mai et une reprise de l'activité depuis mi-mai, le produit net bancaire hors provision PEL/CEL des activités de la Banque de détail en France est en retrait de -13,5% par rapport au T2-19 (-10,8% hors ajustement de la taxe relative à des commissions de +61 millions d'euros au T2-19) et de -7,5% par rapport au S1-19.

La Banque de détail et Services Financiers Internationaux affiche une baisse des revenus de -10,8%* par rapport au T2-19 et de -4,7%* par rapport au S1-19. Les revenus de la Banque de détail à l'International sont en baisse de -8,9%* au T2-20 reflétant une baisse significative de l'activité en avril et mai et un rebond en juin. Les revenus de l'Assurance sont en retrait de -7,9% (-7,1%*) par rapport au T2-19 compte tenu de conditions défavorables sur les marchés financiers et ceux des Services Financiers aux Entreprises de -20,9% (-17,7%*) par rapport au T2-19.

Le produit net bancaire de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs recule de -17,0% sur le trimestre et de -22,2% sur le semestre dans un environnement de marché exceptionnel qui a impacté les revenus des Activités de Marché.

Frais de gestion

Au T2-20, les frais de gestion sont en baisse de -9,6% par rapport au T2-19, à 3 860 millions d'euros, et de -5,8%, à 8 538 millions d'euros au S1-20. En sous-jacent, les frais de gestion ressortent à 3 984 millions d'euros au T2-20 et à 8 185 millions d'euros au S1-20.

Tous les métiers présentent des coûts en forte baisse sur le trimestre à -8,5% dans la Banque de détail en France, -7%* dans la Banque de détail et Services Financiers Internationaux et -18,0% de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (-9,2% retraité de la provision pour restructuration enregistrée au T2-19 pour 227 millions d'euros et de la hausse du fond de résolution de +38 millions d'euros au T2-20).

L'évolution est également baissière au S1-20 à respectivement -5,3% dans la Banque de détail en France, -2,0%* dans la Banque de détail et Services Financiers Internationaux et -10,0% de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Les frais de gestion sous-jacents sont attendus à environ 16,5 milliards d'euros en 2020.

Coût du risque

Sur le T2-20, le coût du risque commercial s'établit à 97 points de base, en hausse par rapport au T1-20 (65 points de base) et au T2-19 (25 points de base), soit 1 279 millions d'euros. Le coût net du risque au titre des encours classés en Etape 1 (encours sains) et Etape 2 (encours dégradés) s'élève à 653 millions d'euros dont 490 millions d'euros d'impact lié à la revue des scénarios macro-économiques sur l'estimation des pertes de crédit.

La Banque de détail en France présente un coût du risque de 85 points de base. Ceux de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux et de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs ressortent respectivement à 125 points de base et 95 points de base.

Au S1-20, le coût du risque commercial ressort à 81 points de base et est attendu dans le bas de la fourchette comprise entre 70 à 100 points de base sur l'année.

Le taux brut d'encours douteux s'élève à 3,2%⁽¹⁾ au 30 juin 2020, et à 3,1% au 31 mars 2020. Le taux de couverture brut des encours douteux du Groupe s'établit à 54%⁽²⁾ au 30 juin 2020 (55% au 31 mars 2020).

Gains ou pertes nets sur autres actifs

Le poste « gains et pertes nets sur autres actifs » s'élève à +4 millions d'euros au T2-20 et à +84 millions d'euros au S1-20, incluant -77 millions d'euros liés à l'application de la norme IFRS 5 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de recentrage du Groupe sur le T1-20.

Perte de valeur des écarts d'acquisition / Impôts sur les bénéfices

En raison de la revue de la trajectoire financière des Activités de Marché et Services aux Investisseurs, le Groupe enregistre deux éléments exceptionnels non cash : une charge de -684 millions d'euros au titre de la dépréciation de l'écart d'acquisition de l'UGT Activités de Marché et Services aux Investisseurs et une charge de -650 millions d'euros au titre de la dépréciation des impôts différés actifs.

⁽¹⁾ Ratio de NPL calculé selon la nouvelle méthodologie de l'EBA

⁽²⁾ Ratio entre le montant des provisions sur les encours douteux et le montant de ces mêmes encours

Résultat net part du Groupe

En M EUR	T2-20	T2-19	S1-20	S1-19
Résultat net part du Groupe comptable	(1 264)	1 054	(1 590)	1 740
Résultat net part du Groupe sous-jacent ⁽¹⁾	8	1 247	0	2 332

En %	T2-20	T2-19	S1-20	S1-19
ROTE (données brutes)	-6,5%	8,3%	-5,3%	6,9%
ROTE sous-jacent ⁽¹⁾	-1,3%	9,7%	-1,3%	9,1%

Le bénéfice net par action est négatif et s'élève à -2,25 euros au S1-20 (1,69 euros au S1-19). Le bénéfice net par action sous-jacent ressort à -0,38 euros sur la même période.

⁽¹⁾ Ajusté des éléments exceptionnels et de la linéarisation d'IFRIC 21

2. STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE

Au 30 juin 2020, les **capitaux propres** part du Groupe s'élevaient à 60,7 milliards d'euros (63,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019), l'actif net par action est de 61,8 euros et l'actif net tangible par action est de 54,3 euros.

Le total du bilan consolidé s'établit à 1 453 milliards d'euros au 30 juin 2020 (1 356 milliards d'euros au 31 décembre 2019). Le montant net des encours de crédits à la clientèle, y compris la location financement, au 30 juin 2020 est de 447 milliards d'euros (430 milliards d'euros au 31 décembre 2019) (hors valeurs et titres reçus en pension). Parallèlement les dépôts à la clientèle atteignent 440 milliards d'euros, contre 410 milliards d'euros au 31 décembre 2019 (hors valeurs et titres donnés en pension).

A fin juin 2020, la maison mère a émis 20⁽⁴⁾ milliards d'euros de dette à moyen et long terme, avec une maturité moyenne de 5,7 ans et un spread moyen de 61 points de base (par rapport au mid-swap 6 mois, hors dette subordonnée). Les filiales ont émis 551 millions d'euros. Au total, au 30 juin 2020, le Groupe a émis 20,6⁽⁴⁾ milliards d'euros de dette à moyen et long terme. Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) s'inscrit bien au-dessus des exigences réglementaires à 180% à fin juin 2020, contre 119% à fin décembre 2019. Parallèlement, le NSFR (*Net Stable Funding Ratio*) est à un niveau supérieur à 100% à fin juin 2020.

Les **encours pondérés** par les risques du Groupe (RWA) s'élevaient à 360,7 milliards d'euros au 30 juin 2020 (contre 345,0 milliards d'euros à fin décembre 2019) selon les règles CRR/CRD4. Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 80,9% du total, à 291,9 milliards d'euros, en hausse de 3,3% par rapport au 31 décembre 2019.

Au 30 juin 2020, le ratio **Common Equity Tier 1** du Groupe s'établit à 12,5% (12,6% pro forma de la cession annoncée à hauteur de 10 points de base), soit 350 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire de 9,05% au 30 juin 2020. Ce ratio inclut un effet de +20 points de base au titre du phasing de l'impact IFRS 9. Hors cet effet, le ratio s'élève à 12,3%. Le ratio Tier 1 s'élève à 14,6% à fin juin 2020 (15,1% à fin décembre 2019) et le ratio global de solvabilité s'établit à 17,7% (18,3% à fin décembre 2019). L'ensemble des effets du trimestre est présenté en annexe 10.

Le ratio CET1 est attendu dans le haut de la fourchette comprise entre 11,5% et 12,0% à fin 2020.

Avec un niveau de 28,5%⁽¹⁾ des RWA et 8,2%⁽¹⁾ de l'exposition levier à fin juin 2020, le Groupe présente un TLAC supérieur aux exigences du FSB pour 2022. Au 30 juin 2020, le Groupe est aussi au-dessus de ses exigences MREL qui sont de 8,51% du TLOF⁽²⁾ (ce qui représentait à décembre 2017 un niveau de 24,4% des RWA, lequel a servi de référence au calibrage du CRU).

Le **ratio de levier** atteint 4,2%⁽³⁾ au 30 juin 2020 (4,3% à fin décembre 2019).

Le Groupe est noté par quatre agences de notation : (i) FitchRatings - notation long terme « A- », rating watch stable, notation dette senior préférée « A », notation court-terme « F1 » ; (ii) Moody's - notation long terme (dette senior préférée) « A1 », perspectives stables, notation court-terme « P-1 » ; (iii) R&I - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables ; et (iv) S&P Global Ratings - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives négatives, notation court-terme « A-1 ».

⁽¹⁾ Incluant 2,5% de dette senior préférée

⁽²⁾ Total Liabilities and Own Funds

⁽³⁾ 4,4% intégrant le « quick-fix » au titre de l'exclusion des dépôts auprès des banques centrales annoncé par la BCE fin juin, non encore applicable (estimation basée uniquement sur les dépôts BCE).

⁽⁴⁾ Chiffres corrigés par rapport au communiqué de presse des résultats du 3 août 2020 (respectivement 21,5 milliards d'euros et 22 milliards d'euros)

3. BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE

En M EUR	T2-20	T2-19	Variation	S1-20	S1-19	Variation
Produit net bancaire	1 754	1 994	-12,0%	3 634	3 910	-7,1%
<i>Produit net bancaire hors PEL/CEL</i>	<i>1 749</i>	<i>2 021</i>	<i>-13,5%</i>	<i>3 654</i>	<i>3 949</i>	<i>-7,5%</i>
Frais de gestion	(1 233)	(1 348)	-8,5%	(2 683)	(2 834)	-5,3%
Résultat brut d'exploitation	521	646	-19,3%	951	1 076	-11,6%
<i>Résultat brut d'exploitation hors PEL/CEL</i>	<i>516</i>	<i>673</i>	<i>-23,3%</i>	<i>971</i>	<i>1 115</i>	<i>-12,9%</i>
Coût net du risque	(442)	(129)	+242,6%	(691)	(223)	+209,9%
Résultat d'exploitation	79	517	-84,7%	260	853	-69,5%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	1	+400,0%	136	2	x 68
Résultat net part du Groupe	60	356	-83,1%	279	590	-52,7%
RONE	2,1%	12,6%		4,9%	10,5%	
RONE s/jacent ⁽¹⁾	1,4%	12,6%		6,0%	11,5%	

⁽¹⁾ Ajusté de la linéarisation d'IFRIC 21 et de la provision PEL/CEL

Après le fort impact du confinement sur l'activité en avril et en mai, la performance commerciale de la Banque de détail en France s'est améliorée depuis mi-mai.

Au cours des mois d'avril et mai, les clients ont largement réduit leur activité : ainsi, pendant cette période, les niveaux de transactions en carte bancaire ainsi que les opérations créditrices entreprises ont été très inférieurs au niveau moyen observé lors du deuxième trimestre 2019. La production de crédits a été particulièrement concentrée sur les prêts garantis par l'Etat (« PGE »), avec un ralentissement de la production sur les autres catégories. Depuis mi-mai, l'activité des clients reprend progressivement, ce qui se traduit en juin par des niveaux de transactions en carte bancaire et d'opérations créditrices entreprises proches des niveaux moyens mensuels du deuxième trimestre 2019.

Les réseaux ont continué à développer leur proposition digitale ce trimestre. Avec l'acquisition de Shine, la néo-banque des entrepreneurs, Société Générale complète son offre à destination des clients Professionnels et TPE. Société Générale a par ailleurs lancé la troisième génération de son application digitale.

Boursorama consolide sa position de leader de la banque en ligne en France, avec environ 2,37 millions de clients à fin juin 2020 et confirme l'agilité de son modèle de banque en ligne avec une offre complète. Dans un contexte de crise, la dynamique commerciale est restée solide. La contribution de Boursorama au résultat net du Groupe est positive ce trimestre, portée par une baisse des coûts d'acquisition et une activité record de l'activité Bourse.

Sur le trimestre, la collecte nette de la banque privée demeure soutenue à 1,1 milliard d'euros (1,6 milliard sur le semestre), portant les actifs sous gestion à 67,3 milliards d'euros (y compris Crédit du Nord) à fin juin 2020.

L'assurance-vie affiche des encours à 93 milliards d'euros, avec une part d'unités de compte s'élevant à 26%.

Les réseaux continuent de développer leur activité d'assurance avec une pénétration de 21,6% sur l'assurance prévoyance et de 9,8% sur l'assurance dommages.

Les encours moyens de crédits d'investissement (y compris crédit-bail), largement soutenus par les prêts garantis par l'Etat, progressent de 16,7% par rapport au T2-19 à 81,2 milliards d'euros (+8,5% hors prêts garantis par l'Etat).

Les encours moyens de crédit aux particuliers sont en hausse de 7,4% à 122,3 milliards d'euros : après une forte baisse de la production de crédits consommation et de crédit à l'habitat en avril et mai, la production a été dynamique depuis mi-mai.

Ainsi les encours moyens de crédits progressent de 11,2% (+8,3% hors PGE) par rapport au T2-19 à 216,0 milliards d'euros.

Les encours moyens de dépôts au bilan⁽¹⁾ sont en hausse de 11,3% par rapport au T2-19 à 228,7 milliards d'euros, toujours portés par les dépôts à vue (+18,3% par rapport au T2-19)⁽²⁾.

Le ratio crédits sur dépôts moyens ressort ainsi à 94% au T2-20 (stable par rapport au T2-19).

Dans cette période exceptionnelle, la Banque de détail en France joue pleinement son rôle de soutien à l'économie, au travers de l'accompagnement de ses clients particuliers, entreprises et professionnels. Le Groupe a été extrêmement réactif dans la mise en place du Prêt Garanti par l'Etat (PGE). Au 24 juillet, environ 86 100 demandes ont été reçues pour un montant total de 19 milliards d'euros au niveau du Groupe.

Produit net bancaire hors PEL/CEL

Sur le trimestre, les revenus hors PEL/CEL ressortent à 1 749 M EUR, fortement impactés par les effets du confinement sur l'activité clients (-13,5%/ T2-19 ; -10,8% hors ajustement de la taxe relative à des commissions de +61 millions d'euros au T2-19).

La marge nette d'intérêt hors PEL/CEL est en baisse de -6,0% par rapport au T2-19, avec notamment une forte hausse des dépôts pesant sur la marge dans un contexte de taux bas.

Les commissions sont en recul de 14% par rapport au T2-19 (-7,6% hors ajustement de la taxe relative à des commissions au T2-19) entraîné par la forte baisse des commissions de services (-11,6% hors ajustement de la taxe relative à des commissions au T2-19) dans le contexte du confinement, malgré la progression des commissions financières (+8,1%/T2-19).

La ligne Autres revenus est en baisse ce trimestre (-71% /T2-19), avec notamment l'impact du non versement des dividendes Crédit Logement.

Sur le semestre, les revenus ont été impactés par les effets de la Covid-19 et des mesures de confinement : les revenus hors PEL/CEL ressortent à 3 654 M EUR en baisse de -7,5%/ S1-19 et de -6,0% hors ajustement de la taxe relative à des commissions de +61 millions d'euros au S1-19.

La marge nette d'intérêt hors PEL/CEL est en baisse de 2,4% par rapport au S1-19. Les commissions sont en retrait de -8,4% par rapport au S1-19 (-5,0% hors ajustement de la taxe relative à des commissions au S1-19) avec une forte baisse des commissions de service dans le contexte du confinement plus que compensant la progression soutenue des commissions financières.

Frais de gestion

Sur le trimestre, les frais de gestion sont en forte baisse à 1 233 M EUR (-8,5% par rapport au T2-19) illustrant le travail du Groupe sur les coûts malgré la hausse des coûts réglementaires. Le coefficient d'exploitation (après linéarisation de la charge d'IFRIC 21 et retraité de la provision PEL/CEL) s'établit à 71,9%.

Sur le semestre, les frais de gestion sont en baisse à 2 683 M EUR (-5,3% par rapport au S1-19). Le coefficient d'exploitation (après linéarisation de la charge d'IFRIC 21 et retraité de la provision PEL/CEL) s'établit à 71,6%.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque commercial s'établit à 442 M EUR soit 85 points de base, en forte hausse par rapport au T2-19 (27pb) et au T1-20 (49pb). Il intègre 266 M EUR de provisionnement S1/S2 (encours sains et sensibles) et de 176 M EUR de provisionnement S3 (encours non performants). L'intégration de nouveaux scénarios macro-économiques dans le cadre de l'application d'IFRS 9 contribue à hauteur de 179M EUR au provisionnement S1/S2.

⁽¹⁾ Y compris BMTN

⁽²⁾ Y compris dépôts en devises

Sur le semestre, le coût du risque commercial s'établit à 691 M EUR soit 68 points de base, en forte hausse par rapport au S1-19 (23bp).

Gains ou pertes nets sur autres actifs

Sur le trimestre, le poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs » s'élève à 5 millions d'euros.

Sur le semestre, le poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs » s'élève à 136 millions d'euros intégrant une plus-value de 130 millions d'euros relative au programme de cessions immobilières du Groupe réalisée au premier trimestre 2020.

Résultat net part du Groupe

Sur le trimestre, le résultat net part du Groupe s'établit à 60 M EUR (-83,1%/T2-19). La rentabilité (après linéarisation de la charge d'IFRIC 21 et retraitée de la provision PEL/CEL) ressort à un niveau de 1,4% sur T2-20 (12,6% au T2-19).

Sur le semestre, le résultat net part du Groupe s'établit à 279 M EUR (-52,7%/S1-19). La rentabilité (après linéarisation de la charge d'IFRIC 21 et retraitée de la provision PEL/CEL) ressort à 6,0% sur S1-20 (11,5% au S1-19).

4. BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

En M EUR	T2-20	T2-19	Variation		S1-20	S1-19	Variation	
Produit net bancaire	1 750	2 124	-17,6%	-10,8%*	3 714	4 200	-11,6%	-4,7%*
Frais de gestion	(979)	(1 145)	-14,5%	-7,0%*	(2 125)	(2 349)	-9,5%	-2,0%*
Résultat brut d'exploitation	771	979	-21,2%	-15,1%*	1 589	1 851	-14,2%	-8,0%*
Coût net du risque	(418)	(133)	x 3,1	x 3,3*	(647)	(261)	x 2,5	x 2,5*
Résultat d'exploitation	353	846	-58,3%	-54,8%*	942	1 590	-40,8%	-36,1%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	0	n/s	n/s	11	1	x 11,0	n/s
Résultat net part du Groupe	226	515	-56,1%	-51,6%*	591	979	-39,6%	-33,7%*
RONE	8,4%	18,6%			11,0%	17,3%		
RONE s/jacent ⁽¹⁾	7,9%	18,9%			11,6%	18,2%		

(1) Ajusté de la linéarisation d'IFRIC 21 et de la provision pour restructuration de 29 millions d'euros au T2-19.

Dans la Banque de détail à l'International, les encours de crédits s'établissent à 85,8 milliards d'euros; ils progressent de +3,2%* par rapport à fin juin 2019 à périmètre et change constants, -6,4% à périmètre et change courants, compte tenu des cessions finalisées depuis juin 2019 (SKB en Slovénie, Societe Generale Monténégro, Societe Generale Serbia, Mobiasbanca en Moldavie, OBSG en Macédoine et Société Générale de Banque aux Antilles). Après des mois d'avril et mai fortement impactés par le confinement lié au Covid-19, l'activité enregistre un rebond depuis le mois de juin. Les encours de dépôts sont en hausse de +7,1%* (-4,0% à périmètre et change courants) par rapport à juin 2019, à 80,3 milliards d'euros avec une bonne dynamique dans toutes les régions.

Sur le périmètre Europe, les encours de crédits sont en hausse de +3,2%* par rapport au T2-19 à 53,6 milliards d'euros (-9,2% à périmètre et change courants), portés par l'Europe de l'Ouest (+3,7%) et la République Tchèque (+3,4%*, -1,6%). Les encours des dépôts sont en hausse de +5,4%* (-10,0% à périmètre et change courants), avec une bonne dynamique en République Tchèque (+6,7%*, +1,5%) et en Roumanie (+4,9%*, +2,6%).

En Russie, les encours de crédits progressent de +1,6%* à change constant (-7,1% à change courant) et les encours de dépôts affichent une hausse de +11,3%* (+3,5% à change courant).

En Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer, l'activité reste globalement bien orientée notamment en Afrique subsaharienne. Les encours de crédits progressent de +4,0%* (soit +1,5%) par rapport au T2-19. Les encours de dépôts, en hausse de +8,2%* (+6,1%), affichent une bonne dynamique.

Dans l'activité Assurances, l'activité d'assurance vie-épargne bénéficie d'une augmentation des encours de +1,8%* par rapport au T2-19. La part d'unités de compte dans les encours à fin juin 2020 est de 30%, en hausse de 1,9 points par rapport au T2-19. L'activité Protection affiche une baisse de -3,2%* par rapport au T2-19. La hausse des primes dommages de +6,1%* est compensée par une baisse de l'activité Prévoyance (-8,5%* par rapport au T2-19) dont le rebond est observable à partir du mois de juin.

Les Services Financiers aux Entreprises affichent une performance commerciale résiliente. Le métier de location longue durée et gestion de flottes de véhicules présente une hausse de son parc de +3,8% par rapport à fin juin 2019 pour atteindre 1,76 millions de véhicules à fin juin 2020. Les activités de Financement de biens d'équipement professionnels enregistrent des encours stables* par rapport à fin juin 2019, à 17,7 milliards d'euros (hors affecturation).

Produit net bancaire

Au T2-20, le produit net bancaire s'élève à 1 750 millions d'euros, en baisse de -10,8%* (-17,6%) par rapport au T2-19. Sur le S1-20, les revenus s'élèvent à 3 714 millions d'euros, en baisse de -4,7%* (-11,6%) par rapport au S1-19.

Dans la Banque de détail à l'International, le produit net bancaire s'élève à 1 157 millions d'euros sur le trimestre, en baisse de -8,9%* (-18,1%) par rapport au T2-19, marqué par une baisse des commissions liée à la diminution de l'activité dans le contexte de confinement et par l'impact de la baisse des taux sur la marge nette d'intérêt en République Tchèque, en Roumanie et en Russie. En Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer, les revenus intègrent -31 millions d'euros d'impact lié aux moratoires en Tunisie.

Sur le S1-20, le produit net bancaire s'élève à 2 450 millions d'euros, en baisse de -3,1%* excluant l'effet périmètre et l'effet change (-12,5%) par rapport au S1-19.

L'activité Assurances affiche une baisse du produit net bancaire de -7,1%*, à 211 millions d'euros au T2-20 (-7,9%), marqué par une baisse des marges financières dans un contexte défavorable sur les marchés financiers. Ajusté de la contribution au fonds de solidarité en France, il serait en baisse de -4,7%* par rapport au T2-19. Au S1-20, le produit net bancaire s'inscrit en baisse de -3,9%* (-4,3%) à 440 millions d'euros.

Dans les **Services Financiers aux Entreprises**, le produit net bancaire est en baisse de -17,7%* (-20,9%), par rapport au T2-19, à 382 millions d'euros. Ce trimestre, les revenus d'ALD intègrent 30 millions d'euros de dépréciations additionnelles sur les valeurs résiduelles et 9,6 millions d'euros de dépréciation du stock de véhicules d'occasions. Retraité de ces éléments, les revenus des Services Financiers aux Entreprises sont en baisse de -8,2%*. Au S1-20, le produit net bancaire des Services Financiers aux Entreprises ressort à 824 millions d'euros, en baisse de -9,5%* (-12,4%) par rapport au S1-19.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont en baisse de -7,0%* (-14,5%), à -979 millions d'euros, par rapport au T2-19, qui incluait la provision pour restructuration liée à la simplification de la structure du siège de 29 millions d'euros. Retraités de cette provision, les frais de gestion sont en baisse de -4,3%* par rapport au T2-19, reflétant un contrôle strict des coûts. Ils diminuent de -2,0%* (-9,5%) sur 6 mois, à 2 125 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation s'établit à 55,9% au T2-20 et à 57,2% au S1-20.

Dans la Banque de détail à l'International, les frais généraux affichent une baisse de -2,9%* (-12,8%) par rapport au T2-19 et sont stables* (-9,7%) par rapport au S1-19.

Dans l'activité **Assurances**, les frais de gestion affichent une hausse de +4,2%* (+3,7%) par rapport au T2-19 à 84 millions d'euros et de +4,0%* (+3,8%) par rapport au S1-19.

Dans les **Services Financiers aux Entreprises**, les frais de gestion affichent une baisse de -8,6%* (-12,6%) par rapport au T2-19 et de -3,0%* (-7,1%) par rapport au S1-19.

Coût du risque

Sur le trimestre, le coût du risque commercial est de 125 points de base (soit 418 millions d'euros), par rapport à 38 points de base au T2-19, qui incluait des reprises nettes de provision en République Tchèque et en Roumanie et à 67 points de base au T1-20. Ce trimestre, le coût du risque intègre 144 millions d'euros d'estimation des pertes de crédit attendues en Etape 1 et Etape 2 dont 135 millions d'euros d'impact lié à la revue des scénarios macro-économiques.

Sur le semestre, le coût du risque est de 96 points de base (647 millions d'euros) ; il était de 39 points de base au S1-19.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du groupe ressort à 226 millions d'euros au T2-20 (-56,1% par rapport au T2-19) et 591 millions d'euros au S1-20 (-39,6% par rapport au S1-19). La rentabilité sous-jacente ressort à un niveau de 7,9% au T2-20, par rapport à 18,9% au T2-19, et de 11,6% au S1-20, par rapport à 18,2% au S1-19.

5. BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

En M EUR	T2-20	T2-19	Variation		S1-20	S1-19	Variation	
Produit net bancaire	1 880	2 266	-17,0%	-17,3%*	3 507	4 505	-22,2%	-22,7%*
Frais de gestion	(1 570)	(1 915)	-18,0%	-18,2%*	(3 547)	(3 941)	-10,0%	-10,3%*
Résultat brut d'exploitation	310	351	-11,7%	-12,4%*	(40)	564	n/s	n/s
Coût net du risque	(419)	(33)	x 12,7	x 13,0*	(761)	(75)	x 10,1	x 10,1*
Résultat d'exploitation	(109)	318	n/s	n/s	(801)	489	n/s	n/s
Résultat net part du Groupe	(67)	274	n/s	n/s	(604)	414	n/s	n/s
RONE	-1,9%	7,1%			-8,6%	5,2%		
RONE s/jacent ⁽¹⁾	-3,3%	10,0%			-6,2%	8,9%		

⁽¹⁾ Ajusté de la linéarisation d'IFRIC 21

Finalisation de la revue stratégique des produits structurés dans les activités des marchés

Le Groupe finalise la revue stratégique menée au sein des Activités de Marché sur les produits structurés et s'est fixé trois priorités :

- Maintenir son rôle de leader mondial dans les produits structurés actions et rester un acteur majeur dans les solutions d'investissement
- Réduire le profil de risque sur les produits structurés actions et crédit afin de diminuer la sensibilité des revenus des Activités de Marché aux dislocations de marché. Ce recentrage aura un impact sur les revenus entre -200 et -250 millions d'euros
- Améliorer la rentabilité des Activités de Marché en réduisant le point mort via une réduction des coûts nette d'environ -450 millions d'euros d'ici 2022-2023.

Produit net bancaire

Sur le trimestre, les revenus de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs sont en baisse de -17,0% à 1 880 millions d'euros.

Sur le semestre, ajusté des impacts de la restructuration (activités en cours de fermeture ou réduites) achevée l'an dernier, de la réévaluation des titres SIX (+66 millions d'euros au premier semestre) et de la cession de la banque privée en Belgique, le produit net bancaire est en baisse de -18,7% par rapport au premier semestre 2019 (et de -22,2% en vision publiée).

Dans les Activités de Marché et Services aux Investisseurs, le produit net bancaire s'établit à 991 millions d'euros, en baisse de -28,1% ajusté de la restructuration par rapport au deuxième trimestre 2019.

Sur le semestre, les revenus sont en baisse de -30,8% ajustés de la restructuration et de la réévaluation des titres SIX (+34 millions d'euros au T1-19) par rapport au H1-19.

Les activités Taux, Crédit et Change enregistrent un très bon deuxième trimestre, sur toutes les régions. Retraités de l'impact de la restructuration, les revenus atteignent 700 millions d'euros et s'inscrivent en forte hausse de +38,1% par rapport au T2-19. Ils sont portés par une bonne dynamique commerciale, notamment sur le financement, et par le nombre exceptionnel d'émissions primaires. Les activités de flux de taux et crédit et les activités émergentes continuent de bénéficier de conditions de marché favorables. La région Amériques a particulièrement bien performé ce trimestre.

Sur le semestre, les revenus retraités de cette restructuration s'inscrivent en hausse de +43,6% à 1 309 millions d'euros.

Le produit net bancaire des activités Actions est en baisse de -79,5% par rapport au T2-19. Sur les mois d'avril et de mai, les activités de produits structurés ont continué d'être affectées par l'annulation des

paiements de dividende (perte de 200 millions d'euros), une corrélation toujours forte et des contraintes strictes en termes de production. Ces activités connaissent une reprise progressive depuis mi-mai. Les revenus des produits listés s'inscrivent en hausse significative par rapport au T2-19, portés par les solutions d'investissement de flux (lié notamment à l'intégration des activités EMC). Cette hausse, cumulée à la forte performance des activités de flux actions, ne suffit pas à compenser les pertes enregistrées au début du trimestre sur les produits structurés.

Les actifs en conservation du Métier Titres atteignent 4 238 milliards d'euros à fin juin 2020, en hausse de +3,1% par rapport à fin mars 2020. Sur la même période, les actifs administrés sont en hausse de +3,5% à 599 milliards d'euros. Au T2-20, les revenus du Métier Titres s'établissent à 149 millions d'euros, en ligne avec le T1-20 et en baisse de -16,8% par rapport à un fort T2-19.

Dans les Activités de Financement et Conseil, les revenus s'établissent à 657 millions d'euros sur le deuxième trimestre 2020, en hausse de +2,0% par rapport au deuxième trimestre 2019. Sur le premier semestre 2020, ils s'inscrivent à 1 286 millions d'euros, en légère baisse de -1,1% par rapport au premier semestre 2019.

La banque d'investissement enregistre un très bon trimestre, porté par un nombre d'émissions record sur les marchés des capitaux de dette et une activité soutenue sur le financement d'acquisition. Le Groupe renforce ainsi son positionnement de *leader* sur le marché européen.

Les activités de financement affichent une bonne résilience dans cet environnement marqué par la crise ; la production se maintient.

Après un premier trimestre difficile, la plate-forme *Asset Backed Products* montre une bonne performance au deuxième trimestre, dans un contexte de stabilisation de l'environnement de marché.

Le métier *Global Transaction et Payment Services* se montre résilient face à la crise et à la baisse significative des volumes.

Dans la Gestion d'Actifs et Banque Privée, le produit net bancaire s'inscrit à 232 millions d'euros au T2-20, en légère hausse de +0,4% par rapport au T2-19.

Sur le semestre, lorsqu'il est ajusté sur le T1-19 de la réévaluation des titres SIX pour +32 millions d'euros et de la cession de la banque privée belge, le produit net bancaire s'inscrit en hausse de +2,9%.

La Banque Privée affiche une performance solide ce trimestre, portée par de bons revenus transactionnels sur la France et par une collecte nette positive. Le produit net bancaire du T2-20 s'élève à 187 millions d'euros, en hausse de +6,9% par rapport au T2-19 (et de +6,3% par rapport au T1-20). Les actifs sous gestion progressent de +2,4% par rapport à mars 2020, à 114 milliards d'euros.

Au premier semestre 2020, la Banque Privée affiche une collecte nette de 1,5 milliard d'euros, portée par la France. Le produit net bancaire du S1-20 s'élève à 363 millions d'euros, en hausse de +5,5% par rapport au H1-19, ajusté de la cession de la Belgique et de la réévaluation des titres SIX.

Lyxor affiche une performance en baisse de -21,6% ce trimestre, affecté par les conditions de marché difficiles. Les actifs sous gestion de Lyxor s'établissent à 132 milliards d'euros à fin juin 2020, en hausse de +5,1% par rapport à mars 2020. Lyxor est le premier fournisseur à lancer un écosystème d'ETF destinés à lutter contre le changement climatique, ce qui conforte encore son statut de *leader* sur le segment *Green Bonds*.

Au S1-20, les revenus sont en baisse de -5,3% par rapport au S1-19, impactés par les effets de marché sur les indices actions.

Frais de gestion

Sur le trimestre, retraités de la hausse du fond de résolution de +38 millions d'euros et de la provision pour restructuration, enregistrée au T2-19 pour 227 millions d'euros, les frais de gestion sont en baisse de -9,2% par rapport au T2-19.

Sur le semestre, les frais de gestion retraités sont en baisse de -6,8%.

Coût net du risque

Sur le trimestre, le coût du risque commercial est de 95 points de base (soit 419 millions d'euros), par rapport à 87 points de base au T1-20 et à 8 points de base au T2-19. Le coût du risque intègre ce trimestre 240 millions d'euros liés aux étapes 1 et 2 (dont 176 millions d'euros liés à la revue des scénarios macro-économiques sur l'estimation des pertes de crédit) et 178 millions liés à l'étape 3.

Sur le semestre, le coût du risque est de 91 points de base (761 millions d'euros).

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'établit à -67 millions d'euros sur le trimestre et à -604 millions d'euros sur le semestre. La rentabilité sous-jacente est négative sur le semestre.

6. HORS PÔLES

En M EUR	T2-20	T2-19	S1-20	S1-19
Produit net bancaire	(88)	(100)	(389)	(140)
Frais de gestion	(78)	138	(183)	65
Résultat brut d'exploitation	(166)	38	(572)	(75)
Coût net du risque	-	(19)	-	(19)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	(81)	(77)	(134)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(684)	-	(684)	-
Impôts sur les bénéfices	(598)	7	(450)	63
Résultat net part du Groupe	(1 483)	(91)	(1 856)	(243)

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe,
- le portefeuille de participations du Groupe,
- les fonctions de centrale financière du Groupe,
- certains coûts relatifs aux projets transversaux et certains coûts engagés par le Groupe et non refacturés aux métiers.

Le produit net bancaire du Hors Pôles s'élève à -88 millions d'euros au T2-20 contre -100 millions d'euros et à -389 millions d'euros au S1-20 contre -140 millions d'euros au S1-19.

Les frais de gestion s'élèvent à -78 millions d'euros au T2-20 contre +138 millions d'euros au T2-19 qui incluait un ajustement des taxes d'exploitation pour +241 millions d'euros. Au S1-20, les frais de gestion s'élèvent à -183 millions d'euros contre +65 millions d'euros au S1-19.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à -166 millions d'euros au T2-20 contre +38 millions d'euros au T2-19 et à -572 millions d'euros au S1-20 contre -75 millions d'euros au S1-19.

Le poste « gains ou pertes nets sur autres actifs » est nul au T2-20 et s'élève à -77 millions d'euros au S1-20 lié à l'application de la norme IFRS 5 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de recentrage du Groupe sur le T1-20.

La revue de la trajectoire financière des Activités de Marché et Services aux Investisseurs a conduit à la dépréciation de l'écart d'acquisition associé pour -684 millions d'euros et des impôts différés actifs pour -650 millions d'euros.

Le résultat net part du Groupe du Hors-Pôles s'élève à -1 483 millions d'euros au T2-20 contre -91 millions d'euros au T2-19 et à -1 856 millions d'euros au S1-20 contre -243 millions d'euros au S1-19.

7. CONCLUSION

Au cours de ce premier semestre, Société Générale a démontré sa capacité à absorber les impacts de la crise grâce à la qualité de son portefeuille d'actifs et à la solidité de son bilan, avec notamment un niveau de capital à 12,5%, soit 350 points de base au-dessus de l'exigence réglementaire.

S'appuyant sur cette base solide, le Groupe va poursuivre l'adaptation de ses activités au nouvel environnement post crise du COVID, en particulier dans les produits structurés, ainsi que ses efforts de réduction des coûts en 2020 et à moyen terme, au travers d'initiatives structurelles.

Le Groupe anticipe ainsi en 2020 :

- des coûts sous-jacents à environ 16,5 milliards d'euros, en forte baisse par rapport à 2019 (17,4 milliards d'euros)
- un coût du risque dans le bas de la fourchette comprise entre 70 à 100 points de base
- un CET1 dans le haut de la fourchette comprise entre 11,5% et 12,0% à fin 2020

Enfin, Société Générale prépare déjà son plan stratégique 2021-2023 autour de ses trois objectifs prioritaires :

- améliorer encore sa capacité à placer le client au centre de ses activités
- accélérer son engagement dans la finance responsable pour conforter sa position de *leader*
- accroître l'efficacité opérationnelle en s'appuyant sur les technologies numériques

8. CALENDRIER FINANCIER 2020

Calendrier de communication financière 2020

5 novembre 2020	Résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2020
10 février 2021	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2020
6 mai 2021	Résultats du premier trimestre 2021
3 août 2021	Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2021
4 novembre 2021	Résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2021

Les Indicateurs Alternatifs de Performance, notamment les notions de Produit net bancaire des piliers, Frais de gestion, ajustement d'IFRIC 21, coût du risque (commercial) en points de base, ROE, ROTE, RONE, Actif net, Actif net tangible, et les montants servant de base aux différents retraitements effectués (en particulier le passage des données publiées aux données sous-jacentes) sont présentés dans les notes méthodologiques, ainsi que les principes de présentation des ratios prudentiels.

Ce document comporte des éléments de projection relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale. Ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment l'application de principes et de méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner des résultats significativement différents de ceux projetés dans cette présentation.

Par conséquent, bien que Société Générale estime qu'ils reposent sur des hypothèses raisonnables, ces éléments de projection sont soumis à de nombreux risques et incertitudes, notamment des sujets dont le Groupe ou sa direction n'ont pas encore connaissance ou actuellement jugés non significatifs, et rien ne garantit que les événements anticipés se matérialiseront ou que les objectifs mentionnés seront atteints. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence marquée entre les résultats réels et les résultats anticipés dans les éléments de projection comprennent, entre autres, les tendances de l'activité économique en général et celles des marchés de Société Générale en particulier, les changements réglementaires et prudentiels et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de Société Générale.

Des informations détaillées sur les risques potentiels susceptibles d'affecter les résultats financiers de Société Générale sont consultables dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est recommandé aux investisseurs de tenir compte des facteurs d'incertitudes et de risque susceptibles d'affecter les opérations du Groupe lorsqu'ils examinent les informations contenues dans les éléments de projection. Au-delà des obligations légales en vigueur, Société Générale ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ses éléments de projection. Sauf mention contraire, les sources des classements et des positions de marché sont internes.

9. ANNEXE 1 : DONNÉES CHIFFRÉES

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR MÉTIER

En M EUR	T2-20	T2-19	Variation	S1-20	S1-19	Variation
Banque de détail en France	60	356	-83,1%	279	590	-52,7%
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	226	515	-56,1%	591	979	-39,6%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	(67)	274	n/s	(604)	414	n/s
Total Métier	219	1 145	-80,9%	266	1 983	-86,6%
Hors Pôles	(1 483)	(91)	n/s	(1 856)	(243)	n/s
Groupe	(1 264)	1 054	n/s	(1 590)	1 740	n/s

BILAN CONSOLIDÉ

	30.06.2020	31.12.2019
Caisse et banques centrales	144 417	102 311
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	419 147	385 739
Instruments dérivés de couverture	21 845	16 837
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	55 606	53 256
Titres au coût amorti	14 877	12 489
Prêts et créances sur les établissements de crédit assimilés, au coût amorti	55 292	56 366
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	458 500	450 244
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	470	401
Placements des activités d'assurance	163 219	164 938
Actifs d'impôts	5 052	5 779
Autres actifs	77 196	68 045
Actifs non courants destinés à être cédés	3 788	4 507
Participations dans les entreprises mises en équivalence	106	112
Immobilisations corporelles et incorporelles	29 812	30 652
Ecarts d'acquisition	4 045	4 627
Total	1 453 372	1 356 303

	30.06.2020	31.12.2019
Banques centrales	2 980	4 097
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	405 113	364 129
Instruments dérivés de couverture	12 705	10 212
Dettes représentées par un titre	136 261	125 168
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	121 542	107 929
Dettes envers la clientèle	444 470	418 612
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 629	6 671
Passifs d'impôts	1 239	1 409
Autres Passifs	94 115	85 062
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	928	1 333
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	140 701	144 259
Provisions	4 348	4 387
Dettes subordonnées	14 662	14 465
Total dettes	1 387 693	1 287 733
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres part du Groupe		
Capital et réserves liées	30 115	31 102
Réserves consolidées	32 457	29 558
Résultat de l'exercice	(1 590)	3 248
Sous-total	60 982	63 908
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(323)	(381)
Sous-total capitaux propres part du Groupe	60 659	63 527
Participations ne donnant pas le contrôle	5 020	5 043
Total capitaux propres	65 679	68 570
Total	1 453 372	1 356 303

10. NOTES MÉTHODOLOGIQUES

1 - Les éléments financiers présentés au titre du deuxième trimestre et du premier semestre 2020 ont été examinés par le Conseil d'administration en date du 31 juillet 2020 et ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Les procédures d'examen limité par les Commissaires aux comptes sont en cours sur les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2020.

2 - Produit net bancaire

Le produit net bancaire des piliers est défini en page 43 du Document d'enregistrement universel 2020 de Société Générale. Les termes « Revenus » ou « Produit net bancaire » sont utilisés indifféremment. Ils donnent une mesure normalisée des produits nets bancaires de chaque pilier tenant compte des capitaux propres normatifs mobilisés pour son activité.

3 - Frais de gestion

Les Frais de gestion correspondent aux « Charges Générales d'exploitation » telles que présentées dans la note 8.1 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 (pages 423 et s. du Document d'enregistrement universel 2020 de Société Générale). Le terme « coûts » est également utilisé pour faire référence aux Charges générales d'exploitation.

Le Coefficient d'exploitation est défini en page 43 du Document d'enregistrement universel 2020 de Société Générale.

4 - Ajustement IFRIC 21

L'ajustement IFRIC 21 corrige le résultat des charges constatées en comptabilité dans leur intégralité dès leur exigibilité (fait générateur) pour ne reconnaître que la part relative au trimestre en cours, soit un quart du total. Il consiste à lisser la charge ainsi constatée sur l'exercice afin de donner une idée plus économique des coûts réellement imputables à l'activité sur la période analysée.

5 - Éléments exceptionnels - Passage des éléments comptables aux éléments sous-jacents

Le Groupe peut être conduit à présenter des indicateurs sous-jacents afin de faciliter la compréhension de sa performance réelle. Le passage des données publiées aux données sous-jacentes est obtenu en retraitant des données publiées les éléments exceptionnels et l'ajustement IFRIC 21.

Par ailleurs, le Groupe retraite des revenus et résultats du pilier de Banque de détail en France les **dotations ou reprises aux provisions PEL/CEL**. Cet ajustement permet de mieux identifier les revenus et résultats relatifs à l'activité du pilier, en excluant la part volatile liée aux engagements propres à l'épargne réglementée.

La réconciliation permettant de passer des données comptables publiées aux données sous-jacentes est exposée dans le tableau ci-dessous :

T2-20 (en M EUR)	Frais de gestion	Coût net du risque	Gains ou pertes sur autres actifs	Pertes de valeur des écarts d'acquisition	Impôts sur les bénéfices	Résultat net part du Groupe	Métiers
Publié	(3 860)	(1 279)	4	(684)	(658)	(1 264)	
(+) Linéarisation IFRIC 21	(124)				58	(62)	
(-) Dépréciation des écarts d'acquisition*				(684)		(684)	Hors-pôles
(-) Dépréciation des impôts différés actifs*					(650)	(650)	Hors-pôles
Sous-jacent	(3 984)	(1 279)	4	0	50	8	

S1-20 (en M EUR)	Frais de gestion	Coût net du risque	Gains ou pertes sur autres actifs	Pertes de valeur des écarts d'acquisition	Impôts sur les bénéfices	Résultat net part du Groupe	Métiers
Publié	(8 538)	(2 099)	84	(684)	(612)	(1 590)	
(+) Linéarisation IFRIC 21	353				(166)	179	
(-) Plan de recentrage*			(77)		0	(77)	Hors-pôles
(-) Dépréciation des écarts d'acquisition*				(684)		(684)	Hors-pôles
(-) Dépréciation des impôts différés actifs*					(650)	(650)	Hors-pôles
Sous-jacent	(8 185)	(2 099)	161	0	(128)	0	

T2-19 (en M EUR)	Frais de gestion	Coût net du risque	Gains ou pertes sur autres actifs	Résultat net part du Groupe	Métiers
Publié	(4 270)	(314)	(80)	1 054	
(+) Linéarisation IFRIC 21	(138)			(101)	
(-) Provisions pour restructuration*	(256)			(192)	GBIS (-227 M EUR) / IBFS (-29 M EUR)
(-) Plan de recentrage*		(18)	(84)	(102)	Hors-pôles
Sous-jacent	(4 152)	(296)	4	1 247	

S1-19 (en M EUR)	Frais de gestion	Coût net du risque	Gains ou pertes sur autres actifs	Résultat net part du Groupe	Métiers
Publié	(9 059)	(578)	(131)	1 740	
(+) Linéarisation IFRIC 21	303			222	
(-) Provisions pour restructuration*	(256)			(192)	GBIS (-227 M EUR) / IBFS (-29 M EUR)
(-) Plan de recentrage*		(18)	(137)	(177)	Hors-pôles
Sous-jacent	(8 500)	(560)	6	2 332	

(*) élément exceptionnel

6 - Coût du risque en points de base, taux de couverture des encours douteux

Le coût net du risque ou coût net du risque commercial est défini en pages 45 et 574 du Document d'enregistrement universel 2020 de Société Générale. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de chacun des piliers en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux, y compris locations simples.

	(En M EUR)	T2-20	T2-19	S1-20	S1-19
Banque de Détail en France	Coût net du risque	442	129	691	223
	Encours bruts de crédits	207 517	192 896	204 328	192 159
	Coût du risque en pb	85	27	68	23
Banque de Détail et Services Financiers Internationaux	Coût net du risque	418	133	647	261
	Encours bruts de crédits	133 475	139 634	134 941	134 747
	Coût du risque en pb	125	38	96	39
Banque de grande clientèle et solutions investisseurs	Coût net du risque	419	33	761	75
	Encours bruts de crédits	175 673	164 162	166 868	164 512
	Coût du risque en pb	95	8	91	9
Gestion propre	Coût net du risque	0	19	0	19
	Encours bruts de crédits	10 292	8 705	10 001	8 977
	Coût du risque en pb	3	86	3	42
Groupe Société Générale	Coût net du risque	1 279	314	2 099	578
	Encours bruts de crédits	526 958	505 397	516 138	500 395
	Coût du risque en pb	97	25	81	23

Le **taux de couverture brut des encours douteux** est déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation, sans tenir compte des éventuelles garanties apportées. Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »).

7 - ROE, ROTE, RONE

La notion de ROE (Return on Equity) et de ROTE (Return on Tangible Equity) ainsi que la méthodologie de calcul sont précisées en page 45 et 46 du Document d'enregistrement universel 2020 de Société Générale. Cette mesure permet d'apprécier le rendement des fonds propres et des fonds propres tangibles de Société Générale.

Le RONE (Return on Normative Equity) détermine le rendement sur capitaux propres normatifs moyens alloués aux métiers du Groupe, selon les principes présentés en page 46 du Document d'enregistrement universel 2020 de Société Générale.

Le résultat net part du Groupe retenu pour le numérateur du ratio est le résultat net part du Groupe comptable ajusté des « intérêts, nets d'impôts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émissions » et des « gains/pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion » (voir note méthodologique n°9). Pour le ROTE, le résultat est également retraité des dépréciations des écarts d'acquisition.

Les corrections apportées aux capitaux propres comptables pour la détermination du ROE et du ROTE de la période sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Détermination du ROTE : méthodologie de calcul

Fin de période	T2-20	T2-19	S1-20	S1-19
Capitaux propres part du Groupe	60 659	62 492	60 659	62 492
Titres super subordonnés (TSS)	(8 159)	(9 861)	(8 159)	(9 861)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)	(283)	(280)	(283)	(280)
Intérêts nets d'impôts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission	20	(39)	20	(39)
Gains/Pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion	(834)	(636)	(834)	(636)
Provision pour dividende		(717)		(717)
Fonds propres ROE fin de période	51 403	50 959	51 403	50 959
Fonds propres ROE moyens	52 388	50 250	52 830	49 842
Ecart d'acquisition moyens	(4 270)	(4 541)	(4 416)	(4 619)
Immobilisations incorporelles moyennes	(2 417)	(2 194)	(2 393)	(2 194)
Fonds propres ROTE moyens	45 701	43 515	46 021	43 029
Résultat net part du Groupe (a)	(1 264)	1 054	(1 590)	1 740
Résultat net Part du Groupe sous-jacent (b)	8	1 247	0	2 332
Intérêts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission (c)	(161)	(192)	(320)	(357)
Annulation des dépréciations d'écarts d'acquisitions (d)	684	41	684	108
Résultat net Part du Groupe corrigé (e)=(a)+(c)+(d)	(741)	903	(1 227)	1 491
Résultat net Part du Groupe sous-jacent corrigé (f)=(b)+(c)	(153)	1 056	(321)	1 975
Fonds propres ROTE moyens (g)	45 701	43 515	46 021	43 029
ROTE [trimestre: (4*e/g), 6 mois: (2*e/g)]	-6,5%	8,3%	-5,3%	6,9%
Fonds propre ROTE moyens (sous-jacent) (h)	46 973	43 612	47 611	43 325
ROTE sous-jacent [trimestre: (4*f/h), 6 mois: (2*f/h)]	-1,3%	9,7%	-1,3%	9,1%

Détermination du RONE : Fonds propres alloués aux métiers (M EUR)

en M EUR	T2-20	T2-19	Variation	S1-20	S1-19	Variation
Banque de détail en France	11 460	11 306	+1,4%	11 321	11 281	+0,4%
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	10 820	11 051	-2,1%	10 708	11 336	-5,5%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	14 453	15 543	-7,0%	14 024	16 064	-12,7%
Total Métier	36 733	37 900	-3,1%	36 053	38 681	-6,8%
Hors Pôles	15 655	12 350	+26,8%	16 777	11 162	+50,3%
Groupe	52 388	50 250	+4,3%	52 830	49 842	+6,0%

8 - Actif net et Actif net tangible

L'Actif net et l'Actif net tangible sont définis dans la méthodologie, page 48 du Document d'enregistrement universel 2020 du Groupe. Les éléments permettant de les déterminer sont présentés ci-après :

Fin de période	S1-20	T1-20	2019	S1-19
Capitaux propres part du Groupe	60 659	62 580	63 527	62 492
Titres Super Subordonnés (TSS)	(8 159)	(8 258)	(9 501)	(9 861)
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)	(283)	(288)	(283)	(280)
Intérêts net d'impôts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission	20	1	4	(39)
Valeur comptable des actions propres détenues dans le cadre des activités du trading	335	381	375	431
Actif Net Comptable	52 572	54 416	54 122	52 743
Ecarts d'acquisition	(3 928)	(4 611)	(4 510)	(4 548)
Immobilisations incorporelles	(2 458)	(2 376)	(2 362)	(2 226)
Actif Net Tangible	46 186	47 429	47 250	45 969
Nombre de titres retenus pour le calcul de l'ANA**	851 133	851 133	849 665	844 026
Actif Net par Action	61,8	63,9	63,7	62,5
Actif Net Tangible par Action	54,3	55,7	55,6	54,5

** Nombre d'actions pris en compte : nombre d'actions ordinaires émises au 30 juin 2020, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe.
Conformément à la norme IAS 33, les données historiques par action antérieures à la date de détachement d'un DPS sont retraitées du coefficient d'ajustement correspondant à l'opération.

9 - Détermination du Bénéfice Net par Action (BNPA)

Le BNPA publié par Société Générale est déterminé selon les règles définies par la norme IAS 33 (Cf. page 47 du Document d'enregistrement universel 2020 de Société Générale). Les corrections apportées au Résultat net part du Groupe pour la détermination du BNPA correspondent aux retraitements effectués pour la détermination du ROE et du ROTE. Ainsi que précisé en page 47 du Document d'enregistrement universel 2020 de Société Générale, le Groupe publie également un BNPA ajusté de l'incidence des éléments non-économiques et exceptionnels présentés en note méthodologique n°5 (BNPA sous-jacent).

Le calcul du Bénéfice Net par Action est décrit dans le tableau suivant :

Nombre moyen de titres, en milliers	S1-20	T1-20	2019	S1-19
Actions existantes	853 371	853 371	834 062	821 189
Déductions				
Titres en couverture des plans d'options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés	2 728	2 972	4 011	4 214
Autres actions d'auto-détention et d'auto-contrôle			149	249
Nombre de Titres retenus pour le calcul du BNPA**	850 643	850 399	829 902	816 726
Résultat net part du Groupe	(1 590)	(326)	3 248	1 740
Intérêts sur TSS et TSDI	(320)	(159)	(715)	(357)
Plus-values nettes d'impôt sur rachats partiels				
Résultat net part du Groupe corrigé	(1 910)	(485)	2 533	1 383
BNPA (en EUR)	-2,25	-0,57	3,05	1,69
BNPA sous-jacent* (en EUR)	-0,38	-0,07	4,03	

(*) Hors éléments exceptionnels et y compris linéarisation de l'effet d'IFRIC 21.

(**) Nombre d'actions pris en compte : nombre d'actions ordinaires au 30 juin 2020, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe.

10 - Fonds propres Common Equity Tier 1 du Groupe Société Générale

Ils sont déterminés conformément aux règles CRR/CRD4 applicables. Les ratios de solvabilité non phasés sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Lorsqu'il est fait référence aux ratios phasés, ceux-ci n'intègrent pas les résultats de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Le ratio de levier est déterminé selon les règles CRR/CRD4 applicables intégrant les dispositions de l'acte délégué d'octobre 2014.

Tableau de passage du ratio CET1 sur le trimestre

En points de base	
CET1 au 31/03/2020	12,6%
Evolution des fonds propres	-7 pb
Evolution des RWAs organiques*	-15 pb
dont :	
RWAs des métiers	+2 pb
Part non garantie des prêts garantis par les états	-4 pb
Migration de notation	-8 pb
Tirage des lignes de crédit des entreprises	-5 pb
SME supporting factor	+14 pb
Effet du délai de carence sur les prêts garantis par les Etats (basé sur une hypothèse de taux de garantie final des prêts d'environ 90%)	-27 pb
Quick fix BCE	+12 pb
Dont :	
Multiplicateur VaR/sVaR	+7 pb
Dispositif transitoire sur la PVA	+5 pb
CET1 au 30/06/2020	12,3%
Phasing IFRS 9	+20 pb
CET1 au 30/06/2020 incluant le phasing IFRS9	12,5%

NB (1) En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.

(2) Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de la période (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet www.societegenerale.com dans la partie « Investisseur ».

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié et intégré, le Groupe allie solidité financière, dynamique d'innovation et stratégie de croissance durable et responsable. Engagée dans les transformations positives des sociétés et des économies, Société Générale agit chaque jour avec ses équipes pour construire ensemble, avec ses clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes.

Acteur important de l'économie réelle depuis plus de 150 ans avec un ancrage solide en Europe et connecté au reste du monde, Société Générale emploie plus de 138 000 collaborateurs dans 62 pays et accompagne au quotidien 29 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels à travers le monde, en offrant une large palette de conseils et de solutions financières sur mesure qui s'appuie sur trois pôles métiers complémentaires :

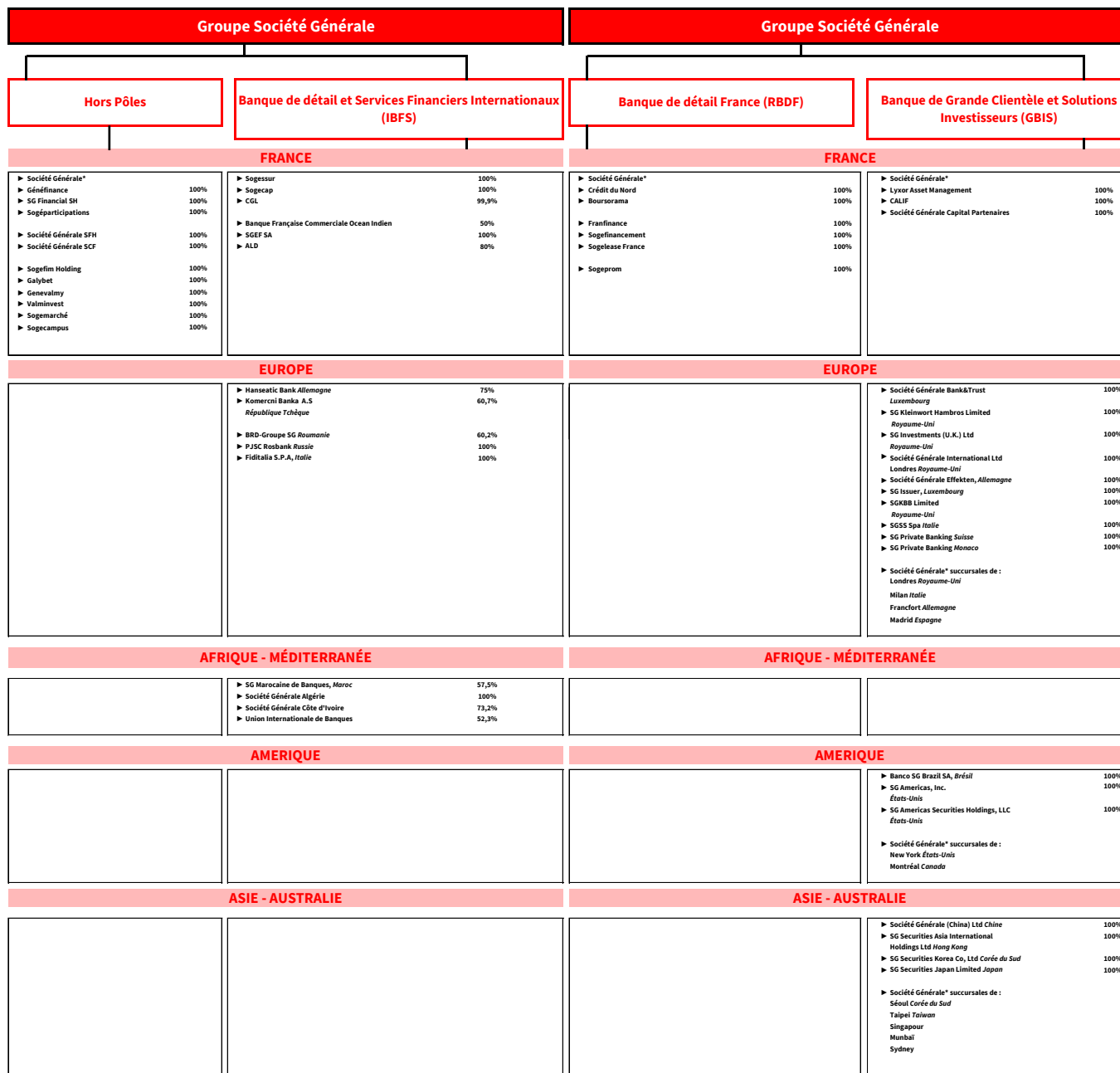
- **la Banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama** qui offrent des gammes complètes de services financiers avec un dispositif omnicanal à la pointe de l'innovation digitale ;
- **la Banque de détail à l'international, l'assurance et les services financiers** aux entreprises, avec des réseaux présents en Afrique, Russie, Europe centrale et de l'est, et des métiers spécialisés leaders dans leurs marchés ;
- **la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs**, avec ses expertises reconnues, positions internationales clés et solutions intégrées.

Société Générale figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI (World and Europe), FTSE4Good (Global et Europe), Euronext Vigeo (Monde, Europe et Eurozone), 4 des indices STOXX ESG Leaders, MSCI Low Carbon Leaders Index. Pour plus d'information, vous pouvez suivre le compte twitter [@societegenerale](https://twitter.com/societegenerale) ou visiter le site www.societegenerale.com

2.2 Présentation des principales activités de Société Générale

Présentation des principales activités du Groupe Société Générale

Organigramme simplifié au 30 juin 2020



* Société mère

Remarques :

- Les taux indiqués sont les taux d'intérêt du Groupe dans la filiale détenue.

- Les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité

2.3 Nouveaux produits ou service importants lancés

Métier

Nouveaux produits ou services

Métier	Nouveaux produits ou services
Banque de détail en France	
Kapsul (Janvier 2020, Société Générale)	L'essentiel de la banque pour 2 EUR par mois : un compte, une carte, une appli, l'accès à l'ensemble de la gamme et à un conseiller de clientèle pour les opérations qui nécessitent de l'expertise. Une offre sans conditions de revenus, ni frais de tenue de compte qui permet de disposer de la réassurance d'une grande banque et de remboursements pour les achats réalisés auprès de nos partenaires via le Cashback Société Générale.
PERECOI (Février 2020, Société Générale)	Lancement du Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif Inter-entreprises) qui vient remplacer le PERCOI au sein de l'offre ARCANCI pour les professionnels et les entreprises. Cette nouvelle offre s'inscrit dans le cadre de la Loi Pacte.
Nouvel espace assuré - Protection Juridique des Pros (PJ Pros) (Février 2020, Société Générale)	Au 1er sinistre déclaré, les assurés bénéficient d'un nouvel espace avec une connexion simplifiée et l'accès à de nouveaux services. Ce nouvel espace permet de consulter en temps réel les actions du juriste en charge du litige ou prendre un rendez-vous téléphonique avec ce dernier ou encore consulter les règlements effectués. De plus, pour faciliter ses démarches administratives, le client pourra désormais s'appuyer sur une plate-forme en ligne (LégaLife) qui lui permettra d'obtenir rapidement des courriers et contrats types.
PGE Prêts Garantis par l'Etat (mars 2020, Société Générale et groupe Crédit Du Nord)	Dans le contexte de la crise sanitaire, SG et Crédit du Nord ont distribué l'offre de Prêts Garantis par l'Etat permettant à nos clients de faire face à leurs besoins de trésorerie pour un montant pouvant représenter jusqu'à 25% de leur CA et avec une première phase d'amortissement IN FINE sur 12 mois. Au terme de cette première phase, le client pourra opter pour une mise en amortissement sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans. Sur la clientèle de Professionnels et de TPE, ces crédits bénéficient d'une garantie de l'Etat à hauteur de 90% du montant financé avec un coût pour le client composé uniquement de la commission de 0.25% versée à la Banque Publique d'investissement BPI. Sur la clientèle d'Entreprises, ces crédits bénéficient d'une garantie de l'Etat couvrant 70% à 90% du montant financé avec un coût pour le client composé uniquement de la commission de 0.25% à 0.50% versée à l'Etat et collectée par la BPI (en fonction de la tranche de Chiffre d'Affaires).
Flash 3 ou 4xCB sur les Terminaux de Paiement Electronique (mars 2020, Société Générale)	Proposer aux commerçants et entreprises une facilité de paiement associée à leurs ventes Le Flash 3x CB s'étend au 4x CB pour les montants allant jusqu'à 4000 €. Flash 3x ou 4x CB est une offre gérée par Franfinance qui permet à un professionnel détenteur d'un TPE (Terminal de Paiement Electronique) de proposer à ses clients particuliers un paiement en 3 fois ou 4 fois sans frais. Le client professionnel bénéficie lui d'une garantie de paiement et d'une avance en trésorerie.
Appli nouvelle version (Juin 2020, Société Générale)	Tournée vers l'accompagnement client, cette application propose une nouvelle expérience pour les clients particuliers avec des solutions innovantes: Un chatbot connecté aux comptes et des « Live » vidéo avec des conseillers qui répondent en direct ; « Banxup », pour gérer simplement l'argent de poche entre parents et enfants ; Une interface revisitée pour fluidifier l'expérience client : nouvelle présentation des comptes, personnalisation de l'accueil via widgets, libellés des opérations cartes et logos des commerçants, alertes en temps réel : plafond carte presque atteint, mouvement créditeurs, débiteurs, notifications de paiement, etc. Et toujours l'accès à la biométrie, le paiement sans contact, le cashback ou les virements instantanés.

EER PRO : création d'un espace d'échange (juin 2020, Société Générale)	Création d'un espace d'échange pour permettre aux prospects lors de leur entrée en relation de - déposer les documents administratifs nécessaires à la complétude de leur dossier - Obtenir leur RIB et leur lettre d'agrément une fois l'EER conforme et validée
Lissage (Avril 2020, groupe Crédit du Nord)	Lancement en avril 2020 d'une solution d'attente en assurance-vie pour investir sur les marchés financiers : mise en place d'une allocation financière investie sur 6 mois permettant de lisser les points d'entrée sur les marchés financiers.
Cautions et garanties en ligne (2 vagues fin juin et fin août 2020, groupe Crédit du Nord)	Nouvelle interface plus ergonomique pour émettre des cautions et garanties domestiques.
Partenariat avec AON sur la Garantie de Loyers impayés (Mars 2020, groupe Crédit du Nord)	Solution pour nos clients investisseurs. Elle offre le remboursement des loyers impayés et la couverture des dégradations immobilières causées par le locataire pendant sa période d'occupation
Mandats ISR (Janvier 2020, Boursorama)	Boursorama Banque a lancé, en partenariat avec Sycomore AM, 3 nouveaux mandats de Gestion Pilotée 100 % ISR (sans frais d'entrée ni frais de gestion supplémentaires), pour répondre aux attentes de ses clients, désireux de donner du sens à leurs investissements. Dans le cadre de cette nouvelle Gestion Pilotée de Boursorama Vie, Sycomore AM s'est engagé à ce que 100 % des fonds sélectionnés au sein des 3 nouveaux mandats (défensif, équilibré et dynamique) bénéficient du Label ISR (321 fonds éligibles à date), et à poursuivre ainsi l'objectif de Boursorama de contribuer à une économie durable et inclusive.
CSL Solidarité (Avril 2020, Boursorama)	Depuis le début de la crise sanitaire et jusqu'au 31 juillet 2020, Boursorama Banque propose à ses clients de souscrire un CSL Solidarité au taux exceptionnel de 1 % brut annuel, dans la limite de 5000 €. Sur cette même période, Boursorama verse 1 € à l'Alliance Tous Unis contre le virus pour chaque euro d'intérêt calculé sur la base des intérêts obtenus par le client.
Carte virtuelle (Avril 2020, Boursorama)	Boursorama Banque permet désormais à ses clients, souscripteurs d'une nouvelle carte bancaire, d'effectuer des paiements mobiles - avant même de l'avoir reçue chez eux - en mettant à leur disposition une solution immédiate, sous forme de carte virtuelle disponible dans leur espace personnel de l'application Boursorama Banque. Les clients n'ont plus qu'à l'enrôler dans un wallet (Apple Pay ou Google Pay) pour l'utiliser lors de leurs prochains paiements mobiles chez les commerçants équipés.
Wicount Patrimoine (Mai 2020, Boursorama)	Boursorama a développé ce service inédit de coaching budgétaire pour offrir à ses clients une vision d'ensemble de leur patrimoine financier et immobilier (liquidités, épargne, investissements boursiers, biens immobiliers) mais aussi de leurs crédits en cours. L'outil analyse la répartition du patrimoine du client (y compris l'épargne détenue dans ses autres banques) et lui donne des conseils d'optimisation adaptés à sa situation, afin de l'aider à mettre en place les bonnes actions pour épargner.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Fidigo (Mars 2020 : Fidelity - Italie) (Banque de détail à l'international) Fidelity lance Fidigo, le nouveau portail à disposition des prescripteurs. Un support commercial et informatif à 360° pour gérer au mieux leur travail. Fidigo représente un produit unique dans le marché du crédit à la consommation en Italie. Un produit hautement innovant qui porte une révolution dans le processus de vente grâce à l'intégration en un seul « touch point » de différents services et fonctionnalités : simulation financière, nouveau « front end » acquisition des demandes de financement, téléchargement digital de la documentation pour l'octroi, signature digitale et enfin archivage. Tout cela peut maintenant se faire directement chez le prescripteur
Ouverture de compte à distance (Mai 2020; Rosbank - Russie) (Banque de détail à l'international)	Rosbank permet désormais aux entrepreneurs d'ouvrir un compte courant à distance sans même se rendre en agence. Le client doit s'inscrire sur le site Web, il aura ensuite immédiatement accès au système de banque à distance « Rosbank Small Business ».

<p>BRD @Office mobile (Avril 2020 : BRD - Roumanie) (Banque de détail à l'international)</p>	<p>Dans un contexte d'épidémie mondiale, afin de soutenir les clients avec des services bancaires à distance supplémentaires, BRD a lancé BRD @office Mobile, la version mobile de l'application de banque en ligne pour les entreprises et les professionnels, ainsi qu'un système d'identification numérique mobile, appelé M-Token. BRD @office Mobile offre un accès mobile aux comptes de l'entreprise. De plus, grâce à la nouvelle application mobile, les utilisateurs peuvent valider des paiements déjà initiés via l'application de banque en ligne BRD @office ou l'application de banque à domicile MultiX.</p>
<p>Antarius Patrimoine Evolution (Février 2020 : Antarius) (Services Financiers aux Entreprises et Assurances)</p>	<p>Enrichissement et étagement de la gamme d'assurance vie épargne d'Antarius avec le lancement du 1er contrat évolutif dédié aux clients patrimoniaux du Groupe Crédit du Nord. Ce dernier permet d'accompagner le client dans la diversification de son épargne grâce à une offre financière élargie. Le contrat peut également évoluer vers une gestion « Banque Privée » permettant d'accéder à de nouveaux supports en unités de compte.</p>
<p>ALD Flex (Juin 2020: ALD Automotive) (Services Financiers aux Entreprises et Assurances)</p>	<p>ALD Flex est une solution de mobilité flexible qui aide les gestionnaires de flotte à répondre à leurs besoins de mobilité à moyen terme. ALD Flex propose une offre de véhicule tout compris (maintenance complète, assurance, pneus, dépannage...) pour une utilisation allant de 1 à 24 mois en moyenne, à un tarif mensuel optimal. Une large gamme de catégories de véhicules, des voitures compactes aux véhicules utilitaires légers, est disponible pour une utilisation immédiate. Les véhicules peuvent être sélectionnés en fonction du budget, du type de transmission ou de carburant et des émissions de CO2. Une flexibilité supplémentaire permet de résilier les contrats après 1 mois sans frais supplémentaires.</p> <p>ALD Flex est disponible dès son lancement dans 19 pays à travers le monde</p>
<p>Swap (Novembre 2019: ALD Automotive en Norvège) (Services Financiers aux Entreprises et Assurances)</p>	<p>ALD Automotive lance SWAP, le premier abonnement de l'entreprise pour B2C, en Norvège. Destiné à favoriser la flexibilité et la commodité, Swap permet de s'abonner et d'échanger son véhicule à chaque saison. Aucun engagement à long terme et tout est inclus (entretien, changement de pneus, assurance, assistance routière, étiquette de péage).</p>
<p>Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs</p>	<p>SGI FX Value 3D Index (Avril 2020, Activités de Marché)</p> <p>La stratégie FX Value 3D est une stratégie long/short sur devises qui a pour objectif de capturer la prime de valorisation sur les devises G10 sur différents horizons d'investissement en combinant trois signaux : la juste valeur, les attentes du marché et le retour à la moyenne. Lancée en avril 2020 et basée sur les travaux de l'équipe de Recherche Quantitative de la SG, la stratégie FX Value achète des devises peu chères et vend les plus onéreuses. L'univers d'investissement est le G10. La stratégie détermine si chaque devise est considérée comme « bon marché » ou « chère » grâce à trois métriques : la déviation de la moyenne historique, la déviation du niveau de parité de pouvoir d'achat (PPP) et le niveau attendu par rapport aux politiques monétaires.</p>
<p>SGI Private Equity Proxy Index (Avril 2020, Activités de Marché)</p>	<p>L'indice SGI Private Equity Proxy a été lancé en avril 2020 comme une stratégie transparente et liquide répliquant l'investissement traditionnellement illiquide du marché du Private Equity. En essayant de répliquer les méthodes des fonds Private Equity de manière systématique, la stratégie sélectionne au moins 100 actions (80% US et 20% Europe) qui ont les caractéristiques des sociétés généralement ciblées par les fonds de LBO (petites sociétés profitables et présentant une faible valorisation). La stratégie a pour objectif de répliquer la performance des fonds de Private Equity en sélectionnant des actions de faibles capitalisations en utilisant des critères de facteurs action – la taille (petite capitalisation), la valorisation (valeurs dites pas chères), profitable et avec un bilan de qualité (bilan sain avec la possibilité de s'endetter). Les univers d'investissement sont US et Europe.</p>

<p>S&I Climate Risk Control Index (Février 2020, Activités de Marché)</p>	<p>L'indice se base sur les données de la société Entelligent qui offre une alternative aux solutions contre l'émission de carbone disponibles actuellement sur le marché. La stratégie sélectionne 250 actions du S&P 500 qui ont la plus faible exposition aux risques liés aux changements climatiques d'après le classement Entelligent basé sur leur score Smart Climate, et qui auront ainsi des profits plus résilients. L'indice cherche à capturer l'alpha des secteurs représentés dans le S&P 500 en incluant les secteurs traditionnellement exclus des méthodologies ESG. Ce modèle innovant permet d'identifier la sensibilité des entreprises aux différents scénarios de changement climatique.</p>
<p>S&I ORB Rates Smart Beta Index (Juin 2020, Activités de Marché)</p>	<p>Lancé en juin 2020, l'indice S&I ORB (Optimized Rates Basket) est une stratégie Smart Beta permettant d'avoir une exposition bond performante dans différents régimes de taux avec une duration fixe. La stratégie est une allocation dynamique entre des Bond Futures et Swaps dans un univers G8/G4 dont l'objectif est de maximiser le carry sur l'univers sélectionné tout en assurant la diversification et en respectant les contraintes liées aux risques. Le S&I ORB est une famille de stratégies utilisant une optimisation de Markowitz et des objectifs de duration flexibles selon les besoins du client.</p>
<p>Global Fund Trading (Juillet 2020, Societe Generale Securities Services)</p>	<p>Suite au partenariat signé entre SG et MFEX en 2019, SGSS a pu enrichir début 2020 son offre globale de services grâce à l'expertise de MFEX en tant que fournisseur de référence pour les services associés à la distribution internationale de fonds (72 000 fonds couverts). Cette offre comprend notamment la négociation (<i>trading</i>) et la conservation de parts de fonds, incluant la gestion des rétrocessions de commissions de distribution (<i>trailer fees</i>). Des extensions de l'offre sont également en discussion pour 2021.</p>
<p>COOP by Societe Generale (financement des jeux vidéo) (S1-20, Global Banking & Adivosry)</p>	<p>A partir d'un algorithme de prédiction des revenus tirés de jeux vidéo mobiles, Société Générale teste avec un nombre réduit de clients une offre de financement des studios et éditeurs mobiles. Reposant sur l'architecture technique de SG Markets, alimenté par les données en temps réel de plates-formes digitales comme Apple, Google ou Facebook, COOP ambitionne de révolutionner l'expérience bancaire des créateurs et éditeurs de contenus digitaux au travers d'un portail 100% en ligne. Analysées en temps réel, les demandes de prêts sont immédiatement acceptées ou rejetées par la banque, et les flux réalisés sous quelques jours.</p>
<p>My Capital Markets (S1-20, Global Banking & Adivosry)</p>	<p>Compte tenu des importants besoins de financements induits par la crise sanitaire, les équipes Debt Capital Markets ont développé un ensemble intégré d'applications « My Capital Markets » permettant notamment de suivre en temps réel l'agenda d'un roadshow et les réactions des investisseurs rencontrés, de prévoir le livre d'ordres d'une future émission en utilisant des techniques de machine learning, et d'analyser en temps réel la participation des investisseurs pendant la phase de construction du livre d'ordres final.</p>
<p>Advisory & Financing (S1-20, Global Banking & Adivosry)</p>	<p>Plate-forme digitale d'aide à la décision pour les directions financières des entreprises. Cet outil web-based multi-dimensionnel permet d'analyser de façon intuitive et interactive les états financiers des entreprises, de construire des scénarios stratégiques et d'en évaluer les impacts financiers (structure de capital, notation financière, positionnement vis-à-vis des pairs). Fort d'un moteur de génération de business plan, la plate-forme permet de visualiser, analyser et modifier la trajectoire financière d'une entreprise sur la base de choix stratégiques business et financiers (acquisitions, cessions, investissements, retour aux actionnaires, etc.) au regard des objectifs financiers (EPS, levier, rating cible, etc.) et d'un plan de financement.</p>

<p>Garanties vertes (Janvier 2020, Global Transaction & Payment Services)</p>	<p>Les équipes Trade Finance & Services de GTPS offrent depuis début 2020 des solutions d'arrangement de facilités de Trade Finance « Green », notamment des garanties internationales et des crédits documentaires, qui sont adossées à des projets dans le secteur des énergies propres, des transports propres, de la gestion des déchets et du traitement des eaux. Ces projets doivent naturellement permettre la transition d'une activité carbonée vers un business model durable, et avoir une contribution positive pour l'environnement.</p>
<p>SWIFT gpi CASE RESOLUTION (Mars 2020, Global Transaction & Payment Services)</p>	<p>Case Resolution contribue grandement à améliorer l'ensemble du processus de traitement des demandes d'investigations pour l'ensemble des banques impliquées dans le domaine des paiements transfrontaliers. Avec ce service, Société Générale traite de manière dynamique et transparente les demandes d'investigations des clients en temps réel grâce à l'échange de messages standardisés. En s'appuyant sur le tracker SWIFT gpi, Case Resolution rationalise le processus d'investigation et accélère la résolution des dossiers, rendant ainsi le système de paiement de Société Générale encore plus efficace et fluide.</p> <p>Ce service s'inscrit pleinement dans la dynamique d'innovation du secteur bancaire et de Société Générale en particulier, qui vise à améliorer la qualité de service, mieux servir les clients et optimiser les coûts opérationnels.</p>
<p>Kwiper (Mai 2020, Banque Privée)</p>	<p>Kwiper vise à proposer une plate-forme digitale à destination des experts-comptables pour formaliser des diagnostics et des stratégies patrimoniales et les aider à développer des missions de conseil juridiques et fiscaux en gestion de patrimoine, en particulier auprès de leurs clients entrepreneurs. Ces experts sont en effet confrontés à une forte compression de leurs marges sur leurs métiers historiques et cherchent à développer des missions alternatives à plus forte valeur ajoutée.</p> <p>L'idée fondatrice est de capitaliser sur les compétences en ingénierie patrimoniale développées par SG Private Banking France en créant un moteur innovant basé sur des algorithmes et des arbres de décision pour formaliser un conseil patrimonial personnalisé aux données du client final.</p> <p>L'ISC (Internal Start-Up Call) a permis de tester l'intérêt du marché cible pour la solution envisagée et sa faisabilité technique. La structure juridique est en cours de constitution. L'objectif est de lancer la commercialisation en octobre 2020.</p>
<p>Support UC Sillage (Janvier 2020, Banque Privée)</p>	<p>La solution Formule Sillage accessible au sein des contrats SOGECAP SGGP Vie et Capi offre aux souscripteurs via un support spécifique d'attente la possibilité d'investir sur des UC progressivement pendant 6 mois après la souscription du contrat. Pendant cette période de réflexion, ce support 100% en UC permet de procurer un rendement attractif en comparaison des fonds monétaires (Eonia plus 0, 50% de contribution de l'assureur) et la possibilité de cumuler avec les offres bonus Euro sur versement, sans prise de frais de gestion par la compagnie durant la période. Il est par ailleurs souple dans son fonctionnement puisqu'il peut s'inscrire dès la souscription dans une approche d'investissement plurielle (Euro/UC/Formule Sillage).</p>

2.4 Analyse du bilan consolidé

2.4.1 Bilan consolidé

ACTIF

(en Md EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Caisse et banques centrales	144,4	102,3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	419,2	385,7
Instruments dérivés de couverture	21,8	16,8
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	55,6	53,3
Titres au coût amorti	14,9	12,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	55,3	56,4
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	458,5	450,2
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0,5	0,4
Placements des activités d'assurance	163,2	164,9
Actifs d'impôts	5,1	5,8
Autres actifs	77,2	68,0
Actifs non courants destinés à être cédés	3,8	4,5
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0,1	0,1
Immobilisations corporelles et incorporelles	29,8	30,7
Écarts d'acquisition	4,0	4,6
Total	1 453,4	1 356,3

PASSIF

(en Md EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Banques centrales	3,0	4,1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	405,1	364,1
Instruments dérivés de couverture	12,7	10,2
Dettes représentées par un titre	136,3	125,2
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	121,6	107,9
Dettes envers la clientèle	444,5	418,6
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8,6	6,7
Passifs d'impôts	1,2	1,4
Autres passifs	94,1	85,1
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,9	1,3
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	140,7	144,3
Provisions	4,3	4,4
Dettes subordonnées	14,7	14,5
Capitaux propres part du Groupe	60,7	63,5
Participations ne donnant pas le contrôle	5,0	5,0
Total	1 453,4	1 356,3

Au 30 juin 2020, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 1 453,4 Md EUR, en hausse de 97,1 Md EUR (+7%) par rapport à celui au 31 décembre 2019 (1 356,3 Md EUR).

2.4.2 Principales évolutions du périmètre de consolidation

Les principales variations du périmètre de consolidation retenu au 30 juin 2020 par rapport au périmètre du 31 décembre 2019 sont les suivantes :

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES (SGBA)

Le 2 mars 2020, le Groupe a cédé à Promontoria MMB l'intégralité de sa participation dans Société Générale de Banque aux Antilles, filiale présente en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane Française. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 0,4 milliard d'euros (Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés).

Le résultat de cette cession enregistré en Gains ou pertes nets sur autres actifs s'élève à -69 millions d'euros au 1er semestre 2020.

2.4.3 Variations sur les postes significatifs du bilan consolidé

Les **actifs à la juste valeur par résultat** augmentent de 33,5 Md EUR (+8,7%) par rapport au 31 décembre 2019. Cette évolution résulte principalement d'une hausse des dérivés de transaction.

Les **dettes représentées par un titre** sont en hausse de 11,1 Md EUR (+8,9%) par rapport au 31 décembre 2019, principalement liées à la hausse des émissions sur les EMTN.

Les **prêts et créances sur la clientèle** enregistrés au coût amorti, augmentent de 8,3 Md EUR (+1,8%) par rapport au 31 décembre 2019, principalement expliqués par une hausse des crédits sur la clientèle notamment la production des Prêts Garantis par l'Etat, partiellement compensés par la baisse des titres reçus en pensions livrée.

Les **dettes envers la clientèle** augmentent de 25,9 Md EUR (+6,2%) par rapport au 31 décembre 2019, du fait d'une hausse des dépôts de la clientèle compensée partiellement par une baisse des titres donnés en pensions livrée et des overnight reverse repos.

Les **prêts et créances sur les établissements de crédit** enregistrés au coût amorti, sont en baisse de 1,1 Md EUR (-1,9%) par rapport au 31 décembre 2019, en lien avec la baisse des titres reçus en pensions livrée et des prêts à terme, compensée partiellement par la hausse des comptes ordinaires.

Les **dettes envers les établissements de crédit** sont en hausse de 13,7 Md EUR (+12,6%) par rapport au 31 décembre 2019, du fait d'une hausse des emprunts et comptes à terme partiellement compensée par une baisse des comptes ordinaires et des titres donnés en pension livrée.

Les **placements des activités d'assurances** sont en baisse de 1,7 Md EUR (-1%) par rapport au 31 décembre 2019, principalement en lien avec la baisse des actifs financiers à la juste valeur par résultat générée par les conditions de marché défavorables à la fois sur les actions et les obligations.

Les **passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance** sont en baisse de 3,6 Md EUR (-2,5%) par rapport au 31 décembre 2019, en lien avec la baisse des provisions techniques des entreprises d'assurance.

Les **autres actifs et autres passifs** ont augmenté respectivement de 9,2 Md EUR (+13,5%) et 9 Md EUR (+10,6%), du fait de la hausse des dépôts de garantie reçus et versés.

Les **capitaux propres part du Groupe** s'élèvent à 60,7 Md EUR au 30 juin 2020 contre 63,5 Md EUR au 31 décembre 2019. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- Résultat part du Groupe au 30 juin 2020 : - 1,6 Md EUR ;
- Remboursement d'un TSS en dollar américain : - 1,1 Md EUR ;
- Rémunération des TSS et TSDI : - 0,3 Md EUR ;

Après intégration des participations ne donnant pas le contrôle (5,0 Md EUR), les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 65,7 Md EUR au 30 juin 2020.

2.5 Propriétés immobilières et équipements

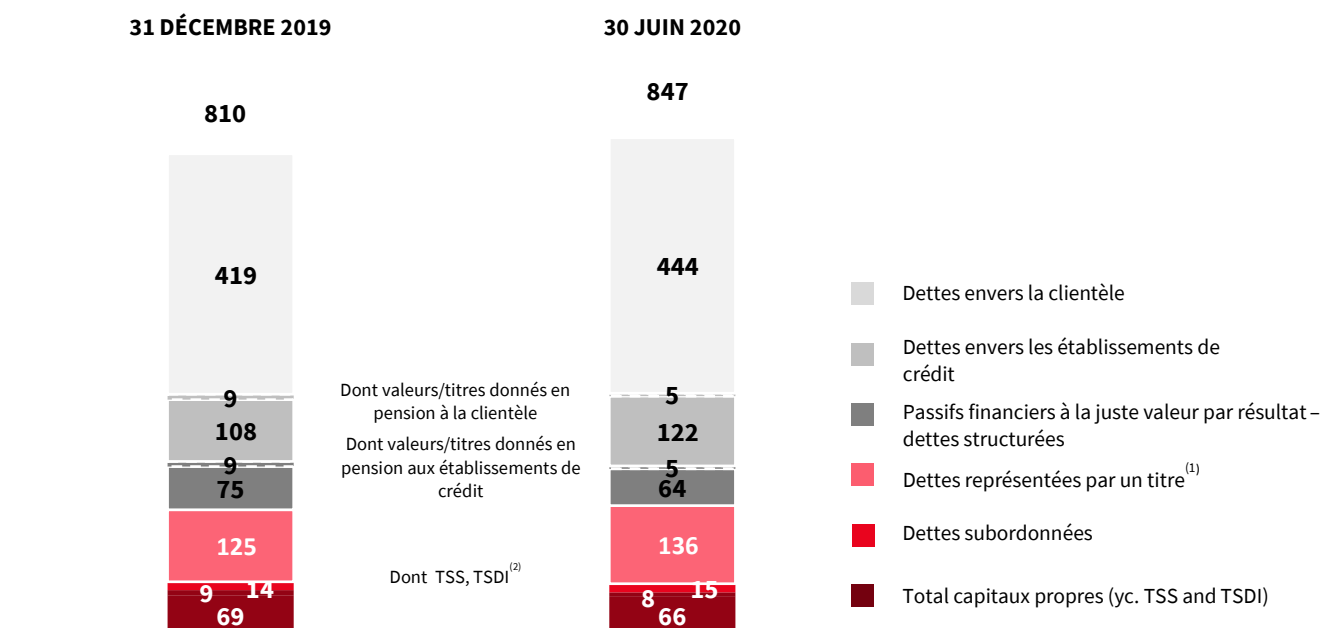
La valeur brute totale des immobilisations corporelles du groupe Société Générale s'élève au 30 juin 2020 à 41,7 Md EUR. Elle comprend la valeur des terrains et constructions pour 4,9 Md EUR, de droits d'utilisations comptabilisés suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS16 pour 2,6 Md EUR, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 28,3 Md EUR, et des autres immobilisations corporelles pour 5,9 Md EUR.

La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation, des immeubles de placement du groupe et du droit d'utilisation de la Société Générale s'élève à 26,8 Md EUR, soit seulement 1,8% du total de bilan consolidé au 30 juin 2020. De fait, de part la nature des activités de Société Générale, les propriétés immobilières et les équipements représentent peu à l'échelle du Groupe.

2.6 Politique financière

Situation d'endettement du Groupe - actualisation des pages 60 à 62 du document d'enregistrement universel 2020

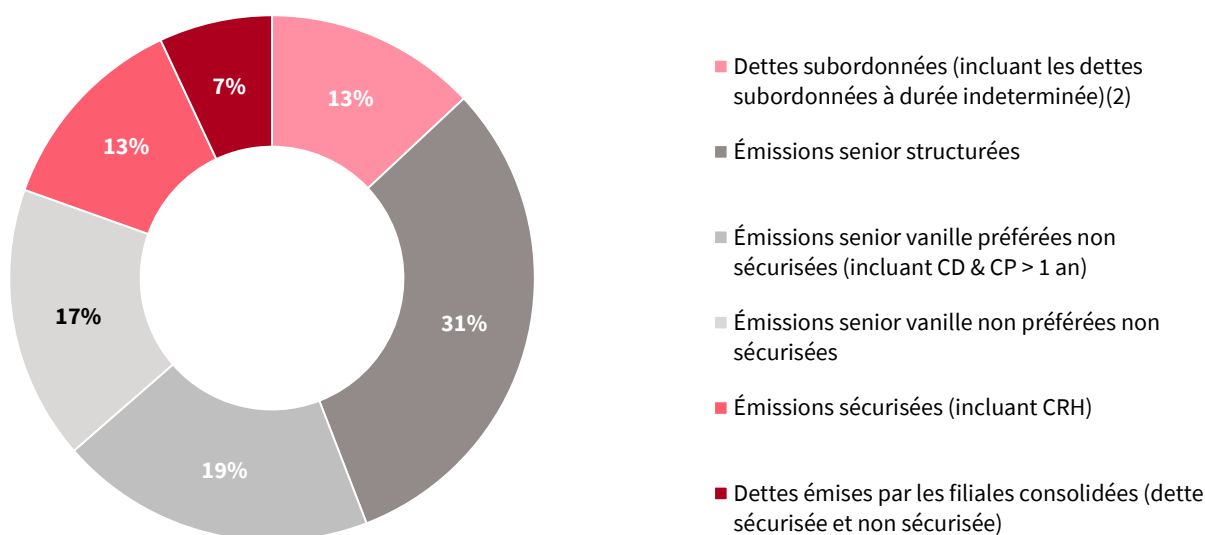
STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE



(1) Dont : SGSCF : 3,3 Md EUR, SGSFH : 13,3 Md EUR, CRH : 4,4 Md EUR, titrisations et autres émissions sécurisées : 2,2 Md EUR, conduits : 10 Md EUR à fin juin 2020 (respectivement à fin décembre 2019 : SGSCF : 3,4 Md EUR, SGSFH : 13,8 Md EUR, CRH : 5,5 Md EUR, titrisations : 2,7 Md EUR, conduits : 10 Md EUR).

(2) Titres Super Subordonnés, Titres Subordonnés à Durée Indéterminée. Montants nominaux hors notamment effet change, primes d'émission et intérêts courus

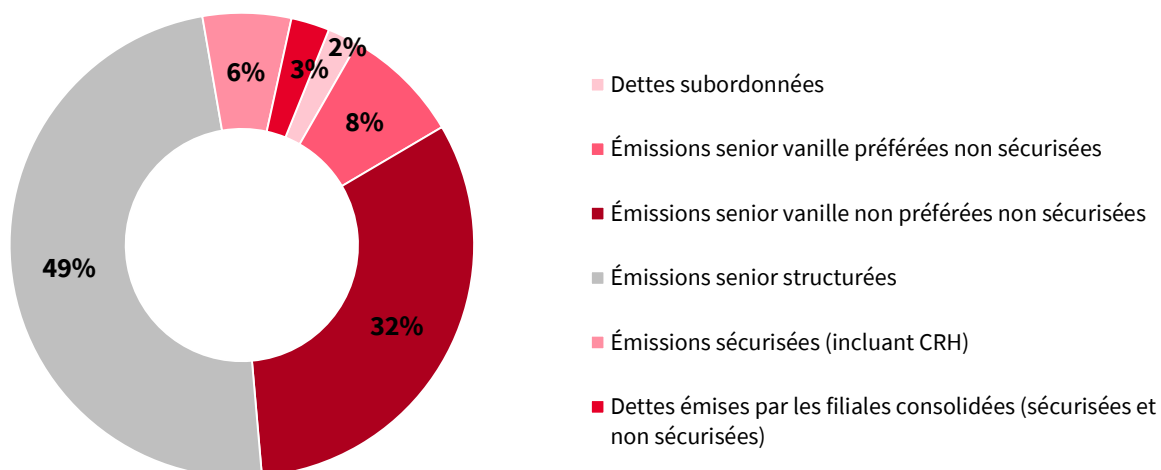
ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE EMIS SUR LES MARCHES DE CAPITALAUX AU 30.06.2020⁽¹⁾ : 167,7 Md EUR



(1) L'encours de titres court terme émis par le Groupe s'élevait à 50,5 Md EUR au 30.06.2020 dont 10 Md EUR au titre des conduits.

(2) Dont 8,5 Md EUR inscrits parmi les instruments de capitaux propres en comptabilité.

REALISATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT A FIN JUIN 2020 : 20,6 Md EUR⁽¹⁾



(1) Chiffre corrigé par rapport au communiqué de presse des résultats du 3 août 2020 (22 milliards d'euros)

2.7 Principaux investissements et cessions effectués

Métier	Description des investissements
ANNÉE 2020	
Banque de détail en France	Acquisition de Shine, néobanque spécialisée sur les segments professionnels et PME.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Acquisition de Socalfi, entité spécialisée dans le crédit à la consommation en Nouvelle-Calédonie.
Banque de détail en France	Acquisition par Franfinance d'ITL, spécialiste en France de la location d'équipements dans les secteurs de l'environnement, de l'industrie et de la santé.
ANNÉE 2019	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Acquisition par ALD de Sternlease (location longue durée de véhicules aux Pays-Bas).
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Acquisition des activités « <i>Equity Capital Markets and Commodities</i> » de Commerzbank.
Banque de détail en France	Acquisition de Treezor, plate-forme pionnière du Bank-as-a-Service en France.
ANNÉE 2018	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Prise de participation par CGI dans Reezocar, start-up française spécialisée dans la vente de voitures d'occasion auprès de particuliers.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Acquisition de Reflex (location flexible de véhicules en Espagne).
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Acquisition de Lumo (plate-forme d'épargne participative dédiée aux énergies renouvelables).

Métier	Description des cessions
ANNÉE 2020	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de Société Générale de Banque aux Antilles.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession par ALD de l'intégralité de sa participation dans ALD Fortune (50%), en Chine.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession des activités de conservation, de banque dépositaire et de compensation de dérivés opérées en Afrique du Sud
ANNÉE 2019	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de SKB Banka en Slovaquie.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de Pema GmbH, société de location avec services de camions et de remorques en Allemagne.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de l'intégralité de la participation dans Ohridska Banka Société Générale en Macédoine.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de Société Générale Srbija en Serbie.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de Société Générale Monténégro.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de Mobiasbanka en Moldavie.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession d'Inora Life en Irlande.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession d'Eurobank en Pologne.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession de SG Private Banking Belgium en Belgique.
Banque de détail en France	Cession de Self Trade Bank S.A.U. en Espagne.
Banque de détail en France	Cession de l'intégralité de la participation dans La Banque Postale Financement (35%).
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de SG Express Bank en Bulgarie.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de SG Albania en Albanie.
ANNÉE 2018	
Hors Pôles	Cession d'une participation de 2,05% dans Euroclear.

2.8 Acquisitions en cours et contrats importants

Financement des principaux investissements en cours

Les investissements en cours seront financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

Acquisitions en cours

Aucune acquisition significative n'est en cours.

Cessions en cours

Le 19 décembre 2019, le Groupe a annoncé la signature d'un accord de cession de SG Finans AS, société spécialisée dans le financement d'équipements et d'affacturage en Norvège, en Suède et au Danemark, à Nordea Finance. La finalisation de la transaction devrait avoir lieu au cours du second semestre 2020.

2.9 Déclaration relative aux événements postérieurs à la clôture

Depuis la fin du dernier exercice, il n'est survenu aucun autre changement significatif de la performance financière du Groupe que ceux décrits dans l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 7 mai 2020 sous le numéro D-20-0122-A01 auprès de l'AMF et que ceux décrits dans l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 5 août 2020 sous le numéro D-20-0122-A02 auprès de l'AMF.

3. RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

3.1 Facteurs de risques

Cette section indique les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations du Groupe, avoir un impact significatif sur son activité, sa rentabilité, sa solvabilité ou son accès au financement.

Les risques propres à l'activité du Groupe sont présentés ci-après sous six principales catégories, conformément à l'article 16 du Règlement (UE) n°2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017 dont les dispositions relatives aux facteurs de risques sont entrées en vigueur le 21 juillet 2019 :

- les risques liés aux contextes macroéconomique, de marché et réglementaire ;
- les risques de crédit et de contrepartie ;
- les risques de marché et structurels ;
- les risques opérationnels (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles ;
- les risques de liquidité et de financement ;
- les risques liés aux activités d'assurance.

Les facteurs de risques sont présentés sur la base d'une évaluation de leur importance, les risques majeurs étant indiqués en premier au sein de chaque catégorie. Les chiffres d'exposition ou de mesures de risques présentés en regard des facteurs de risques informent sur le degré d'exposition du Groupe mais ne sont pas nécessairement représentatifs d'une évolution future des risques.

3.1.1 Risques liés aux contextes macroéconomique, de marché et réglementaire

3.1.1.1 La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe.

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus (Covid-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde et l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie pandémique en mars 2020.

La propagation du virus et les mesures sanitaires prises pour y répondre (fermetures de frontières, mesures de confinement, restrictions concernant l'exercice de certaines activités économiques...) ont et pourront continuer à avoir un impact important, direct et indirect, sur la situation économique mondiale et les marchés financiers, et ainsi affecteront négativement l'activité, la performance financière et les résultats du Groupe.

La récession brutale subie par les pays affectés et la réduction des échanges commerciaux mondiaux continueront d'avoir des effets négatifs sur la conjoncture économique mondiale, tant que la production mondiale, les investissements, les chaînes d'approvisionnement et les dépenses de consommation seront affectés, impactant ainsi l'activité du Groupe et celle de ses clients et contreparties.

Les mesures de confinement ont par ailleurs conduit à une baisse de l'activité commerciale et des résultats du Groupe, du fait d'une ouverture réduite de son réseau d'agences et d'une moindre demande de ses clients. Une nouvelle phase de confinement pourrait impacter encore davantage ses résultats financiers.

Dans de nombreuses juridictions dans lesquelles le Groupe opère, les gouvernements et banques centrales ont pris ou annoncé des mesures exceptionnelles pour soutenir l'économie et ses acteurs (systèmes de garantie de prêts, reports d'échéances fiscales, recours facilité au chômage partiel, versement d'indemnités...) ou pour améliorer la liquidité sur les marchés financiers (achats d'actifs, etc.). L'accord trouvé le 21 juillet 2020 par la Commission européenne pour doter l'Union européenne d'un mécanisme de relance de 750 milliards d'euros, ainsi que l'annonce par le président français d'un nouveau plan à hauteur de 100 milliards d'euros, en cours d'élaboration, devraient favoriser un redressement davantage tiré par la demande. Si les premières mesures de soutien ont bien répondu aux effets immédiats de la crise, les dispositifs mis en place pourraient néanmoins être insuffisants pour accompagner la reprise. Parallèlement au bon déroulement de ces plans, la capacité de la BCE à mener son « *quantitative easing* » restera clé pour assurer la stabilité financière de la zone euro.

Dans le cadre du programme de prêts garantis par l'Etat français portant sur une enveloppe de 300 milliards d'euros, le Groupe a adapté ses procédures d'octroi pour traiter le flux massif de demandes. Le Groupe a pris des dispositions

exceptionnelles pour accompagner financièrement ses clients et les aider à surmonter les effets de la pandémie Covid-19 sur leurs activités et leurs revenus. Le Groupe accompagne également ses clients à l'étranger dans le cadre des dispositifs publics ou privés de moratoires ou de prêts garantis par les États. Ces mesures obligent le Groupe à réaffecter des ressources et à adapter ses processus d'octroi et de gestion. Dans l'hypothèse où ces mesures d'accompagnement des entreprises et des particuliers seraient renforcées (élargissement des moratoires, nouveaux financements, renforcement des fonds propres, etc.), l'activité du Groupe et ses résultats pourraient continuer à être affectés.

Les mesures de confinement prises dans plusieurs des principaux pays où le Groupe exerce ses activités (l'Europe de l'ouest représente 68% des expositions EAD (*Exposure at Default*) du Groupe au 30 juin 2020, dont 46% sur la France), réduisent significativement l'activité économique et entraîneront une récession économique dans de nombreux pays. Les risques de nouveaux épisodes de confinement (en cas notamment de nouvelles vagues épidémiques) de même qu'un rattrapage trop lent de la demande pourraient accroître l'ampleur et la durée de ces récessions. Ceci, combiné à un haut niveau d'endettement des États et des entreprises, pourrait constituer un frein à la reprise et avoir des répercussions négatives importantes sur la qualité des contreparties du Groupe et le niveau des prêts non performants, octroyés aux entreprises et aux particuliers.

Au sein du portefeuille Entreprises, les secteurs les plus susceptibles d'être impactés à ce jour concernent notamment les secteurs automobile (1,0% de l'exposition totale du Groupe au 30 juin 2020), du tourisme (0,6% de l'exposition totale du Groupe), du transport aérien et de l'aéronautique (moins de 0,5% de l'exposition totale du Groupe) et le transport maritime (moins de 1% de l'exposition totale du Groupe). Le secteur pétrolier et gazier a été impacté très fortement par une baisse de la demande liée à la pandémie et par les actions initialement non coordonnées sur l'offre de la part de plusieurs pays producteurs tels que les pays de l'OPEP et la Russie, entraînant une forte chute des prix du baril ainsi qu'une importante volatilité des cours. Au sein du portefeuille Entreprises, ce secteur représentait environ 2,1% de l'exposition totale du Groupe au 30 juin 2020.

Ce contexte a entraîné sur le premier semestre une augmentation significative du coût du risque du Groupe. Cette hausse tient compte de la modification de nos perspectives futures en accord avec les principes IFRS 9. Le coût du risque en 2020 est naturellement attendu à un niveau plus élevé que les années précédentes.

A titre d'information, le coût du risque s'établit à 97 points de base au deuxième trimestre 2020. Un coût du risque est attendu sur l'année 2020 dans le bas de la fourchette 70 pb – 100 pb. Au 30 juin 2020, le taux de créances douteuses d'établit à 3,2%.

Les résultats et la situation financière du Groupe ont été affectés par les évolutions défavorables des marchés financiers dus à la crise liée à la Covid-19 observées en mars et avril 2020 (volatilités extrêmes, forte baisse des marchés actions et indices, tensions sur les spreads, baisse brutale et inattendue des dividendes, etc.). Ces conditions exceptionnelles ont affecté notamment la gestion des produits structurés sur actions. A titre d'illustration, les encours pondérés du risque (RWA) liés au risque de marché sont ainsi en hausse de 19% sur le 2^{ème} trimestre 2020 par rapport à la situation à fin décembre 2019, à 21 milliards d'euros.

La situation s'est depuis améliorée sur les marchés financiers à la suite des plans de relance annoncés par les gouvernement, des politiques accommodantes des banques centrales et d'un déconfinement progressif, mais la perspective de nouvelles vagues épidémiques et les incertitudes associées pourraient se traduire par un nouvel impact négatif sur les activités de marché du Groupe : baisse d'activité, hausse des coûts de couverture, pertes de trading, augmentation des réserves pour risque de marché, réduction de la liquidité sur certains marchés, pertes opérationnelles liées aux activités de marché, etc.

À titre d'information, les activités de Marché et Services aux Investisseurs, qui concentrent l'essentiel des risques de marché du Groupe, représentent 1,8 milliards d'euros de produit net bancaire, soit 17% des revenus globaux du Groupe au premier semestre 2020.

Les mesures de confinement ont amené le Groupe à recourir massivement au travail à distance, y compris sur une partie significative de ses activités de marché. Ce fonctionnement en réponse immédiate à la situation de crise accroît le risque d'incidents opérationnels et le risque de cyber-attaque. L'ensemble du personnel reste par ailleurs sujet au risque sanitaire au niveau individuel, avec des impacts potentiels en termes d'organisation et de continuité de l'activité en cas d'absence prolongée.

L'environnement inédit généré par la crise liée à la Covid-19 pourrait altérer le résultat des modèles utilisés au sein du Groupe (notamment en matière de valorisation des actifs et d'évaluation des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit), du fait notamment d'un calibrage effectué sur des périodes non comparables à la crise actuelle ou d'hypothèses qui ne seraient plus plausibles, conduisant les modèles au-delà de leur zone de validité. La baisse de performance temporaire et le recalibrage de ces modèles pourraient avoir un impact sur le résultat du Groupe.

Suite à la recommandation de la Banque centrale européenne le 27 mars 2020 aux institutions financières de la zone euro de suspendre les distributions de dividendes et les rachats d'actions à la lumière de la pandémie de Covid-19 jusqu'à octobre 2020 au moins, le Conseil d'administration du 31 mars 2020 a décidé de supprimer le versement du dividende prévu au titre

de l'exercice 2019. La Banque centrale européenne (BCE) a étendu le 28 juillet 2020 sa recommandation faite aux banques de ne pas verser de dividendes et de ne pas racheter d'actions avant janvier 2021. La BCE examinera si cette orientation reste nécessaire au quatrième trimestre 2020, en tenant compte de l'environnement économique, de la stabilité du système financier et de la fiabilité de la planification des fonds propres. Au cours du deuxième semestre 2020, le Conseil d'administration proposera des orientations en matière de distribution aux actionnaires. Par ailleurs, dans le cadre des mesures et des actions de soutien mises en place par les banques centrales et les gouvernements, des restrictions ou des recommandations supplémentaires en matière de gestion de ses activités, de politique de distribution ou d'allocation du capital pourraient être émises. Enfin, de futures restrictions de versement de dividendes, notamment sous la pression de l'opinion publique, ne peuvent pas être exclues à ce stade.

L'incertitude quant à la durée et à l'ampleur de la pandémie de Covid-19 rend difficile la prévision de l'impact sur l'économie mondiale. Les conséquences sur le Groupe dépendront de la durée de la pandémie, des mesures prises par les gouvernements et banques centrales et de l'évolution du contexte sanitaire mais également économique, financier et social.

3.1.1.2 Le contexte économique et financier mondial, ainsi que le contexte des marchés sur lesquels le Groupe opère, pourraient avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe exerçait 47% de son activité en France (en termes de produit net bancaire 2019), 34% en Europe, 6% sur la zone Amériques et 13% dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique résultant notamment de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (notamment le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets pourraient ne pas être anticipés et couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évolue le Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière, son coût du risque et ses résultats.

La situation liée à la crise de la Covid-19 constitue un facteur aggravant de ces risques et constitue la principale source d'incertitude. Elle est détaillée dans la section « *3.1.1.1 La pandémie de coronavirus (Covid 19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe* ».

Au cours des dernières années, les marchés financiers ont ainsi connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la trajectoire de la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro, le Brexit (se référer au facteur de risque « *Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe* »), la persistance des tensions commerciales et politiques (notamment entre les États-Unis et la Chine), les craintes d'un ralentissement cyclique de la croissance (notamment en Chine). La crise liée à la pandémie de Covid-19 est de nature inédite et ses effets potentiels sur les marchés peuvent encore être à venir. Ces éléments sont susceptibles d'affaiblir plusieurs secteurs économiques et par conséquent la qualité de crédit des acteurs concernés, ce qui pourrait affecter négativement les activités et les résultats du Groupe. Les risques géopolitiques restent par ailleurs toujours élevés et l'accumulation des différents risques est une source supplémentaire d'instabilité qui pourrait également peser sur l'activité économique et la demande de crédit, tout en augmentant la volatilité des marchés financiers.

La période prolongée de taux d'intérêt bas en zone Euro et aux États-Unis, sous l'effet de politiques monétaires accommodantes, a affecté, et pourrait continuer d'affecter, la marge nette d'intérêt du Groupe (qui s'élève à 1,9 milliards d'euros au premier semestre 2019 pour la Banque de détail en France). De plus, cet environnement de taux d'intérêt bas tend à entraîner une hausse de l'appétit pour le risque de certains acteurs du système bancaire et financier, des primes de risques faibles par rapport à leur moyenne historique et des niveaux de valorisation élevés de certains actifs. Le ralentissement économique en cours pourrait alors révéler des prises de risques excessives.

Par ailleurs, l'environnement de liquidité abondante qui a été à la base de l'accélération de la croissance du crédit en zone euro et notamment en France pourrait conduire à des mesures supplémentaires de régulation par les autorités de supervision afin de limiter l'octroi de crédits ou de protéger davantage les banques contre un retournement du cycle financier. Enfin, la hausse ou l'accumulation de risques géopolitiques et politiques (notamment au Moyen-Orient) est une source d'incertitude supplémentaire qui pourrait peser, en cas de conflit militaire, sur l'activité économique mondiale et la demande de crédit, tout en renforçant la volatilité des marchés financiers.

Les résultats du Groupe sont particulièrement exposés aux conditions économiques, financières et politiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent.

Au 30 juin 2020, les expositions EAD aux risques de crédit et de contrepartie du Groupe sont concentrées à hauteur de 90% sur l'Europe et les États-Unis, avec une exposition prépondérante sur la France (46% des EAD). Les autres expositions concernent l'Europe de l'ouest, hors France (à hauteur de 22%), l'Amérique du nord (à hauteur de 14%), l'Europe de l'Est, partie de l'Union européenne (à hauteur de 6%) et l'Europe de l'Est hors Union européenne (à hauteur de 2%).

En France, principal marché du Groupe, la bonne performance en termes de croissance durant la période 2016-2019 et les taux d'intérêt bas ont favorisé la reprise sur le marché de l'immobilier. Un retournement de l'activité dans ce secteur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la valeur des actifs et l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts et par une hausse des prêts non-performants.

Le Groupe exerce également des activités sur des marchés émergents tels que la Russie (2% des expositions aux risques de crédit et de contrepartie du Groupe au 30 juin 2020) ou l'Afrique/Moyen-Orient (4% des expositions crédit du groupe au 30 juin 2020). Un changement significatif défavorable du contexte politique, macro-économique ou financier de ces marchés émergents pourrait peser négativement sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe. Ces marchés peuvent être affectés par des facteurs d'incertitudes et des risques spécifiques tels que la baisse marquée des prix du pétrole depuis la pandémie de Covid-19 qui, si elle devait perdurer au-delà de plusieurs trimestres viendrait détériorer la santé financière des pays producteurs. La correction des déséquilibres macro-économiques ou budgétaires qui en résulteraient pourrait être imposée par les marchés avec un impact sur la croissance et le taux de change. Une autre source d'incertitude résulte de l'imposition de sanctions internationales vis-à-vis de certains pays comme la Russie. À plus long terme, la transition énergétique vers une économie « bas carbone » pourrait affecter les producteurs d'énergies fossiles, les secteurs d'activité fortement consommateurs d'énergie et les pays qui en dépendent. En outre, les activités de marchés de capitaux (y compris de change) et de trading de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatiles que dans les pays développés, et être exposées à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Ces éléments pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

3.1.1.3 La non réalisation par le Groupe de son plan stratégique et de ses objectifs financiers communiqués au marché pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et sur la valeur de ses instruments financiers.

Le 28 novembre 2017, le Groupe a communiqué un plan stratégique et financier pour la période 2017-2020. Ce plan prévoit un certain nombre d'initiatives, notamment la mise en œuvre par le Groupe d'une accélération de la transformation digitale de son modèle économique, la rationalisation du réseau d'agences de la Banque de détail en France, l'exécution du programme de recentrage des activités, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, le renforcement de son dispositif de contrôle interne et l'ancrage de la culture de responsabilité.

Ce plan stratégique repose sur un certain nombre d'hypothèses, notamment relatives au contexte macroéconomique et au développement de ses activités. La non-réalisation de ces hypothèses (y compris en cas de matérialisation d'un ou plusieurs des risques décrits dans cette section) ou la survenance d'événements non anticipés pourraient compromettre l'atteinte des objectifs du plan et avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sur la valeur de ses instruments financiers. Dans le cadre de sa communication financière, le Groupe est amené à régulièrement faire état de l'exécution de ces objectifs.

Compte tenu des incertitudes liées à l'ampleur et à la durée de la pandémie de Covid-19, le Groupe travaille à l'analyse de scénarios potentiels et de leurs impacts sur ses résultats, ainsi qu'à d'éventuelles mesures correctrices. Dans le respect des recommandations de l'Autorité des marchés financiers et dans l'attente de la conclusion de ces travaux, le Groupe a suspendu ses objectifs 2020 communiqués le 6 février 2020 dans le cadre de ses résultats annuels 2019.

Lors de la publication des résultats du 1er trimestre le 30 avril 2020, le Groupe a communiqué de nouveaux éléments de perspective concernant les frais de gestion, le coût du risque et sa solvabilité en 2020 afin de tenir compte des impacts possibles, avec un niveau d'incertitude important, de la crise sanitaire qui mène à réviser significativement le scénario macroéconomique de 2020. Ces objectifs ont été précisés lors de la publication des résultats du 3 août 2020. Le Groupe anticipe des frais de gestion en 2020, à 16,5 milliards d'euros hors éléments exceptionnels. Le Groupe anticipe, sur l'ensemble de l'année 2020, un coût du risque dans le bas de la fourchette comprise entre 70 et 100 points de base. Le Groupe vise, à fin 2020, un ratio CET1 dans le haut de la fourchette comprise entre 11,5% et 12,0%.

Le Groupe vise une position de leader bancaire dans le domaine de la finance responsable à travers, entre autres :

- un nouvel engagement à lever 120 milliards d'euros pour la transition énergétique entre 2019 et 2023 (dont 100 milliards d'euros d'émissions d'obligations durables et 20 milliards d'euros consacrés au secteur des énergies renouvelables sous forme de conseil et de financement) ;
- une sortie totale du charbon thermique programmée ;
- la signature en tant que co-fondateur des Principes pour un secteur bancaire responsable (« *Principles for Responsible Banking* »), à travers desquels le Groupe s'engage à aligner stratégiquement son activité sur les Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies et l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Ces mesures (ou des mesures similaires susceptibles d'être prises à l'avenir) pourraient dans certains cas réduire le résultat réalisé dans les secteurs concernés.

3.1.1.4 Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière, les coûts du Groupe et l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Le Groupe applique les réglementations des juridictions où il exerce ses activités. Cela concerne les réglementations française, européenne, américaine, mais aussi d'autres réglementations locales, compte tenu des activités *cross-border* du Groupe. L'application des réglementations existantes et la mise en œuvre de celles à venir requièrent d'importants moyens qui pourraient peser sur les performances du Groupe. Par ailleurs, le non-respect de la réglementation pourrait se traduire par des sanctions financières, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments. A titre d'illustration, les expositions aux risques de crédit et de contrepartie (*Exposure at Default* ou EAD) sur la France, l'Union européenne à 27 Etats membres (dont la France) et les Etats-Unis représentent respectivement 46%, 66% et 13% au 31 décembre 2019.

Parmi les réglementations récentes qui ont une influence significative sur le Groupe :

- la mise en œuvre des réformes prudentielles, notamment dans le cadre de la finalisation des accords de Bâle, y compris la *Fundamental Review of the Trading Book* et l'initiative *IRB repair* (dont la nouvelle définition des défauts), pourrait se traduire par un renforcement des exigences de capital et de liquidité, une révision des standards relatifs aux calculs des encours de risque pondérés et une restriction de l'usage des modèles internes pour le calcul des exigences de fonds propres ;
- aux États-Unis, la mise en œuvre de la loi Dodd-Frank n'a pas encore été finalisée et des réglementations supplémentaires restent à prévoir (et notamment les nouveaux règlements de la *Securities and Exchange Commission* ou SEC). Ces évolutions pourraient notamment avoir un impact sur les activités de marché du Groupe aux États-Unis ;
- l'évolution constante de l'encadrement juridique et réglementaire relatif aux activités sur les marchés financiers (tels que les règlements et directives européens EMIR, MIFID 2, MIFIR ou la réglementation américaine Volcker) accroît les obligations du Groupe, notamment en matière de transparence et de *Reporting*. Ce contexte réglementaire, auquel s'ajoute le renforcement des contrôles exercés par différentes autorités, européennes et américaines notamment, pourrait avoir un impact significatif sur l'exercice de certaines des activités du Groupe, comme l'obligation de compenser certaines de ses opérations sur produits dérivés ou l'introduction de collatéral complémentaire ;
- des nouvelles mesures européennes visant à assainir le bilan des banques au travers d'une gestion active des créances non performantes (*Non-Performing Loans* ou NPLs) qui conduisent à une hausse des exigences prudentielles et nécessitent une adaptation de la stratégie du Groupe en matière de gestion des NPLs. Des dispositions réglementaires additionnelles (comme indiquées dans les *Guidelines* de l'Autorité Bancaire Européenne) dont la portée reste à déterminer, sont envisagées pour définir un cadre de bonnes pratiques d'octroi et de suivi des prêts ;
- le renforcement des exigences du superviseur (*via* l'adoption des meilleures pratiques) au sein du *Single Supervisory Mechanism* (SSM) pourrait peser sur les coûts de gestion et les niveaux d'encours pondérés des risques issus des modèles internes ;
- un renforcement des dispositions relatives au contrôle interne ainsi qu'aux règles de gouvernance et de bonne conduite du Groupe, avec un impact potentiel sur les coûts ;
- le renforcement des exigences en matière de qualité et de protection des données et un renforcement potentiel des exigences en matière de cyber-résilience en lien avec la consultation *Digital operational resilience framework for financial services* lancée par la Commission européenne en décembre 2019 ;
- les considérations autour de la finance durable dans l'agenda politique et réglementaire européen avec une incertitude sur la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans le processus de surveillance et d'évaluation

prudentielle (*Supervisory Review and Evaluation Process* - SREP) ainsi que sur le calcul de l'exigence en fonds propres prudentiels des établissements de crédit pour le Groupe ;

- le renforcement du régime de prévention et de résolution des crises prévue par la Directive communément appelée Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (« DRRB »), telle que révisée, donne pouvoir au Conseil de Résolution Unique (« CRU ») d'entamer une procédure de résolution lorsque le point de non-viabilité est atteint qui pourrait, afin de limiter le coût supporté par les contribuables, faire porter les pertes en priorité aux créanciers et actionnaires du Groupe. En cas de déclenchement du mécanisme de résolution, le Groupe pourrait notamment se voir contraint de céder certaines de ses activités, à modifier les conditions d'utilisation de ses instruments de dette, à émettre de nouveaux instruments de dette ou encore consentir à la dépréciation de ses instruments de dette, ou à leur conversion en titres de capital. Par ailleurs, la contribution du Groupe au financement annuel du Fonds de Résolution Unique (« FRU ») est significative et sera en croissance graduelle continue jusqu'à 2023, 2024 étant l'année où ce fonds sera pleinement doté. La contribution du Groupe aux mécanismes de résolution bancaire est détaillée en p.427 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

De futures obligations légales et réglementaires pourraient par ailleurs s'imposer au Groupe, telles que :

- la poursuite en France de mesures consuméristes pesant sur les banques de détail (limitation des frais bancaires sur les particuliers avec des demandes d'élargissement aux TPE, PME, mesures de protection des clientèles vulnérables, souhait de responsabilités élargies des conseillers de clientèle sur les enjeux de société (égalité homme/femme, conseil à la transition énergétique, etc.) ;
- l'obligation potentielle (à l'échelle européenne) d'ouvrir davantage les compte bancaires (livrets d'épargne, investissements) à des prestataires tiers et/ou de mettre en commun des données relatives aux clients.

Le Groupe est également soumis à des règles fiscales complexes dans les différents pays dans lesquels il intervient. Des changements dans les règles fiscales applicables, l'incertitude sur l'interprétation de tels changements ou leurs impacts peuvent avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les coûts du Groupe.

Par ailleurs, en tant que banque internationale, traitant notamment des opérations avec des *US persons*, libellées en dollar américain, ou faisant intervenir une institution financière américaine, le Groupe est soumis aux législations et réglementations américaines relatives notamment au respect des sanctions économiques, à la lutte contre la corruption et aux abus de marché. Plus généralement, dans le cadre de ces accords avec les autorités américaines et françaises, le Groupe s'est engagé à mettre en place, *via* un programme et une organisation dédiée, des actions correctrices visant à remédier aux défaillances constatées, remédiation dont le coût sera significatif et à renforcer son programme de conformité. Le Groupe serait exposé à un risque (i) de sanctions administratives, incluant des amendes, une suspension de l'accès aux marchés américains, voire des retraits d'agrément, (ii) de poursuites pénales, et (iii) d'atteinte à sa réputation, dans l'hypothèse où serait constaté un manquement aux lois et réglementations américaines concernées, ou une violation des engagements pris par le Groupe dans le cadre de ces accords.

Au 30 juin 2020, le Groupe présente un montant de fonds propres CET1 de 44,5 milliards d'euros (pour un ratio CET1 de 12,3%¹) et un montant de fonds propres réglementaires globaux de 60,7 milliards d'euros (pour un ratio global de 17,7%).

3.1.1.5 Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe.

La loi sur l'accord de retrait du Royaume-Uni (*Withdrawal Agreement Act*) est entrée en vigueur le 1^{er} février 2020, confirmant ainsi le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

La période de transition au cours de laquelle le Royaume-Uni et l'Union européenne définiront l'avenir de leurs relations a commencé le 1^{er} février 2020 et doit se terminer le 31 décembre 2020. Suite à l'annonce faite par le gouvernement britannique et l'UE le 15 juin 2020, le Royaume-Uni a confirmé sa décision de ne pas prolonger la période de transition ; cette décision devait être prise avant le 1^{er} juillet 2020. Le gouvernement britannique a déclaré qu'il avait l'intention "d'intensifier les pourparlers" en vue de parvenir à un accord commercial d'ici fin 2020. Compte tenu de la lenteur des progrès réalisés à ce jour, la possibilité d'un Brexit "sans accord" subsiste dans le cas où aucun accord commercial n'est conclu et où aucune prolongation de la période de transition n'est décidée.

Au 31 décembre 2019, le Groupe porte une exposition de crédit (*Exposure at Default*) de 38 milliards d'euros sur le Royaume-Uni (soit 4% des expositions de crédit du groupe). Au-delà d'un impact direct sur notre exposition de crédit au Royaume-Uni,

¹ Ratios hors phasage d'IFRS 9 (ratio de CET1 de 12,5% incluant 20 pb au titre du phasage d'IFRS 9).

le Brexit est susceptible, selon les scénarios envisagés, de perturber considérablement l'économie et les marchés financiers européens et mondiaux et ainsi d'avoir des répercussions sur l'ensemble de l'activité et des résultats du Groupe.

3.1.1.6 Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur son marché domestique français qu'à l'international.

Du fait de son activité internationale, le Groupe est confronté à une concurrence intense sur les marchés locaux et mondiaux dans lesquels il opère, que ce soit de la part d'acteurs bancaires ou non bancaires. À ce titre, le Groupe est exposé au risque de ne pas parvenir à conserver ou développer ses parts de marché dans ses différentes activités. Cette concurrence peut également conduire à une pression sur les marges, préjudiciable à la rentabilité de ses activités.

En France et sur les autres marchés principaux dans lequel le Groupe exerce ses activités, la présence d'importants acteurs bancaires et financiers locaux, ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs (notamment des banques et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services proposés par le Groupe (notamment nos activités de banque en ligne, avec Boursorama qui comptait 2 100 000 clients à fin 2019). Sous l'impulsion de nouveaux acteurs comme les *fintechs*, de nouveaux services, automatisés, évolutifs et basés sur de nouvelles technologies (telle que la *blockchain*) se développent rapidement et modifient fondamentalement la relation des consommateurs avec les prestataires de services financiers, ainsi que la fonction de réseaux traditionnels d'agences bancaires. La concurrence avec ces nouveaux acteurs pourrait également être exacerbée par le développement de substituts à la monnaie banque centrale (crypto-devises, monnaie digitale banque centrale, etc.). Dans ce contexte, des investissements complémentaires pourraient être nécessaires pour que le Groupe soit en mesure de proposer de nouveaux services innovants et d'être compétitif face à ces nouveaux acteurs.

Les mouvements de concentration dans le secteur des services financiers pourraient permettre aux concurrents du Groupe de renforcer leurs capitaux, leurs ressources, et leur capacité à offrir une gamme de services financiers plus étendue. Par ailleurs, la concurrence s'accroît avec l'émergence d'acteurs non bancaires qui, dans certains cas, peuvent être avantagés par une réglementation plus souple et notamment moins exigeante en termes de fonds propres.

Pour répondre à ces défis, le Groupe a mis en place une stratégie, notamment en matière de développement des technologies digitales et de mise en place de partenariats commerciaux ou capitalistiques avec ces nouveaux acteurs (telle que la plate-forme proposant des investissements verts Lumo). Cette intensification de la concurrence pourrait toutefois avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur le marché français qu'à l'international.

3.1.2 Risques de crédit et de contrepartie

Les actifs pondérés (RWA) soumis aux risques de crédit et de contrepartie s'élèvent à 291,9 milliards d'euros au 30 juin 2020.

3.1.2.1 Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Du fait de ses activités de financement ou ses activités de marché, le Groupe est exposé de manière importante au risque de crédit et de contrepartie. Le Groupe pourrait ainsi subir des pertes en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties, notamment si le Groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur de ces sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition en cas de défaut. Malgré la vigilance mise en œuvre par le Groupe, visant à limiter les effets de concentration de son portefeuille d'expositions crédit, il est possible que des défaillances de contreparties soient amplifiées au sein d'un même secteur économique ou d'une région du monde par des effets d'interdépendances de ces contreparties. Par ailleurs, certains secteurs économiques pourraient à plus long terme être particulièrement affectés par les mesures mises en place pour favoriser la transition énergétique ou par les risques physiques liés au changement climatique.

Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son coût du risque, ses résultats et sa situation financière.

À titre d'information, au 31 décembre 2019, l'exposition du Groupe au risque de crédit (EAD, hors risque de contrepartie) est de 801 milliards d'euros avec la répartition suivante par type de contrepartie : 32% sur les entreprises, 24% sur les souverains, 25% sur la clientèle de détail et 7% sur les établissements de crédit et assimilés. Les actifs pondérés par les risques (RWA) au titre du risque de crédit s'élèvent à 264 milliards d'euros.

S'agissant des risques de contrepartie résultant des opérations de marché (hors CVA), à fin décembre 2019, la valeur exposée (EAD) est de 118 milliards d'euros, principalement sur les établissements de crédit et assimilés (42%) et les entreprises (38%), et dans une moindre mesure les souverains (20%). Les actifs pondérés par les risques (RWA) au titre du risque de contrepartie sont de 16 milliards d'euros.

Les principaux secteurs auxquels le Groupe était exposé sur son portefeuille Entreprises à fin décembre 2019 sont les secteurs Activités financières (à hauteur de 17% de l'exposition), les Services aux entreprises (11%), les Activités immobilières (10%), le Commerce de gros (7%), le secteur Transports, postes, logistique (7%), le secteur Pétrole et gaz (6%) et les Services collectifs (6%).

Par ailleurs, les secteurs particulièrement impactés par la crise liée à la Covid-19 sont mentionnés dans le facteur de risque « 4.1.1.1 La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe ».

En termes de concentration géographique, les cinq principaux pays sur lesquels le Groupe est exposé au 31 décembre 2019 sont la France (pour 45% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur la Clientèle de détail et les Entreprises), les États-Unis (pour 14% de l'EAD, portant principalement sur les Entreprises et les souverains), la République tchèque (pour 5% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur la clientèle de détail, les entreprises et les souverains), le Royaume-Uni (pour 4% de l'EAD, portant principalement sur les entreprises et les établissements de crédit), et l'Allemagne (pour 4% de l'EAD totale Groupe, portant principalement sur les entreprises et les établissements de crédit).

Pour plus de détails sur le risque de crédit et de contrepartie, voir la section 4.5.6 *Informations quantitatives* du Document d'Enregistrement Universel 2020.

3.1.2.2 La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

À titre d'information, au 31 décembre 2019, l'exposition (EAD) du Groupe aux risques de crédit et de contrepartie sur les Établissements financiers s'élève à 107 milliards d'euros, soit 12% de l'EAD au risque de crédit du Groupe.

Les institutions financières constituent des contreparties importantes du Groupe sur les marchés de capitaux et les marchés interbancaires. Les établissements financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de marché, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un ou plusieurs acteurs du secteur ou une crise de confiance affectant un ou plusieurs acteurs peut entraîner par un effet de contagion une contraction généralisée de la liquidité sur le marché ou des défaillances en chaîne.

Le Groupe est également exposé aux chambres de compensation et à leurs membres du fait de l'augmentation des opérations traitées au travers de ces institutions. À titre d'information, l'exposition du Groupe aux chambres de compensation s'élevait à 32 milliards d'euros d'EAD au 31 décembre 2019. Le défaut d'une chambre de compensation ou de l'un de ses membres pourrait générer des pertes pour le Groupe et avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats du Groupe.

3.1.2.3 Un provisionnement tardif ou insuffisant des expositions de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement, afin d'anticiper l'occurrence des pertes. Le montant des provisions repose sur la meilleure évaluation à date du taux de recouvrement des créances concernées. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse de la situation actuelle et prospective de l'emprunteur ainsi que sur l'analyse de la valeur et des perspectives de recouvrement de la créance, en tenant compte des sûretés éventuelles. Dans certains cas (prêts aux clients individuels), la méthode de provisionnement peut faire appel à des modèles statistiques reposant sur l'analyse des historiques des pertes et de recouvrement. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe comptabilise en outre des provisions sur encours sains en application de la norme comptable IFRS 9. Cette évaluation repose sur des modèles statistiques d'évaluation des probabilités de défaut et des pertes possibles en cas de défaut qui tiennent compte d'une analyse prospective sur la base de scénarios macroéconomiques.

Les principes de la norme comptable IFRS 9 et les modèles de provisionnement peuvent s'avérer procycliques en cas de détérioration marquée et brutale de l'environnement, ce qui s'est traduit par une charge importante en termes de coût net du risque sur le premier semestre 2020 en anticipation des dégradations à venir sur la base d'une approche multi scénarios économiques. Une telle aggravation du contexte pourrait encore entraîner une variation significative et/ou non totalement anticipée du coût du risque et donc des résultats du Groupe.

Au 30 juin 2020, le stock de provisions relatif aux encours (bilan et hors-bilan) s'élève à 3,2 milliards d'euros sur les actifs sains et à 10 milliards d'euros sur les actifs en défaut. Les encours provisionnables en défaut (étape 3 en IFRS 9) représentent 18,7 milliards d'euros, dont 55% sur la France, 18% sur la zone Afrique et Moyen-Orient et 13% sur la zone Europe de l'ouest (hors France). Le taux brut d'encours douteux au bilan représente 3,2% et le taux de couverture brut de ces encours s'élève à environ 54%. A titre d'information, le coût du risque s'établit à 81 points de base au premier semestre 2020, contre un coût du risque de 25 points de base sur l'année 2019.

3.1.3 Risques de marché et structurels

Le risque de marché correspond au risque de pertes de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tout autre actif.

3.1.3.1 L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un impact défavorable significatif sur l'activité et les résultats des activités de marché du Groupe.

Dans le cadre de ses activités de marché, le Groupe est exposé à un « risque de marché ». À titre d'information, les activités de Marché et Services aux Investisseurs, qui concentrent l'essentiel des risques de marché du Groupe, représentent 1,8 milliards d'euros de produit net bancaire au premier semestre 2020, soit 17% des revenus globaux du Groupe. Au 30 juin 2020, les encours pondérés (RWA) soumis au risque de marché s'élèvent à 21 milliards d'euros (soit 6% du total des encours pondérés du groupe).

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités de marchés de capitaux du Groupe. En particulier :

- une volatilité importante sur une longue période peut entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le Groupe ;
- un changement brutal du niveau de volatilité peut rendre difficiles ou plus coûteuses les couvertures de certains produits structurés et ainsi augmenter le risque de perte pour le Groupe.

Au cours des dernières années, les marchés ont subi d'importantes perturbations avec une volatilité élevée (la crise liée à la Covid-19 étant le dernier exemple en date, cf. éléments spécifiés dans le facteur de risque « 3.1.1.1 La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe »), qui pourraient se reproduire à l'avenir et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de *trading* et de couverture, notamment aux contrats de *swap*, *forward* et *future*, aux options et aux produits structurés.

Dans le cas où un environnement de volatilité bas émerge, reflétant un sentiment globalement optimiste sur les marchés et/ou la présence de vendeurs systématiques de volatilité, des risques accrus de correction sont également présents, notamment si les principaux acteurs du marché ont des positions similaires sur certains produits. De telles corrections pourraient se traduire par des pertes significatives sur les activités de marché du Groupe.

La volatilité des marchés financiers rend difficiles les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Ces pertes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

L'évaluation et l'encadrement des risques de marché dans le Groupe reposent sur un ensemble d'indicateurs de risque permettant d'évaluer les pertes potentielles encourues à divers horizons de temps et niveaux de probabilité donnés, en définissant divers scénarios d'évolution des paramètres de marché impactant les positions du Groupe. Ces scénarios sont basés sur des observations historiques ou sont définis de façon théorique. Cependant ces approches de gestion du risque reposent sur un ensemble d'hypothèses et de raisonnements qui pourraient se révéler inadaptés dans certaines configurations ou en cas de survenance d'événements non anticipés, avec pour conséquence une sous-évaluation potentielle des risques et un impact négatif significatif sur le résultat des activités de marché.

Par ailleurs, en cas de dégradation de la situation des marchés, le Groupe pourrait connaître un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité et notamment des commissions perçues.

3.1.3.2 La variation des taux d'intérêt pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats de la banque de détail.

Le Groupe réalise une part importante de ses résultats sous forme de marge nette d'intérêt et reste à ce titre fortement exposé aux fluctuations des taux d'intérêt ainsi qu'aux changements de la courbe des taux, notamment dans ses activités de Banque de détail. Les résultats du Groupe sont donc sensibles à l'évolution des taux d'intérêt en Europe et sur d'autres marchés sur lesquels le Groupe est présent. En Europe, en particulier, un environnement prolongé de taux d'intérêt bas, voire négatifs, a affecté et pourrait continuer d'affecter de manière défavorable les résultats de la banque de détail du Groupe, principalement en France.

À titre d'information, le produit net bancaire (PNB) de la Banque de détail en France représente 3,6 milliards d'euros au premier semestre 2020.

Pour plus de détails sur les risques structurels de taux, voir le chapitre 3.5 « Risques structurels de taux » et la Note 8.1 « *Information sectorielle* » du chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

3.1.3.3 Les fluctuations des taux de change pourraient impacter de manière négative les résultats du Groupe.

Du fait de ses activités internationales et de son implantation géographique dans de nombreux pays, les revenus et charges du Groupe ainsi que ses actifs et passifs sont libellés dans différentes devises, ce qui l'expose au risque de variations des taux de change.

Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euros, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes, ce qui l'expose à un risque de conversion pour les éléments libellés dans d'autres devises, lors de la préparation de ses états financiers consolidés. Les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif sur les résultats consolidés, la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe. Les variations de taux de change pourraient également affecter de manière négative la valeur (libellée en euros) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone euro.

À titre d'information, au 31 décembre 2019, sur un total bilan actif de 1 356 milliards d'euros, 61% étaient libellés en euros, 19% en dollars et 4% en yens.

Voir le chapitre 4.6.5 « *Exigences en fonds propres et encours pondérés au titre des risques de marché* », le chapitre 4.8.3 « *Risque Structurel de Change* » et la Note 8.5 « *Opérations en devises* » du chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

3.1.4 Risques opérationnels (y compris risque de conduite inappropriée) et de modèles

Au 30 juin 2020, les actifs pondérés soumis aux risques opérationnels du Groupe s'élèvent à 48 milliards d'euros, soit 13% des RWA totaux du Groupe. Ces encours pondérés portent principalement sur les activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (à hauteur de 67% du total du risque opérationnel).

Entre 2015 et 2019, le risque opérationnel de Société Générale s'est concentré en moyenne sur cinq catégories de risque, qui représentent 96% du montant total des pertes opérationnelles du Groupe sur la période : les fraudes et autres activités criminelles (29%), principalement composées de fraudes externes, les erreurs d'exécution (23%), les litiges avec les autorités (18%), les litiges commerciaux (14%) et les erreurs de pricing ou d'évaluation du risque dont le risque de modèle (12%). Les autres catégories de risque opérationnel du Groupe (activités non autorisées sur les marchés, défaillance des systèmes d'information et pertes des moyens d'exploitation) restent toujours peu significatives, concentrant 4% des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2015 à 2019.

Voir le chapitre 4.7.3 « *Mesure du risque opérationnel* » du Document d'Enregistrement Universel 2020 pour plus d'informations sur la répartition des pertes opérationnelles.

3.1.4.1 Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales et arbitrales. La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des clients, déposants, créanciers et investisseurs ainsi que le nombre de procédures intentées contre des intermédiaires financiers comme les banques et les conseillers en investissement ont augmenté, en partie en raison d'un contexte financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe, de pertes ou de réputation. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles, administratives, fiscales ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales ou arbitrales dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges et des procédures impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

La provision enregistrée dans les comptes du Groupe au titre des litiges de droit public représente 340 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Pour une description des procédures en cours les plus significatives, se référer à la section « *Risques de non-conformité, litiges* », à la Note 8.3.2 « *Autres provisions* », et à la Note 9 « *Informations sur les risques et litiges* » du chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

3.1.4.2 Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, entraîner des pertes et une atteinte à la réputation du Groupe.

Les systèmes de communication et d'information du Groupe sont cruciaux pour la conduite de ses activités et cette importance est renforcée avec la généralisation de la banque à distance. Tout dysfonctionnement, toute panne, toute interruption de service ou violation de ses systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des perturbations importantes dans l'activité du Groupe. De tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une perte de clients, des litiges avec les contreparties ou les clients, des difficultés à gérer les opérations de marché et de refinancement court terme et finalement entacher la réputation du Groupe.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle ou d'incident d'exploitation sur ses propres systèmes et sur les systèmes de ses partenaires externes, notamment d'intermédiaires financiers auxquels il fait appel pour ses règlements ou transactions sur titres (tels que les agents et chambres de compensation, entreprises de marchés) ainsi que de clients et d'autres intervenants de marché.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières et agents et chambres de compensation, entreprises de marché, ainsi que la concentration croissante de ces acteurs, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe à conduire ses activités et pourrait dès lors entraîner des pertes. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais.

Le Groupe est aussi exposé aux risques liés à la cybercriminalité et connaît des tentatives d'intrusion frauduleuse de ses systèmes d'information. Ainsi, chaque année, le Groupe connaît de nombreuses attaques cyber sur ses systèmes, ou *via* ceux de ses clients, partenaires ou fournisseurs. Le Groupe pourrait subir des attaques ciblées et sophistiquées sur son réseau informatique, aboutissant à des détournements de fonds, des pertes, vols ou divulgation de données confidentielles ou de données clients (notamment en violation du règlement européen sur la protection des données (Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD)). De tels agissements sont susceptibles d'être à l'origine de pertes opérationnelles et d'avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe et ses résultats.

Voir la partie « *Risques liés à la sécurité de l'information* » de la section 4.7.1 « *Organisation de la gestion du risque opérationnel* », la partie « *Données quantitatives* » de la section 4.7.3 « *Mesure du risque opérationnel* » pour un détail des pertes liées au risque opérationnel et la section 4.7.4 « *Actifs pondérés et exigences en fonds propres* » du Document d'Enregistrement Universel 2020 concernant la répartition des encours pondérés au titre des risques opérationnels par pôle.

Les risques opérationnels spécifiques à la crise liée à la Covid-19 sont par ailleurs mentionnés dans la section « *3.1.1.1 La pandémie de coronavirus (Covid-19) et ses conséquences économiques pourraient affecter négativement l'activité et la performance financière du Groupe* ».

3.1.4.3 Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle, son activité et sa situation financière.

L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de fidéliser et de développer ses relations avec ses clients et ses autres contreparties dans un contexte hautement concurrentiel. Toute atteinte portée à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité avec ses clients ou de confiance de la part de ses investisseurs, susceptible d'affecter la position concurrentielle du Groupe, son activité et sa situation financière.

Ainsi, des commentaires négatifs concernant le Groupe, qu'ils soient fondés ou non, pour des faits qui lui sont imputables ou non, pourraient détériorer la réputation du Groupe et affecter sa position concurrentielle.

La réputation du Groupe pourrait également être entachée par des problèmes liés à des faiblesses dans les dispositifs de contrôle visant à surveiller et prévenir les risques opérationnels, de non-conformité, de crédit et de marché, notamment lorsqu'il s'agit de surveiller les comportements inappropriés de ses salariés (corruption, fraude, abus de marchés, évasion fiscale, etc.), le risque pouvant provenir du comportement lui-même, mais également des sanctions administratives ou pénales résultant d'un environnement de contrôle insuffisamment efficace, telle que la sanction émise par les autorités américaine et française en 2018.

Des financements accordés par la Banque non conformes à la réglementation ou à ses engagements pourraient impacter la réputation du Groupe. Ainsi, des modalités de distribution des produits et services qui n'assureraient pas une information suffisante aux clients, un défaut de transparence dans sa communication – notamment financière – ou encore des règles de gestion interne (incluant la gestion des ressources humaines ou les relations avec les fournisseurs et prestataires) ne répondant pas aux obligations réglementaires ou aux engagements de la Banque pourrait influencer sur la réputation du Groupe. Par ailleurs, une stratégie en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (et en particulier concernant les enjeux environnementaux) jugée insuffisamment ambitieuse par rapport aux attentes des parties prenantes externes ou des difficultés à mettre en œuvre cette stratégie pourraient avoir un impact sur la réputation du Groupe.

Les conséquences de ces événements potentiels, pouvant éventuellement générer des litiges, varient selon l'importance de la couverture médiatique et le contexte et restent difficiles à estimer.

Le Groupe suit notamment la satisfaction et la fidélité de ses clients via l'utilisation d'un dispositif *Net Promoter Score*®, détaillé dans la section 5.1.3 « *Satisfaire les clients en assurant leur protection* » du chapitre 5 « *Responsabilité Sociale de l'Entreprise* » du document d'enregistrement universel 2020.

3.1.4.4 Une incapacité à conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés pourrait peser sur les performances du Groupe.

Le Groupe emploie plus de 138 000 collaborateurs² dans 62 pays et accompagne au quotidien 29 millions de clients particuliers, entreprises et investisseurs institutionnels³ à travers le monde. La performance des activités bancaires et financières est étroitement liée au facteur humain. L'incapacité à attirer et à fidéliser les collaborateurs, que ce soit en termes de perspectives de carrière et de formation ou en termes d'alignement de la rémunération avec les pratiques de marché, pourrait peser sur les performances du Groupe. Une rotation du personnel trop élevée et le départ de talents stratégiques pourraient ainsi exposer le Groupe à une perte de savoir-faire et une dégradation de la qualité de service, au détriment de la satisfaction client.

En outre, le secteur financier européen est soumis à un encadrement accru des politiques de rémunération des employés, avec notamment des règles sur certaines modalités de rémunération (fixes, variables, conditions de performance, paiements différés...), ce qui peut contraindre le Groupe dans sa capacité à attirer et fidéliser les talents. C'est le cas en particulier de la

² Effectif à fin 2019 hors personnel intérimaire.

³ Hors clients des compagnies d'assurance du Groupe.

directive CRD IV, qui s'applique depuis 2014 aux banques de l'Espace économique européen et donc au Groupe, et comprend un plafonnement de la composante variable de la rémunération par rapport à sa composante fixe pour la population régulée, ce qui pourrait réduire les capacités du Groupe à attirer et conserver des collaborateurs.

3.1.4.5 Les modèles utilisés notamment au sein du Groupe dans la prise de décisions stratégiques et dans le système de gestion des risques pourraient connaître des défaillances ou s'avérer inadaptés et engendrer des pertes financières pour le Groupe.

Les modèles internes déployés au sein du Groupe pourraient s'avérer déficients sur le plan de la conception, du calibrage, de l'utilisation ou du suivi de la performance au cours du temps relevant du risque opérationnel et donc générer des résultats erronés, avec des conséquences notamment financières.

En particulier :

- la valorisation de certains instruments financiers ne se négociant pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plateformes de *trading*, tels que des contrats de dérivés de gré à gré entre banques, fait appel à des modèles internes qui intègrent des paramètres non observables. Le caractère non observable de ces paramètres induit un degré supplémentaire d'incertitude sur l'adéquation de la valorisation des positions. Dans l'hypothèse où les modèles internes concernés s'avéreraient inadaptés à l'évolution des conditions de marché, certains instruments détenus par le Groupe pourraient se trouver mal valorisés, et le Groupe pourrait subir des pertes. À titre d'information, les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur au bilan de niveau 3 (pour lesquels la valorisation n'est pas basée sur des données observables) représentent respectivement 16 milliards d'euros et 46 milliards d'euros au 30 juin 2020 (voir Note 3.4.1 et Note 3.4.2 des états financiers consolidés inclus dans le second amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020 sur les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur de niveau 3) ;
- l'évaluation de la solvabilité des clients et de l'exposition de la Banque au risque de crédit et contrepartie est généralement fondée sur des hypothèses et des observations historiques qui peuvent s'avérer inadaptées aux nouvelles conditions économiques, et s'appuie sur des scénarios et perspectives économiques qui peuvent mal anticiper des conditions économiques défavorables ou la survenance d'événements sans précédent. Cette évaluation erronée pourrait entraîner un sous-provisionnement des risques et une mauvaise évaluation des exigences de fonds propres ;
- les stratégies de couverture utilisées dans les activités de marché font appel à des modèles qui incluent des hypothèses sur l'évolution des paramètres de marché et sur leur corrélation, en partie déduite des observations historiques. Ces modèles pourraient s'avérer inadaptés dans certaines configurations de marché (en cas de forts mouvements de volatilité découlant par exemple d'une nouvelle vague de Covid-19, de l'évolution de la guerre commerciale entre les USA et la Chine ou du Brexit), induisant une stratégie de couverture inefficace, et ainsi causer de pertes non anticipées susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la situation financière du Groupe ;
- la gestion du risque de taux du portefeuille d'investissement et du risque de liquidité de l'ensemble du bilan et hors bilan fait appel à des modèles comportementaux dépendant des conditions de marché. Ces modèles, s'appuyant notamment sur des observations historiques, pourraient avoir un impact sur la couverture de ces risques lors de la survenance d'événements sans précédent.

3.1.4.6 Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment une crise sanitaire, des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles.

Le Groupe reste dépendant de son environnement naturel et social. La survenue d'une nouvelle crise épidémique ou pandémique (telle que la crise liée à la Covid-19) ou d'une crise liée à la pollution de l'environnement naturel pourrait avoir un impact significatif sur les activités du Groupe. De même, des attaques terroristes, des catastrophes naturelles (tels que les tremblements de terre notamment en Roumanie, les inondations, notamment la crue exceptionnelle de la Seine), des conditions météorologiques extrêmes (telles que des canicules), ou des mouvements sociaux d'ampleur (tel que le mouvement des « gilets jaunes ») pourraient troubler les activités du Groupe.

De tels événements sont susceptibles de créer des perturbations économiques, financières et logistiques et de provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) pour le Groupe.

Ces événements pourraient affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités et également exposer ses activités d'assurance à des pertes significatives et des coûts accrus (notamment en termes de primes de réassurance). En cas de survenance de tels événements, le Groupe pourrait subir des pertes.

3.1.5 Risques de liquidité et de financement

3.1.5.1 L'accès du Groupe au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence des crises financières ou de détérioration des conditions économiques.

A l'occasion de crises passées (telles que la crise financière de 2008, la crise de la dette souveraine de la zone euro ou plus récemment les tensions sur les marchés financiers liées à la crise de la Covid-19 avant l'intervention des banques centrales), l'accès au financement des banques européennes a pu être ponctuellement restreint ou soumis à des conditions moins favorables.

Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à réapparaître à la suite d'une nouvelle crise systémique ou propre au Groupe, l'effet sur la liquidité du secteur financier européen en général et sur le Groupe en particulier pourrait être très significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels du Groupe ainsi que sur sa situation financière.

Depuis plusieurs années, les banques centrales ont par ailleurs pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas et en mettant en place des facilités type TLTRO (*Targeted Longer-Term Refinancing Operations*). Dans l'hypothèse où les banques centrales mettraient fin à ces mesures exceptionnelles, le Groupe pourrait faire face à une évolution défavorable de son coût de financement et de son accès à la liquidité.

En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le ratio réglementaire de liquidité court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) s'établit en moyenne à 167% au deuxième trimestre 2020 et les réserves de liquidité s'élèvent à 227 milliards d'euros au 30 juin 2020.

3.1.5.2 Une dégradation de la notation externe du Groupe ou de la notation souveraine de l'État français pourrait avoir un effet défavorable sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité.

Pour le bon exercice de ses activités, le Groupe est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité. En cas de difficultés d'accès au marché de la dette garantie et/ou non garantie, en raison de la situation du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe, à des conditions jugées acceptables, ou si le Groupe subissait un retrait imprévu de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le Groupe est exposé au risque de hausse des *spreads* de crédit. Le coût de financement à moyen et long terme du Groupe est directement lié au niveau des *spreads* de crédit qui peuvent fluctuer en fonction des conditions générales de marché. Ces *spreads* peuvent également être affectés par une évolution défavorable de la notation souveraine de la France ou de la notation externe du Groupe et de ses filiales par les agences de notation.

Le Groupe est actuellement suivi par quatre agences de notation financière – Fitch Ratings, Moody's, R&I et Standard & Poor's. Une dégradation de la notation de crédit du Groupe accordée par ces agences, ou par d'autres agences, est susceptible de limiter son accès au financement, de renchérir le coût de son financement, ou encore de réduire ses capacités à intervenir sur certains types d'opérations ou de clientèle. Elle pourrait aussi contraindre le Groupe à fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

La dégradation de l'environnement économique suite à la crise sanitaire et ses impacts sur le Groupe, notamment en termes de rentabilité et de coût du risque, pourraient accroître le risque de voir ses notations externes dégradées. Les notations du Groupe pourraient ainsi faire l'objet d'un placement sous perspective négative ou faire l'objet d'une dégradation. Par ailleurs, les notations de l'Etat français pourraient également faire l'objet d'une dégradation, du fait notamment d'une augmentation de son endettement et des déficits publics (encore accrus par la crise liée à la Covid-19 et les mesures prises par l'Etat français pour y répondre). Ces éléments pourraient avoir un impact négatif sur le coût de financement du Groupe et son accès à la liquidité. Les notations du Groupe par les agences FitchRatings, Moody's, R&I et Standard & Poor's sont disponibles sur le site internet du Groupe (<https://www.societegenerale.com/fr/mesurer-notre-performance/investisseurs/investisseurs-dette/notations-financieres>).

L'accès au financement et les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

Pour l'année 2020, le Groupe a ajusté son programme d'émissions à environ 13 milliards d'euros de dette vanille long terme, portant principalement sur de la dette senior préférée et sécurisée et de la dette senior non préférée.

Au 30 juin 2020, le Groupe avait levé un total de 20,6 milliards d'euros de financement long terme (dont 20 milliards d'euros pour la maison-mère et 0,6 milliard d'euros pour les filiales), portant principalement au niveau de la maison-mère sur des émissions seniors structurées (10 milliards d'euros), sur des émissions senior vanille non préférées (6,6 milliards d'euros), sur des émissions senior vanille préférées non sécurisées (1,7 milliard d'euros) et sur des émissions sécurisées (1,3 milliard d'euros).

Voir le chapitre 2.6 « Politique financière » du Deuxième Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020 incluant la décomposition de la réalisation du programme de financement long terme du Groupe (page 40).

3.1.6 Risques liés aux activités d'assurance

3.1.6.1 Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance vie du métier « Assurance » du Groupe.

Au premier semestre 2020, les activités d'assurances du Groupe représentaient un produit net bancaire de 440 millions d'euros, soit 4,2% du produit net bancaire consolidé du Groupe. L'activité du Pôle Assurances du Groupe est principalement concentrée sur l'Assurance Vie. Au 30 juin 2020, les contrats d'assurance-vie présentaient un encours de 122 milliards d'euros, réparti entre contrats en support euro (à hauteur de 70%) et contrats en unités de compte (à hauteur de 30%).

Le métier « Assurance » du Groupe est fortement exposé au risque structurel de taux du fait de la proportion obligatoire importante des fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie. Le niveau et les évolutions de taux d'intérêt peuvent dans certaines configurations avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière de ce métier.

En pesant sur le rendement des contrats en support euros, une perspective prolongée de taux d'intérêt bas réduit l'attractivité de ces supports pour les investisseurs, ce qui peut affecter négativement la collecte de fonds et les revenus tirés de ce compartiment d'activité de l'assurance-vie.

Une forte hausse des taux d'intérêt pourrait aussi dégrader la compétitivité de l'offre d'assurance-vie en euros (par rapport à des supports d'épargne bancaire par exemple) et provoquer des rachats et des arbitrages importants de la part de la clientèle, dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire. Cette configuration pourrait affecter les revenus et la rentabilité du Pôle Assurance-vie.

Plus généralement, un fort écartement des *spreads* et une baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'assurance vie du Groupe.

En cas de détérioration des paramètres de marché, le Groupe pourrait être amené à renforcer les fonds propres de ses filiales d'Assurance afin de leur permettre de continuer à satisfaire leurs exigences réglementaires de fonds propres.

3.2 Ratios réglementaires

3.2.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres – actualisation des pages 176 à 177 du document d'enregistrement universel 2020

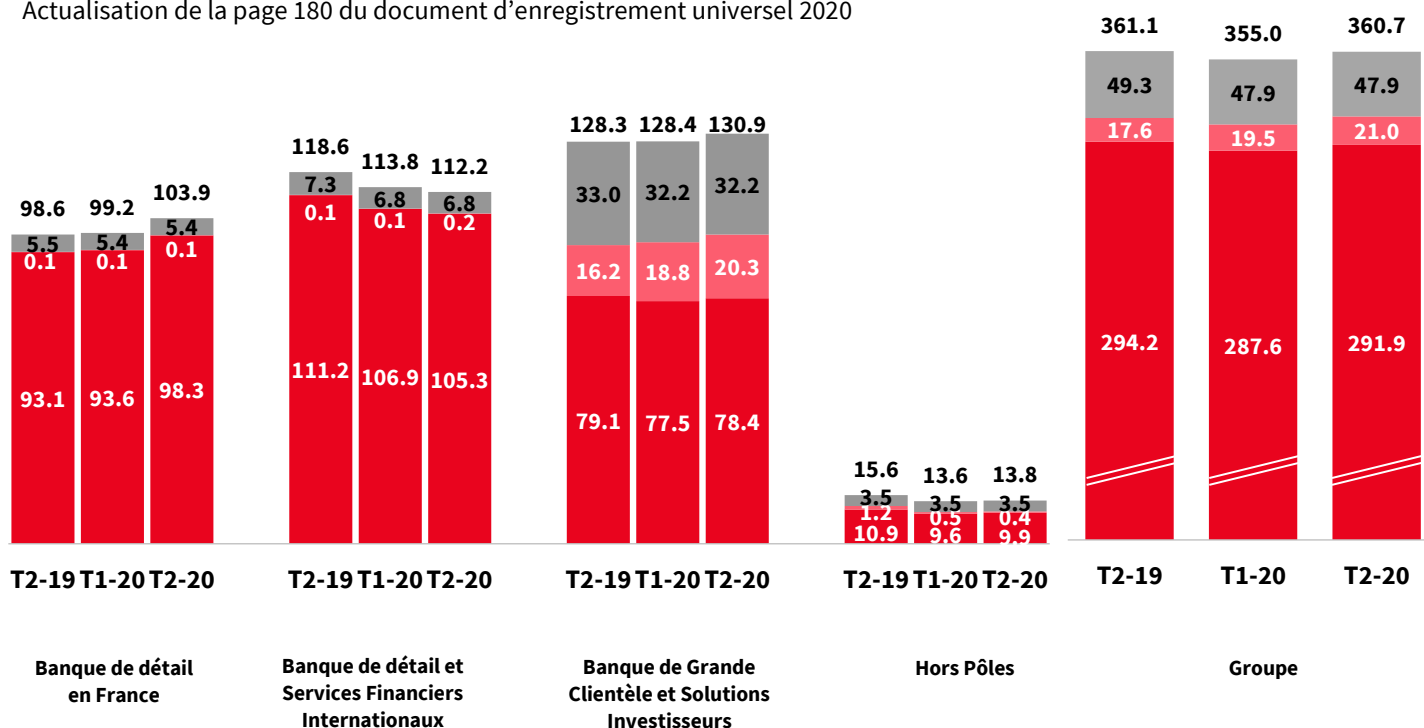
Au cours du premier semestre de l'année 2020, Société Générale a émis 500 M USD (équivalent à 443 M EUR) d'instruments subordonnés *Tier 2*.

Le Groupe a par ailleurs procédé, sur cette période, au remboursement à première date de call, d'une émission *Additional Tier 1* de 1 500 M USD émise en juin 2014 et de deux émissions *Tier 2* de 1 200 M CNH et 13 300 M JPY émises en juin 2015.

3.2.2 Extrait de la présentation du 3 août 2020 : Résultats du deuxième trimestre 2020 (et annexes)

ENCOURS PONDÉRÉS DES RISQUES* (CRR/CRD 4, en Md EUR)

Actualisation de la page 180 du document d'enregistrement universel 2020



* Y compris les entités incluses dans le périmètre IFRS 5 jusqu'à leur cession effective

Crédit
Marché
Opérationnel

Ratios Common Equity Tier 1, Tier 1 et ratio global

Actualisation de la page 178 du document d'enregistrement universel 2020

En Md EUR	30/06/2020	31/12/2019
Capitaux propres part du Groupe	60,7	63,5
Titres Super Subordonnés (TSS)*	(8,2)	(9,5)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)*	(0,3)	(0,3)
Provision pour dividendes et coupons sur hybrides	(0,1)	(2,0)
Écarts d'acquisition et incorporels	(6,0)	(6,5)
Participations ne donnant pas le contrôle	4,3	4,0
Déductions et retraitements prudentiels	(6,0)	(5,4)
Fonds Propres Common Equity Tier 1	44,5	43,8
Fonds propres additionnel de catégorie 1	8,2	8,1
Fonds propres Tier 1	52,7	51,9
Fonds propres Tier 2	11,2	11,2
Fonds propres globaux (Tier 1+ Tier 2)	63,9	63,1
Encours pondérés	361	345
Ratio Common Equity Tier 1	12,3%	12,7%
Ratio Tier 1	14,6%	15,1%
Ratio global	17,7%	18,3%

Ratios publiés selon les règles CRR/CRD4 publiées le 26 juin 2013, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance. Ratios hors phasage d'IFRS 9 (Ratio CET1 de 12,5% incluant 20 pb au titre du phasage d'IFRS 9). Chiffres 31/12/2019 non retraités de l'annulation du dividende 2019.

* Hors primes d'émission sur les TSS et les TSDI

RATIO de levier CRR⁽¹⁾

Actualisation de la page 182 du document d'enregistrement universel 2020

En Md EUR	30/06/2020	31/12/2019
Fonds propres Tier 1	52,7	51,9
Total bilan prudentiel ⁽²⁾	1 304	1 204
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(143)	(81)
Ajustement au titre des opérations de financement sur titres*	7	(3)
Hors bilan (engagements de financements et garanties)	106	104
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles fonds propres Tier 1)	(26)	(23)
Exposition Levier	1 248	1 200
Ratio de levier CRR	4,2%	4,3%

(1) Sans phasage sur la base des règles CRR adoptées par la Commission européenne en octobre 2014 (acte délégué).

(2) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance)

* Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations similaires sur titres

3.2.3 Rapprochement du bilan consolidé et du bilan comptable sous périmètre prudentiel – actualisation de la page 174 du document d'enregistrement universel 2020

ACTIF au 30.06.2020 (en M EUR)	Bilan consolidé	Retraitements liés aux assurances⁽¹⁾	Autres Retraitements liés aux méthodes consolidation	Bilan comptable sous périmètre prudentiel
Caisse et banques centrales	144 417	0)	0	144 417
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	419 147	10 119	-	429 266
Instruments dérivés de couverture	21 845	46	-	21 891
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	55 606	(0)	-	55 606
Titres au coût amorti	14 877	(0)	-	14 877
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	55 292	0	377	55 669
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	<i>121</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>121</i>
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	458 500	1 563	(6)	460 057
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	470	-	-	470
Placements des activités d'assurance	163 219	(163 219)	-	-
Actifs d'impôts	5 052	(108)	-	4 944
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	<i>2 873</i>	<i>-</i>	<i>(1 350)</i>	<i>1 523</i>
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	<i>2 168</i>	<i>-</i>	<i>763</i>	<i>2 931</i>
Autres actifs	77 196	(2 669)	46	74 572
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	<i>122</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>122</i>
Actifs non courants destinés à être cédés	3 788	-	-	3 788
Participations dans les entreprises mises en équivalence	106	4 805	(74)	4 837
Immobilisations corporelles et incorporelles	29 812	(169)	0	29 643
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	<i>2 458</i>	<i>-</i>	<i>(140)</i>	<i>2 318</i>
Écarts d'acquisition	4 045	(325)	-	3 720
Total ACTIF	1 453 372	(149 957)	343	1 303 758

(1) Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupe liées à ses filiales.

PASSIF au 30.06.2020 (en M EUR)	Bilan consolidé	Retraitements liés aux assurances ⁽¹⁾	Retraitements liés aux méthodes consolidation	Bilan comptable sous périmètre prudentiel
Banques centrales	2 980	-	-	2 980
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	405 113	2 364	-	407 477
Instruments dérivés de couverture	12 705	0	-	12 705
Dettes représentées par un titre	136 261	1 143	-	137 404
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	121 542	(3 682)	45	117 905
Dettes envers la clientèle	444 470	1 668	(64)	446 074
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 629	-	-	8 629
Passifs d'impôts	1 239	(220)	0	1 019
Autres passifs	94 115	(9 499)	362	84 978
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	928	(0)	-	928
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	140 701	(140 701)	-	-
Provisions	4 348	(15)	0	4 333
Dettes subordonnées	14 662	39	-	14 701
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	14 299	42	-	14 341
Total dettes	1 387 693	(148 903)	343	1 239 133
Capitaux propres part du Groupe	60 659	(203)	(0)	60 456
<i>Capital et réserves liées</i>	30 115	0	-	30 115
<i>Réserves consolidées</i>	32 457	(203)	0	32 254
<i>Résultat de l'exercice</i>	(1 590)	0	-	(1 590)
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	(323)	(0)	0	(323)
Participations ne donnant pas le contrôle	5 020	(851)	-	4 169
Total capitaux propres	65 679	(1 054)	0	64 625
Total PASSIF	1 453 372	(149 957)	343	1 303 758

3.2.4 Filiales exclues du périmètre prudentiel – actualisation du Tableau 3 page 176 du document d'enregistrement universel 2020

Société	Activité	Pays
Antarius	Assurance	France
ALD RE Designated Activity Company	Assurance	Irlande
Catalyst RE International LTD	Assurance	Bermudes
Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC	Assurance	Russie
Sogelife	Assurance	Luxembourg
SG Strakhovanie LLC	Assurance	Russie
Sogecap	Assurance	France
Komerční Pojistovna A.S.	Assurance	République tchèque
La Marocaine Vie	Assurance	Maroc
Oradea Vie	Assurance	France
Société Générale RE SA	Assurance	Luxembourg
Sogessur	Assurance	France
Société Générale Life Insurance Broker SA	Assurance	Luxembourg
Banque Pouyanne	Banque	France

3.3 Risque de crédit et de contrepartie

Actualisation de la page 193 du Document d'enregistrement universel 2020 (4.5.5 Mesure des risques et notations internes)

Tableau 14 - Echelle de notation interne de Société Générale et correspondance indicative avec celle des agences de notation

Fourchette de Probabilité de défaut	Note Interne de la Contrepartie	Equivalent Indicatif Standard & Poor's	Equivalent Indicatif Fitch	Equivalent Indicatif Moody's	Probabilité de défaut à un an
0,00 à < 0,15	1	AAA	AAA	Aaa	0,009%
	2+	AA+	AA+	Aa1	0,014%
	2	AA	AA	Aa2	0,020%
	2-	AA-	AA-	Aa3	0,026%
	3+	A+	A+	A1	0,032%
	3	A	A	A2	0,036%
	3-	A-	A-	A3	0,061%
4+	BBB+	BBB+	Baa1	0,130%	
0,25 à < 0,50	4	BBB	BBB	Baa2	0,257%
0,50 à < 0,75	4-	BBB-	BBB-	Baa3	0,501%
0,75 à < 2,50	5+	BB+	BB+	Ba1	1,100%
	5	BB	BB	Ba2	2,125%
2,50 à < 10,00	5-	BB-	BB-	Ba3	3,260%
	6+	B+	B+	B1	4,612%
	6	B	B	B2	7,761%
10,00 à < 100	6-	B-	B-	B3	11,420%
	7+	CCC+	CCC+	Caa1	14,328%
	7	CCC	CCC	Caa2	20,441%
	7-	C / CC / CCC-	CCC-	Caa3	27,247%

3.4 Couverture des encours douteux

Actualisation de la page 211 du document d'enregistrement universel 2020

Encours douteux bruts

En Md EUR	30/06/2020	31/03/2020	30/06/2019
Créances brutes*	545,9	554,5	538,8
Créances douteuses*	17,7	16,6	17,0
Taux brut Groupe d'encours douteux*	3,2%	3,0%	3,2%
Provisions étape 1	1,2	0,9	0,9
Provisions étape 2	1,5	1,2	1,0
Provisions étape 3	9,5	9,2	9,4
Taux brut Groupe de couverture des encours douteux* (Provisions S3 / Créances douteuses)	54%	55%	55%

(*) Prêts et avances à la clientèle, dépôts auprès des banques et prêts octroyés aux banques, actifs de location simple et financière, à l'exclusion des prêts et avances détenus en vue de la vente, des réserves auprès des banques centrales et autres dépôts à vue, conformément à la norme technique d'exécution [EBA/ITS/2019/02](#) qui amende le règlement d'exécution de la Commission (EU) No 680/2014 en ce qui concerne le reporting de l'information financière (FINREP).

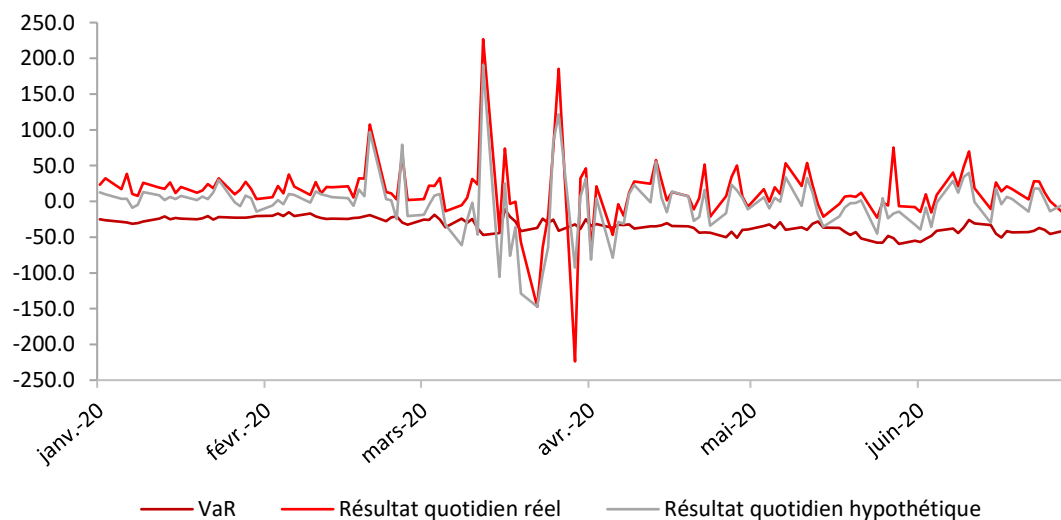
Ventilation des encours par étape

En Md EUR	30/06/2020	31/12/2019
Créances classées en étape 1	484,2	485,9
Créances classées en étape 2	44,0	42,3
Créances douteuses (classées en étape 3)	17,7	16,2
Total	545,9	544,4

3.5 Risque de marché

Actualisation de la page 216 du Document d'enregistrement universel 2020 (4.6.5 Actifs pondérés et exigences en fonds propres)

VaR (un jour, 99%), résultat quotidien réel⁴ et résultat quotidien hypothétique⁵ du portefeuille de négociation (2020, en M EUR)



⁴ Résultat quotidien utilisé pour le backtesting de la VaR contre la valeur effective du portefeuille tel que défini dans le paragraphe « Value-at-risk » 99% (VaR).

⁵ Résultat quotidien utilisé pour le backtesting de la VaR contre la valeur hypothétique du portefeuille tel que défini dans le paragraphe « Value-at-risk » 99% (VaR).

La VaR a augmenté sur les 6 premiers mois de l'année (40 millions d'euros au deuxième trimestre 2020 contre 28 millions d'euros au quatrième trimestre 2019 en moyenne). Partant d'un niveau bas sur Janvier / Février, elle s'est ensuite inscrite à la hausse tout le reste du semestre consécutivement aux effets de la crise de la Covid-19 sur les marchés. Ce sont essentiellement les périmètres taux et crédit qui ont contribué à cette augmentation en raison de l'entrée en milieu de semestre de nouveaux scénarios dans la fenêtre de calcul appliquant des chocs de hausse de taux d'intérêt et de resserrement des spreads de crédit, qui pénalisent les positions de couverture de la CVA ainsi que les activités exotiques de crédit.

Les activités action, sensibles pour leur part à des scénarios de rebond des marchés actions associés à des hausses de taux, sont à l'origine de la volatilité de la VaR, sans impact majeur toutefois sur la hausse observée, leur contribution restant stable en moyenne.

En répercussion de la crise de la Covid-19, les marchés ont été marqués au premier semestre 2020 par une forte volatilité toutes classes d'actifs confondues. Ainsi, sur cette période, un dépassement de *backtesting* de VaR a été observé au niveau du groupe Société Générale lors de 13 journées. Suite à la décision du Parlement européen d'autoriser les institutions d'exclure les événements de *backtesting* intervenus entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2021 non imputables à leur modèle interne, les autorités compétentes ont validé l'exclusion de tels événements du calcul des actifs pondérés de la Société Générale pour le risque de marché.

Actualisation de la page 222 du Document d'enregistrement universel 2020 (4.6.5 Actifs pondérés et exigences en fonds propres)

Tableau 36 : Exigences en fonds propres et encours pondérés au titre du risque de marché par composante de risques (en M EUR)

(En M EUR)	Encours pondérés (RWA)			Exigences en fonds propres		
	30.06.2020	31.12.2019	Variation	30.06.2020	31.12.2019	Variation
VaR	5 659	3 881	1 778	453	310	142
Stressed VaR	10 824	6 678	4 146	866	534	332
Risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	1 351	1 361	(10)	108	109	(1)
Portefeuille de corrélation (CRM)	1 402	1 220	182	112	98	15
Total risques de marché évalué par modèle interne	19 236	13 140	6 096	1 539	1 051	488
Risque spécifique aux positions de titrisation du portefeuille de négociation	326	277	49	26	22	4
Risque de change	409	865	(456)	33	69	(36)
Risque de taux d'intérêt (hors titrisation)	1 012	231	781	81	18	62
Risque de positions sur titres de propriété	-	-	-	-	-	-
Risque de positions sur produits de base	-	0	(0)	-	0	(0)
Total risques de marché en approche standard	1 747	1 373	374	140	110	30
Total	20 983	14 513	6 470	1 679	1 161	518

Les RWA marché ont augmenté de près de 50% au cours du 1er semestre 2020 (21,0 milliards d'euros au deuxième trimestre 2020 contre 14,5 milliards d'euros au 4^{ème} trimestre 2019) dans un environnement marqué par une forte volatilité toutes classes d'actifs confondus en raison des incertitudes liées à la crise Covid-19. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- une augmentation au niveau de la SVaR dès le premier trimestre, concentrée sur le périmètre action, qui se maintient par la suite à des niveaux élevés en raison des contributions des activités de crédit exotique et de taux (impact de + 4,1 milliards d'euros sur les RWA).
- un accroissement de la VaR (Cf. supra – impact de + 1,8 milliards d'euros sur les RWA).

- une hausse de la contribution en approche standard résultant principalement de l'intégration des mutual funds dans son assiette de calcul.

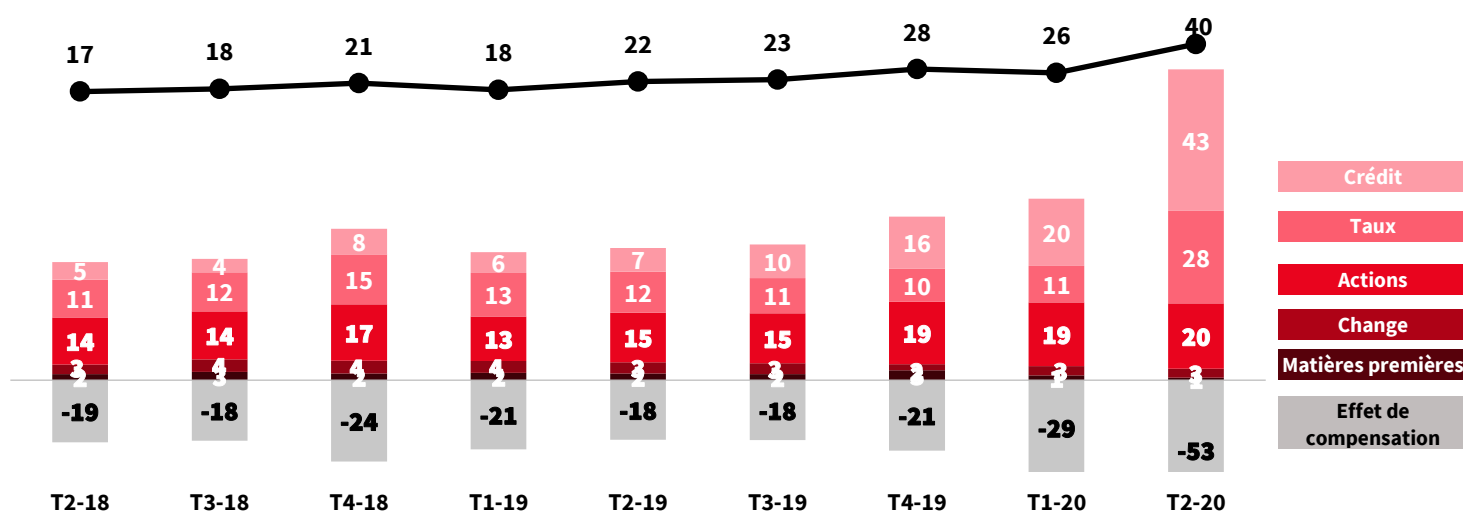
A noter que les diverses mesures prises par la BCE ont permis de limiter l'impact des dépassements de *backtesting* de VaR résultant de mouvements de marché exceptionnels en lien avec la crise de la Covid-19 sur le niveau du coefficient multiplicateur utilisé pour le calcul des RWA au titre de la VaR et de la SVaR (cf. supra).

Evolution de la VaR de trading

Actualisation des pages 217 et 218 du document d'enregistrement universel 2020

Moyenne trimestrielle de la Valeur en Risque (VaR) à 99%, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de trading, en millions d'euros

Évolution de la VaR de Trading* et de la VaR stressée**



VaR stressée** à 1 jour, 99% en M EUR	T2-19	T3-19	T4-19	T1-20	T2-20
Minimum	25	17	23	23	49
Maximum	70	60	61	108	89
Moyenne	45	34	38	56	66

* VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables.

** VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an.

3.6 Risques structurels de taux – actualisation de la page 233 du document d’enregistrement universel 2020

Sensibilité de valeur du Groupe à une variation de taux de +10 pb

(En M EUR)	TOTAL
Montant de la sensibilité (31.05.2020)	162
Montant de la sensibilité (31.12.2019)	(54)

Sensibilité de la marge d’intérêt du Groupe

(En M EUR)	31.05.2020	31.12.2019
Hausse parallèle des taux de 10 pb		
Année 1	50	9
Année 2	94	48
Année 3	155	115
Baisse parallèle des taux de 10 pb		
Année 1	(55)	(15)
Année 2	(100)	(56)
Année 3	(162)	(122)

3.7 Risques de liquidité

3.7.1 Réserve de liquidité - actualisation de la page 237 du document d’enregistrement universel 2020

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ

En Md EUR	30.06.2020	31.12.2019
Dépôts en banques centrales (hors réserves obligatoires)	130	88
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	82	81
Autres actifs disponibles éligibles en banques centrales (après décote)	15	21
TOTAL	227	190

Le *Liquidity Coverage Ratio* s’élève à 167% en moyenne au T2-20.

3.7.2 Bilan échéancé – actualisation des pages 238 à 241 du document d’enregistrement universel 2020

Les principales lignes des passifs financiers sont présentées dans la note 3.13 des états financiers consolidés, selon le modèle suivant :

PASSIFS FINANCIERS

	Note aux états financiers consolidés	30.06.2020				Total
		0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	
(En M EUR)						
Banques centrales		2 980				2 980
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés		156 697	18 007	23 838	29 895	228 437
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	77 877	22 867	19 446	1 352	121 542
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	395 588	21 645	17 326	9 911	444 470
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	30 637	27 158	61 071	17 395	136 261
Dettes subordonnées	Note 3.9	5	2	2 783	11 872	14 662

NB. Les hypothèses d'échéancement de ces passifs sont exposées dans la note 3.13 des états financiers consolidés. En particulier, les données sont présentées, hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

Symétriquement, les principales lignes des actifs financiers sont présentées ci-dessous.

ACTIFS FINANCIERS

30.06.2020

	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
<i>(En M EUR)</i>						
Caisse et banques centrales		140 882	946	1 632	957	144 417
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.4	240 288	9 371			249 659
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	54 485	860		261	55 606
Titre au coût amorti	Note 3.5	13 833	176	540	328	14 877
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 3.5	46 803	1 897	4 861	1 731	55 292
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 3.5	80 751	73 920	171 018	103 342	429 031
Opérations de location financement et assimilées	Note 3.5	2 511	6 208	16 131	4 619	29 469

Il convient de relever que la nature de l'activité de Société Générale le conduit à détenir des titres ou des produits dérivés, dont les durées contractuelles restant à courir ne sont pas représentatives de son activité ou de ses risques.

Pour le classement des actifs financiers, il a été par convention retenu les durées restant à courir suivantes :

1. Actifs évalués en juste valeur par résultat, hors dérivés (portefeuille de négoce avec la clientèle)
 - Positions évaluées par des prix cotés sur des marchés actifs (classement comptable N1) : échéance inférieure à 3 mois.
 - Positions évaluées à l'aide de données observables autres que des prix cotés (classement comptable N2) : échéance inférieure à 3 mois.
 - Position évaluées en utilisant principalement des données non observables de marché (N3) : fourchette d'échéance comprise entre 3 mois et un an.
2. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :
 - Les titres disponibles à la vente évalués par des prix cotés sur des marchés actifs ont été échéancés à moins de trois mois.
 - Les titres obligataires valorisés à l'aide de données observables autres que des prix cotés (N2) ont été classés parmi les actifs négociables à échéance 3 mois à 1 an.
 - Enfin les autres titres (actions détenues à long terme notamment), ont été classés dans la catégorie de détention supérieure à 5 ans.

En ce qui concerne les autres postes du bilan, la décomposition des autres actifs et passifs, ainsi que les conventions y-afférant sont les suivantes :

AUTRES PASSIFS

	30.06.2020						Total
	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	
(En M EUR)							
Passifs d'impôts	Note 6.3			826		413	1 239
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 629					8 629
Autres passifs	Note 4.4		82 664	2 742	5 824	2 885	94 115
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5			928			928
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3		15 042	9 525	36 574	79 560	140 701
Provisions	Note 8.3	4 348					4 348
Capitaux propres		65 679					65 679

AUTRES ACTIFS

	30.06.2020						Total
	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	
(En M EUR)							
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		470					470
Autres actifs	Note 4.4		77 196				77 196
Actifs d'impôts	Note 6	5 052					5 052
Participations dans les entreprises mises en équivalence						106	106
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4					29 812	29 812
Écarts d'acquisition	Note 2.2					4 045	4 045
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.5			3 788			3 788
Placements des activités d'assurances			36 644	9 797	30 987	85 791	163 219

1. Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ont été exclus de l'assiette, s'agissant d'opérations adossées aux portefeuilles concernés. De même, les actifs d'impôt dont l'échéancement aboutirait à communiquer par anticipation des flux de résultat n'ont pas fait l'objet d'un échéancement publié.
2. Les postes « autres actifs » et « autres passifs » (dépôts de garantie et comptes de règlements, débiteurs divers) ont été considérés comme exigibles.
3. Les échéances notionnelles des engagements sur instruments dérivés figurent dans la note 3.13 des états financiers consolidés du Groupe
4. Les participations et immobilisations ont été classées à plus de cinq ans.
5. Les capitaux propres et les provisions n'ont pas été échéancés.

3.8 Risques de non-conformité, litiges

Les informations relatives aux risques et litiges sont présentées dans la note annexe 9 aux Etats Financiers consolidés, voir chapitre 5.

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Assemblée générale du 19 mai 2020

Extrait du communiqué du 19 mai 2020

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de Société Générale s'est tenue le 19 mai 2020 à Tours Société Générale - 17 cours Valmy - La Défense 7, hors la présence physique de ses actionnaires ou des autres personnes ayant le droit d'y assister, sous la présidence de M. Lorenzo Bini Smaghi.

Le quorum s'est établi à 62,757% (contre 54,51% en 2019) :

- 18.643 actionnaires ont voté par Internet ;
- 10.254 actionnaires ont voté par correspondance ;
- 9.337 actionnaires, dont 8.609 par Internet, représentant 0,54 % du capital, ont donné pouvoir au Président ;
- 20.055 actionnaires étaient présents ou représentés.

Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été adoptées, notamment :

- Les comptes sociaux et consolidés de l'année 2019 ;
- Le renouvellement d'un administrateur pour 4 ans : M. Juan Maria Nin Génova ;
- La nomination d'un administrateur pour 4 ans : Mme Annette Messemer ;
- La politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs ;
- Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 aux dirigeants mandataires sociaux ;
- Les autorisations d'augmentation de capital, notamment celle permettant l'émission d'actions en faveur des salariés dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, ainsi que l'autorisation d'attribuer des actions de performance émises ou à émettre, pour 26 mois.
- Les nouvelles règles de franchissements de seuils statutaires ;
- La modification des statuts relative à l'élection d'un administrateur représentant les salariés actionnaires au sein du Conseil d'administration à compter de l'Assemblée générale 2021 ; et
- La modification statutaire relative à la prise en compte par le Conseil d'administration des enjeux sociaux et environnementaux de l'activité de la Société.

4.2 Conseil d'administration

Extrait du communiqué du 19 mai 2020

A la suite de l'Assemblée, le Conseil d'administration qui compte 14 membres est composé comme suit :

- M. Lorenzo Bini Smaghi, Président ;
- M. Frédéric Oudéa, Directeur général et administrateur ;
- M. William Connelly, administrateur ;
- M. Jérôme Contamine, administrateur ;
- Mme Diane Côté, administrateur ;
- Mme Kyra Hazou, administrateur ;
- Mme France Houssaye, administrateur élu par les salariés ;
- M. David Leroux, administrateur élu par les salariés ;
- M. Jean-Bernard Lévy, administrateur ;
- M. Gérard Mestrallet, administrateur ;
- M. Juan Maria Nin Génova, administrateur ;
- Mme Annette Messemer, administrateur ;
- Mme Lubomira Rochet, administrateur ; et
- Mme Alexandra Schaapveld, administrateur.

42,9% des membres du Conseil d'administration sont des femmes dont 5 femmes nommées par l'Assemblée (41,6%). Le taux d'administrateurs indépendants est supérieur à 90% (11/12) selon le mode de calcul du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration a également décidé, qu'à compter du 19 mai 2020, les comités seront composés comme suit :

- **Comité d'audit et de contrôle interne** : Mme Alexandra Schaapveld (présidente), M. Jérôme Contamine, Mme Diane Côté, Mme Kyra Hazou et Mme Annette Messemer;
- **Comité des risques** : M. William Connelly (président), Mme Kyra Hazou, Mme Annette Messemer, M. Juan Maria Nin Génova et Mme Alexandra Schaapveld;
- **Comité des rémunérations** : M. Jean Bernard Lévy (président), M. Jérôme Contamine, Mme France Houssaye, M. Gérard Mestrallet et M. Juan Maria Nin Génova;
- **Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise** : M. Gérard Mestrallet (président), M. William Connelly, M. Jean Bernard Lévy et Mme Lubomira Rochet.

Biographies

Madame Annette Messemer, de nationalité allemande, Doctorat en sciences politiques de l'Université de Bonn (Allemagne), Master en Economie Internationale de la Fletcher School de la Tufts University (USA) et diplômée de SciencesPo Paris. Commence sa carrière en banque d'investissement chez J.P Morgan à New-York en 1994, puis à Francfort et Londres. Au cours des 12 années passées chez J.P. Morgan, elle acquiert une solide expérience dans le secteur financier, des fusions et acquisitions, des opérations de financement ainsi que dans la gestion des risques. Elle quitte JP Morgan en 2006 en tant que banquier conseil pour rejoindre Merrill Lynch et prendre un poste de directrice générale et membre du comité exécutif pour la filiale allemande. En 2010, elle est nommée au Conseil de Surveillance de WestLB, par le ministère des finances allemand, pour accompagner la plus grande restructuration bancaire allemande pendant la crise financière avant de rejoindre Commerzbank en 2013 où elle est membre du comité exécutif Groupe/Membre du Conseil de la Division Clients corporates et institutionnels jusqu'en juin 2018.

M. Juan Maria Nin Génova, ancien élève de l'Université de Deusto (Espagne) et de la London School of Economics and Political Sciences (Royaume Uni). Est avocat économiste et a commencé sa carrière comme Directeur de Programme au ministère espagnol pour les Relations avec les Communautés européennes. Il a ensuite été Directeur général de Santander Central Hispano de 1980 à 2002, avant de devenir Conseiller délégué de Banco Sabadell jusqu'en 2007. En juin 2007, il est nommé Directeur général de La Caixa. En juillet 2011, il devient Vice-Président et Conseiller délégué de CaixaBank jusqu'en 2014.

Informations complémentaires concernant Annette Messemer

Madame Annette Messemer, administrateur indépendant de Société Générale est par ailleurs administrateur des sociétés cotées françaises : Imerys S.A. et Essilor Luxottica S.A. et des sociétés non cotées françaises : Savencia S.A et Essilor International SAS.

[Mise à jour de la page 142 du Document d'enregistrement universel](#)

Comme tous les autres administrateurs, Annette Messemer a procédé aux déclarations réglementaires sur l'absence de conflit d'intérêts et l'absence de condamnation.

4.3 Direction générale

Extrait du communiqué du 4 août 2020 – Nomination d'une nouvelle équipe de direction du Groupe Société Générale pour accélérer les transformations de ses métiers et préparer le nouveau plan stratégique.

Le Conseil d'administration du 3 août, présidé par Lorenzo Bini Smaghi, a approuvé les orientations présentées par Frédéric Oudéa, Directeur général, sur l'évolution de l'organisation de la direction de l'entreprise.

L'objectif est de constituer une équipe de direction générale renouvelée avec à terme, aux côtés du Directeur général, deux positions de Directeur Général Délégué au lieu de quatre avec des profils très expérimentés, et la création de nouveaux rôles de Directeur général adjoint confiés à une nouvelle génération de dirigeants à fort potentiel.

A la suite de la décision de **Séverin Cabannes** de faire valoir ses droits à la retraite en 2021, il quittera ses fonctions de Directeur général délégué à la fin de l'année 2020.

Slawomir Krupa, actuellement responsable des activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs pour les Amériques, deviendra à compter du 1 janvier 2021, Directeur général adjoint en charge des activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs au niveau mondial. Il sera directement rattaché à Frédéric Oudéa.

Philippe Aymerich, Directeur général délégué, actuellement en charge notamment des activités de Banque de détail en France, voit sa supervision étendue à l'ensemble des activités de banque de détail à l'international et de crédit consommation, à la suite du départ de Philippe Heim qui quitte ses fonctions de Directeur général délégué ce jour.

Sébastien Proto, actuellement directeur de la stratégie du Groupe, deviendra, à compter du 1er septembre 2020, Directeur général adjoint, en charge des réseaux Société Générale et Crédit du Nord, et de leur direction Innovation, technologie et informatique. Il sera directement rattaché à Philippe Aymerich.

Diony Lebot, Directrice générale déléguée, outre ses fonctions actuelles de supervision des risques et de la conformité, du contrôle interne et sponsor de la Responsabilité Sociale et Environnementale du Groupe, se voit confier la supervision des activités de services financiers et d'assurance du Groupe.

Enfin **William Kadouch-Chassaing**, directeur financier du Groupe, est nommé Directeur général adjoint en charge des finances, directement rattaché à Frédéric Oudéa.

Biographies

Philippe Aymerich

Philippe Aymerich est Directeur général délégué de la Société Générale depuis mai 2018, en charge des activités de Banque de détail en France et des Ressources du Groupe (Informatique, immobilier et achats). Il a eu un parcours varié au sein du groupe Société Générale depuis plus de trente ans. Il a occupé différents postes dans des fonctions métiers, de gestion ou de contrôle, en France et à l'international, dans les activités de banque de financement et d'investissement comme de banque de détail. Il a rejoint l'Inspection Générale de Société Générale en 1987 où il conduit diverses missions d'audit et de conseil avant d'être nommé Inspecteur Principal en 1994. En 1997, il intègre Société Générale Corporate & Investment Banking en tant que Directeur Général Adjoint de SG Espagne à Madrid. Il travaille ensuite de 1999 à 2004 à New-York en tant que Deputy Chief Operating Officer puis, à partir de 2000, en tant que Chief Operating Officer pour la région Amériques de Société Générale Corporate & Investment Banking. En 2004, il devient Directeur de la Division Automobile, Chimie et Biens d'Équipement au sein de la Direction Corporate & Institutions. En décembre 2006, il est nommé Adjoint du Directeur des Risques du groupe Société Générale. Philippe Aymerich est nommé Directeur Général de Crédit du Nord en janvier 2012. Philippe Aymerich est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC).

Diony Lebot

Diony Lebot est Directrice générale déléguée de Société Générale depuis mai 2018 en charge des fonctions de contrôle (Risques, Finance et Conformité). Elle a développé une expérience forte de plus de trente ans dans plusieurs métiers de la banque de financement et d'investissement en France et à l'international avant de rejoindre la fonction Risque du groupe en 2015. Diony intègre Société Générale en 1986. Elle y occupe plusieurs fonctions au sein des activités de financements structurés, du département Ingénierie Financière puis en tant que Directeur des financements d'actifs avant de rejoindre en 2004 le département Relations clients Corporate en tant que Directeur commercial Europe au sein de la division Grandes Entreprises et Institutions Financières. En 2007, elle est nommée Directrice générale de Société Générale Amériques et rejoint le Comité de direction du groupe. En 2012, elle devient Directeur adjoint de la division Relations Clients et Banque d'Investissement et Responsable de la région Europe de l'Ouest de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs. En mars 2015, Diony Lebot est nommée Directrice déléguée des Risques puis Directrice des Risques du groupe Société Générale en juillet 2016.

Diony Lebot est titulaire d'un DESS de finance et fiscalité de l'Université Paris I

William Kadouch-Chassaing

William Kadouch-Chassaing est Directeur financier du Groupe depuis mai 2018. Il était précédemment Directeur de la stratégie du Groupe depuis avril 2013. William Kadouch-Chassaing a débuté sa carrière dans l'enseignement universitaire et la fonction publique. Il a rejoint JP Morgan en 1996 au poste d'économiste et de stratégeste, avant d'intégrer en 1998 le département des fusions-acquisitions. Au sein du groupe Technologies, médias et télécommunications à Londres à partir de 2000, il était notamment en charge de la couverture des groupes de médias en Europe. En octobre 2007, William Kadouch-Chassaing rejoint Société Générale Corporate & Investment Banking en tant que Banquier conseil. Il est nommé Directeur financier délégué et Directeur de la stratégie du Groupe en avril 2013 et rejoint le Comité de direction du Groupe.

William Kadouch-Chassaing est normalien, diplômé de la Sorbonne et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il est également professeur agrégé de sciences économiques et sociales.

Slawomir Krupa

Slawomir Krupa est Directeur général de Société Générale Americas depuis janvier 2016 en charge des activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs pour la région. Il a démarré sa carrière en 1996 en tant qu'Inspecteur à l'Inspection générale de Société

Générale. En 1999, il quitte le Groupe pour fonder et diriger une start-up Internet spécialisée dans le domaine de l'e-finance en Europe de l'Est. Il rejoint de nouveau le Groupe en 2002 et reprend ses fonctions au sein de l'Inspection générale pour être nommé en 2005 au comité de direction de ce département. En 2007, il est promu directeur de cabinet de Société Générale Corporate & Investment Banking. En 2009, il devient Responsable de la Stratégie et du Développement, et Responsable de Société Générale Corporate & Investment Banking pour l'Europe Centrale et de l'Est, le Moyen-Orient et l'Afrique. En janvier 2012, il devient Directeur adjoint des activités de financement, supervisant notamment les activités primaires obligataires, de titrisation et de financements à effet de levier tout en conservant ses responsabilités régionales, élargies en 2013 à la banque privée, la gestion d'actifs et le métier Titres. Slawomir Krupa est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Sébastien Proto

Sébastien Proto rejoint Société Générale en septembre 2018 en tant que Directeur de la stratégie du Groupe. Il a débuté sa carrière à l'Inspection générale des Finances en 2004, avant de devenir successivement Directeur de cabinet adjoint, puis Directeur de cabinet du ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Fonction Publique (2007-2009), Directeur de cabinet du ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique (2010) et Directeur de cabinet du ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat (2011-2012). Entre 2013 et 2018, il était Associé-Gérant de Rothschild & Cie. Sébastien Proto est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration et diplômé de Sciences-Po et de l'Essec.

5. ETATS FINANCIERS

5.1 Etats financiers au 30 juin 2020

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	76
BILAN CONSOLIDE - ACTIF	
BILAN CONSOLIDE - PASSIF	
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	
ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	
EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	
2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	82
NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	
NOTE 2 - CONSOLIDATION	
NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION	
NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION	
NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS	
NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	
NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES	
NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	
NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR	
NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI	
NOTE 3.6 - DETTES	
NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS	
NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	
NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI	
NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES	
NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	
NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	
NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE	
NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS	
NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	
NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	
NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES	
NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS	
NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES	
NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS	
NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE	
NOTE 8.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	
NOTE 8.3 - PROVISIONS	
NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES	
NOTE 10 - GESTION DES RISQUES ASSOCIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	
NOTE 10.1 - EXPOSITION DU PORTEFEUILLE DE CREDIT	
NOTE 10.2 - DEPRECIATIONS	
NOTE 10.3 - ANALYSE DES ENCOURS BRUTS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT	

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2020	31.12.2019
Caisse et banques centrales		144 417	102 311
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	419 147	385 739
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	21 845	16 837
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Notes 3.3 et 3.4	55 606	53 256
Titres au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	14 877	12 489
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	55 292	56 366
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	458 500	450 244
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		470	401
Placements des activités d'assurance	Note 4.3	163 219	164 938
Actifs d'impôts	Note 6	5 052	5 779
Autres actifs	Note 4.4	77 196	68 045
Actifs non courants destinés à être cédés		3 788	4 507
Participations dans les entreprises mises en équivalence		106	112
Immobilisations corporelles et incorporelles		29 812	30 652
Ecarts d'acquisition	Note 2.2	4 045	4 627
Total		1 453 372	1 356 303

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2020	31.12.2019
Banques centrales		2 980	4 097
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	405 113	364 129
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	12 705	10 212
Dettes représentées par un titre	Notes 3.6 et 3.9	136 261	125 168
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Notes 3.6 et 3.9	121 542	107 929
Dettes envers la clientèle	Notes 3.6 et 3.9	444 470	418 612
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 629	6 671
Passifs d'impôts	Note 6	1 239	1 409
Autres passifs	Note 4.4	94 115	85 062
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		928	1 333
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	140 701	144 259
Provisions	Note 8.3	4 348	4 387
Dettes subordonnées	Note 3.9	14 662	14 465
Total dettes		1 387 693	1 287 733
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe			
Actions ordinaires et réserves liées		22 084	21 969
Autres instruments de capitaux propres		8 031	9 133
Réserves consolidées		32 457	29 558
Résultat de l'exercice		(1 590)	3 248
Sous-total		60 982	63 908
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(323)	(381)
Sous-total capitaux propres part du Groupe		60 659	63 527
Participations ne donnant pas le contrôle		5 020	5 043
Total capitaux propres		65 679	68 570
Total		1 453 372	1 356 303

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(En M EUR)</i>		1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Intérêts et produits assimilés	Note 3.7	10 833	23 712	11 858
Intérêts et charges assimilées	Note 3.7	(5 366)	(12 527)	(6 288)
Commissions (produits)	Note 4.1	4 290	9 068	4 534
Commissions (charges)	Note 4.1	(1 917)	(3 811)	(1 865)
Résultat net des opérations financières		779	4 460	2 388
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>		765	4 343	2 289
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>		25	119	101
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>		(11)	(2)	(2)
Produit net des activités d'assurance	Note 4.3	1 038	1 925	898
Produits des autres activités	Note 4.2	5 403	11 629	5 632
Charges des autres activités	Note 4.2	(4 594)	(9 785)	(4 682)
Produit net bancaire		10 466	24 671	12 475
Frais de personnel	Note 5	(4 497)	(9 955)	(5 091)
Autres frais administratifs	Note 8.2	(3 294)	(6 285)	(3 243)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(747)	(1 487)	(725)
Résultat brut d'exploitation		1 928	6 944	3 416
Coût du risque	Note 3.8	(2 099)	(1 278)	(578)
Résultat d'exploitation		(171)	5 666	2 838
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		5	(129)	15
Gains ou pertes nets sur autres actifs		84	(327)	(131)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	Note 2.2	(684)	-	-
Résultat avant impôts		(766)	5 210	2 722
Impôts sur les bénéfices	Note 6	(612)	(1 264)	(645)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 378)	3 946	2 077
Participations ne donnant pas le contrôle		212	698	337
Résultat net part du Groupe		(1 590)	3 248	1 740
Résultat par action	Note 7.2	(2,25)	3,05	1,69
Résultat dilué par action	Note 7.2	(2,25)	3,05	1,69

ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 378)	3 946	2 077
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(449)	844	532
Ecarts de conversion ⁽¹⁾	(708)	563	195
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	23	(28)	43
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	47	48	99
<i>Reclassement en résultat</i>	(24)	(76)	(56)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	70	188	256
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	71	190	239
<i>Reclassement en résultat</i>	(1)	(2)	17
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	216	153	116
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	206	195	121
<i>Reclassement en résultat</i>	10	(42)	(5)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	1	-
Impôts liés	(50)	(33)	(78)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	403	(160)	(118)
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	(48)	(32)	(144)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	570	(121)	46
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	16	(48)	(48)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	3	(1)
Impôts liés	(135)	38	29
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(46)	684	414
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 424)	4 630	2 491
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(1 532)</i>	<i>3 903</i>	<i>2 133</i>
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>108</i>	<i>727</i>	<i>358</i>

(1) Les écarts de conversion part du Groupe de -598 millions d'euros sont liés principalement à l'appréciation de l'euro face au dollar américain pour -197 millions d'euros et face au rouble russe pour -137 millions d'euros. Les écarts de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle s'élèvent à -110 millions d'euros.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres part du Groupe

(En M EUR)	Actions ordinaires et réserves liées	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
Au 1er janvier 2019	20 746	9 110	32 199	-	(1 029)	61 026	4 783	65 809
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres	889	490	(311)	-	-	1 068	(33)	1 035
Elimination des titres auto-détenus	95	-	(77)	-	-	18	-	18
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	24	-	-	-	-	24	-	24
Distribution au 1er semestre 2019 (cf. Note 7.2)	-	-	(1 770)	-	-	(1 770)	(373)	(2 143)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	(1)	-	-	(1)	(8)	(9)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1 008	490	(2 159)	-	-	(661)	(414)	(1 075)
Résultat du 1er semestre 2019	-	-	-	1 740	-	1 740	337	2 077
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	386	386	21	407
Autres variations	-	(1)	2	-	-	1	-	1
Sous-total	-	(1)	2	1 740	386	2 127	358	2 485
Au 30 juin 2019	21 754	9 599	30 042	1 740	(643)	62 492	4 727	67 219
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres	122	(467)	(420)	-	-	(765)	-	(765)
Elimination des titres auto-détenus	57	-	-	-	-	57	-	57
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	36	-	-	-	-	36	-	36
Distribution au 2nd semestre 2019	-	-	-	-	-	-	(6)	(6)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	(9)	-	-	(9)	(48)	(57)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	215	(467)	(429)	-	-	(681)	(54)	(735)
Résultat du 2nd semestre 2019	-	-	-	1 508	-	1 508	361	1 869
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	262	262	10	272
Autres variations	-	1	(55)	-	-	(54)	(1)	(55)
Sous-total	-	1	(55)	1 508	262	1 716	370	2 086
Au 31 décembre 2019	21 969	9 133	29 558	3 248	(381)	63 527	5 043	68 570
Affectation en réserves consolidées	6	-	3 229	(3 248)	13	-	-	-
Au 1er janvier 2020	21 975	9 133	32 787	-	(368)	63 527	5 043	68 570
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres (cf. Note 7.1)	-	(1 102)	(340)	-	-	(1 442)	(33)	(1 475)
Elimination des titres auto-détenus (cf. Note 7.1)	91	-	(59)	-	-	32	-	32
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	18	-	-	-	-	18	-	18
Distribution au 1er semestre 2020 (cf. Note 7.2)	-	-	-	-	-	-	(79)	(79)
Effet des variations du périmètre de consolidation (cf. Note 7.1)	-	-	91	-	-	91	(13)	78
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	109	(1 102)	(308)	-	-	(1 301)	(125)	(1 426)
Résultat du 1er semestre 2020	-	-	-	(1 590)	-	(1 590)	212	(1 378)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	45	45	(110)	(65)
Autres variations	-	-	(22)	-	-	(22)	-	(22)
Sous-total	-	-	(22)	(1 590)	45	(1 567)	102	(1 465)
Au 30 juin 2020	22 084	8 031	32 457	(1 590)	(323)	60 659	5 020	65 679

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Résultat net de l'ensemble consolidé (I)	(1 378)	3 946	2 077
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	2 640	5 181	2 608
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	2 979	(3 284)	(2 764)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(6)	129	(15)
Variation des impôts différés	232	295	63
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme et filiales consolidées	(27)	(84)	(60)
Autres mouvements	(377)	1 295	(396)
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	5 441	3 532	(564)
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 468	5 267	(29)
Opérations interbancaires	21 847	14 554	(4 543)
Opérations avec la clientèle	26 664	5 429	14 554
Opérations sur les autres actifs et passifs financiers	(802)	(36 748)	(18 403)
Opérations sur les autres actifs et passifs non financiers	(2 296)	14 424	9 792
Augmentations / diminutions nettes des actifs/passifs opérationnels (III)	50 881	2 926	1 371
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III)	54 944	10 404	2 884
Flux liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	(2 607)	234	627
Flux liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 022)	(7 210)	(3 248)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(4 629)	(6 976)	(2 621)
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	(1 580)	(1 219)	(1 577)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 249	3 229	3 434
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	(331)	2 010	1 857
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	222	1 386	719
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	50 206	6 824	2 839
Caisse et banques centrales (actif)	102 311	96 585	96 585
Banques centrales (passif)	(4 097)	(5 721)	(5 721)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Notes 3.5 et 4.3)	21 843	24 667	24 667
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(11 577)	(13 875)	(13 875)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	108 480	101 656	101 656
Caisse et banques centrales (actif)	144 417	102 311	99 479
Banques centrales (passif)	(2 980)	(4 097)	(7 740)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Notes 3.5 et 4.3)	27 266	21 843	28 381
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(10 017)	(11 577)	(15 625)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	158 686	108 480	104 495
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	50 206	6 824	2 839

2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

1. INTRODUCTION



REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Société Générale (« le Groupe ») au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2020 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34 « Information financière intermédiaire ». Le Groupe inclut l'entité mère Société Générale (y compris les succursales à l'étranger) ainsi que les entités en France et à l'étranger qu'elle contrôle de manière directe ou indirecte (filiales et partenariats) ou sur lesquelles elle exerce une influence notable (entreprises associées).

Les notes présentées en annexe des états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2020. Cependant, les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels ont évolué comparativement à celles retenues lors de la précédente clôture annuelle pour tenir compte des incertitudes actuelles sur les conséquences, la durée et l'intensité de la crise économique générée par la pandémie de Covid-19. Par ailleurs, les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre ne sont donc pas influencés par ces facteurs.



PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017.

Les notes présentées en annexe des états financiers consolidés semestriels portent sur les événements et transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation et de la performance financières du Groupe au cours du premier semestre 2020. Les informations présentées dans ces notes annexes se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période affectée particulièrement par les effets de la crise Covid-19.



MONNAIE DE PRESENTATION

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2. NOUVELLES NORMES APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020



Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence (réforme IBOR – phase 1)

Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la matérialité »

AMENDEMENTS A IAS 39 / IFRS 9 / IFRS 7 – « REFORME IBOR – PHASE 1 » (APPLIQUES PAR ANTICIPATION PAR LE GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019)

L'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) a établi des principes pour fiabiliser la détermination des taux de référence et le Conseil de Stabilité Financière (FSB) a émis des recommandations pour renforcer la transparence, la représentativité et la fiabilité de ces taux. Sur la base de ces principes et recommandations, plusieurs réformes ont été initiées pour mettre en place et promouvoir l'utilisation de nouveaux taux sans risque au jour le jour dits « *Risk Free Rate – RFR* » dont la détermination sera désormais ancrée sur des transactions réelles : *ESTR (Euro Short Term Rate)* pour les contrats libellés en Euro, *SOFR (Secured Overnight Financing Rate)* pour les contrats libellés en USD, *SONIA (Sterling Overnight Index Average)* pour les contrats libellés en GBP, etc.

Le Groupe a mis en place une structure projet pour suivre les développements de la réforme IBOR et anticiper les conséquences de la transition vers les nouveaux taux de référence. Les travaux entamés visent d'une part à limiter l'exposition du Groupe aux taux d'intérêt de référence interbancaires actuels qui seraient susceptibles de ne pas subsister à court ou moyen terme et, d'autre part, à préparer la migration du stock de transactions en cours de vie qui référencent ces taux actuels et arriveront à échéance après 2021.

Pour suivre de près les sujets clés, le programme de transition a été structuré en 5 axes de travail (la veille, l'analyse des risques, le juridique et la communication, l'adoption des nouveaux taux dits « sans risques », la gestion du stock de contrats existants).

Afin de garantir une approche cohérente et homogène de la transition dans l'ensemble des activités du Groupe, un comité trimestriel a été mis en place dans l'objectif d'émettre des préconisations reflétant les évolutions du marché et les recommandations des instances de régulation.

Les incertitudes sur le calendrier et les modalités précises de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, ainsi que les modifications qui pourraient être apportées aux instruments financiers référençant les indices actuels, sont susceptibles d'avoir des conséquences sur les traitements comptables de couverture et sur l'évaluation des instruments financiers (par exemple, à la suite d'une clause contractuelle de remplacement - clauses « *Fallback* » - ou à la suite d'une renégociation du contrat).

Pour limiter ces conséquences comptables, l'IASB a publié en septembre 2019 des amendements aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 pour éviter que les incertitudes existant avant la transition ne remettent en cause la comptabilisation des opérations de couverture de taux d'intérêt.

Ces amendements, adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020, ont été appliqués par anticipation par le Groupe dans ses états financiers au 31 décembre 2019 et ont ainsi permis depuis cette date le maintien du traitement comptable des opérations de couverture concernées par ces incertitudes, parmi lesquelles celles liées aux indices EONIA, EURIBOR et LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY).

PROJET D'AMENDEMENTS A IAS 39 / IFRS 9 / IFRS 7 – « REFORME IBOR – PHASE 2 »

D'octobre 2019 à février 2020, l'IASB a conduit une seconde phase d'étude sur les conséquences comptables des modifications qui seront apportées aux contrats d'instruments financiers dans le cadre de la réforme IBOR. Un projet d'amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 a été publié en avril 2020.

Ces amendements devraient permettre de limiter les impacts sur la situation financière du Groupe et réduire le coût de la transition sur le plan opérationnel dès lors que la modification intervenant sur le taux résulte de la réforme des taux de référence, et est réalisée sur une base économiquement équivalente.

Les amendements finalisés devraient être publiés au second semestre 2020 avec une date de première application au 1er janvier 2021, une application anticipée sur 2020 étant possible sur option. Le Groupe se réserve la possibilité d'utiliser cette option.

A ce jour, le Groupe n'a pas procédé à des modifications sur ses contrats financiers.

L'application des amendements présentés ci-dessous n'a eu aucun effet sur les comptes consolidés du Groupe.

AMENDEMENTS A IFRS 3 « REGROUPEMENT D'ENTREPRISES »

Ces amendements viennent clarifier le guide d'application de la norme IFRS 3 afin de faciliter la distinction entre une acquisition d'entreprise et l'acquisition d'un groupe d'actifs dont le traitement comptable est différent.

AMENDEMENTS A IAS 1 ET IAS 8 « DEFINITION DE LA MATERIALITE »

Ces amendements viennent clarifier la définition de la matérialité afin de faciliter l'exercice du jugement lors de la préparation des états financiers, en particulier pour la sélection des informations présentées dans les notes annexes.

SUIVI DE LA DECISION DE L'IFRS INTERPRETATIONS COMMITTEE (IFRS IC) DU 26 NOVEMBRE 2019 RELATIVE A LA NORME IFRS 16

Au premier semestre 2019, l'IFRS IC a reçu une question relative à la détermination de la durée exécutoire à retenir pour la comptabilisation des contrats de location et notamment des contrats renouvelables par tacite prorogation. Lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'IFRS IC a conclu que les principes et exigences de la norme IFRS 16 « Contrats de location » fournissent une base adéquate pour déterminer cette durée, tout en indiquant que l'appréciation du caractère exécutoire du contrat doit tenir compte de l'ensemble des aspects économiques du contrat et non des seules pénalités de résiliation contractuelles. L'IFRS IC a donc décidé de ne pas inscrire la question posée à son programme de travail et n'a pas estimé nécessaire de demander à l'IASB un amendement permettant de clarifier la lecture de la norme IFRS 16 sur le sujet.

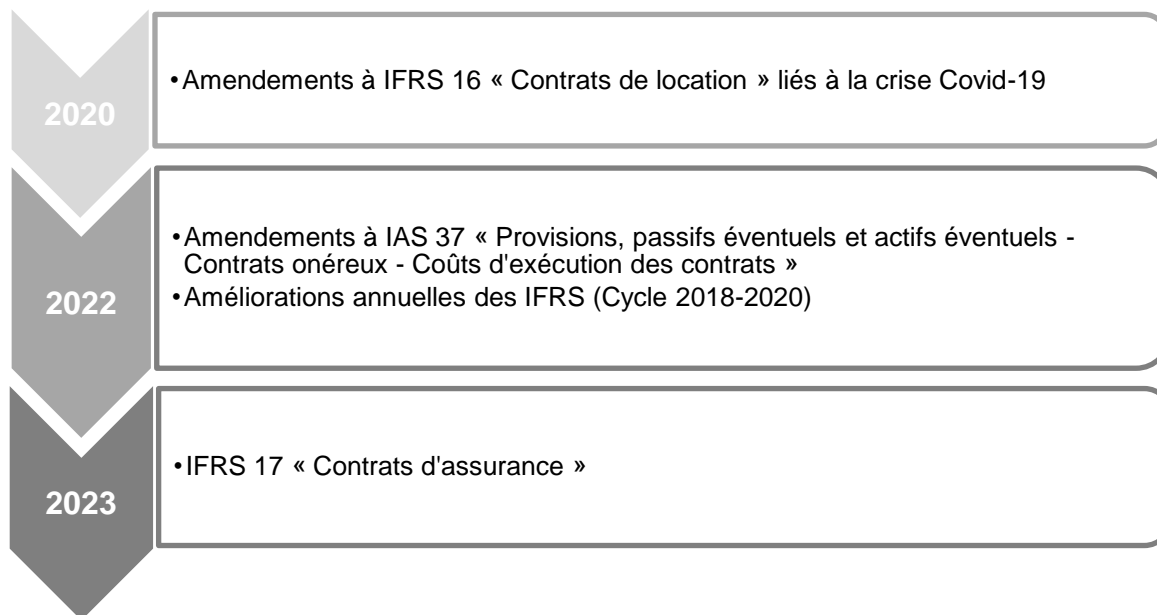
Les précisions apportées par l'IFRS IC pour étayer sa décision ont suscité des débats sur l'évaluation de la durée de certains baux et notamment celle des baux commerciaux en France. Le Groupe a entrepris un nouvel examen des périodes exécutoires et des durées à retenir pour les baux commerciaux de ses réseaux d'agences en France, dont certains, en situation de tacite prorogation annuelle, n'ont pas donné lieu, au 1er janvier 2019, à la comptabilisation d'une dette de location ni d'un droit d'utilisation. L'approche retenue pour cet examen s'appuie sur une différenciation des agences réalisée selon plusieurs critères (emplacement, investissements associés, etc.). Cette étude est en cours et se poursuivra au second semestre 2020 ; elle tiendra alors compte du relevé de conclusions de l'ANC du 3 juillet 2020 relatif aux baux commerciaux en France.

Ainsi, au 30 juin 2020, les modalités et hypothèses retenues par le Groupe pour déterminer la durée des contrats de location immobilière restent inchangées par rapport à celles appliquées depuis la première application de la norme IFRS 16 en 2019 et les éventuelles conséquences de la décision de l'IFRS IC seront reflétées dans les comptes consolidés en fin d'année sur la base du résultat des analyses en cours.

3. NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2020. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 30 juin 2020.

Le calendrier prévisionnel d'application de ces normes est le suivant :



AMENDEMENTS A IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION » LIES A LA CRISE COVID-19

Publiés par l'IASB le 28 mai 2020.

Ces amendements visent à permettre, sur option, aux locataires bénéficiant d'allègements de loyers dans le contexte de la pandémie de Covid-19, de ne pas analyser si les concessions qui leur sont accordées doivent être comptabilisées comme des modifications de contrats de location (ce qui impliquerait un étalement en résultat des effets de l'avantage octroyé sur la durée du contrat) mais de comptabiliser ces allègements comme des loyers variables négatifs (générant un gain immédiat en résultat).

Au premier semestre 2020, le Groupe n'a bénéficié d'aucun allègement de loyer consécutif à la crise Covid-19.

AMENDEMENTS A IAS 37 « PROVISIONS, PASSIFS EVENTUELS ET ACTIFS EVENTUELS » - CONTRATS ONEREUX - COUTS D'EXECUTION D'UN CONTRAT

Publiés par l'IASB le 14 mai 2020.

Ces amendements précisent les coûts à retenir pour déterminer les coûts d'exécution d'un contrat lors de l'analyse des contrats déficitaires.

AMELIORATIONS ANNUELLES DES IFRS (CYCLE 2018-2020)

Publiées par l'IASB le 14 mai 2020.

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière », IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 41 « Agriculture » et IFRS 16 « Contrats de location ».

IFRS 17 « CONTRATS D'ASSURANCE »

Publiée par l'IASB le 18 mai 2017.

Cette nouvelle norme remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 et qui autorise la comptabilisation des contrats d'assurance selon les méthodes définies par la réglementation comptable locale.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

L'IASB a publié le 25 juin 2020 des amendements à la norme IFRS 17 qui ont pour objectif d'en faciliter la mise en œuvre.

Ces amendements à la norme IFRS 17 incluent le report au 1er janvier 2023 de sa date de première application initialement fixée au 1er janvier 2021. Parallèlement, un amendement à la norme IFRS 4 a également été publié pour proroger jusqu'au 1er janvier 2023 la faculté offerte aux entités dont l'assurance est l'activité prédominante de reporter l'application de la norme IFRS 9.

En 2018, le Groupe a réalisé un cadrage du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 17 afin d'identifier les enjeux et les impacts pour la ligne métier Assurance.

Courant 2019, une structure projet a été mise en place au niveau du Groupe sous la gouvernance conjointe de la Direction Financière et de la ligne métier Assurance.

A ce stade, les travaux ont principalement porté sur la revue des différents types de contrats, l'analyse de leur traitement comptable au regard de la norme IFRS 17 et de leur présentation dans les états financiers consolidés et enfin, l'étude et le choix de solutions en termes de systèmes d'information et de processus. Ces travaux sont en cours et se poursuivront au second semestre 2020.

4. RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels ont évolué comparativement à celles retenues lors de la précédente clôture annuelle pour tenir compte des incertitudes actuelles sur les conséquences, la durée et l'intensité de la crise économique générée par la pandémie de Covid-19. Les effets de cette crise sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans le paragraphe 5 de la présente note.

Le recours aux estimations concerne notamment l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions enregistrées au passif du bilan, ainsi que celle des actifs et passifs d'impôts comptabilisés au bilan et des écarts d'acquisition. Il porte également sur l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et sur l'appréciation du contrôle pour la détermination du périmètre des entités consolidées. Le Groupe recourt également au jugement pour estimer la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Pour l'évaluation des dépréciations et provisions pour risque de crédit, l'exercice du jugement et le recours à des estimations concernent plus particulièrement l'appréciation de la dégradation du risque de crédit

observée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers et l'évaluation du montant des pertes de crédit attendues sur ces mêmes actifs financiers.

BREXIT

Le Royaume-Uni a organisé le 23 juin 2016 un referendum lors duquel une majorité des citoyens britanniques a voté pour une sortie de l'Union européenne (Brexit).

Après plusieurs reports, l'accord de retrait du Royaume-Uni a été approuvé par le Parlement britannique le 9 janvier 2020 puis par le Parlement européen le 29 janvier 2020 ; il est entré en vigueur le 31 janvier 2020. Le droit de l'Union européenne cessera de s'appliquer au Royaume-Uni à compter du 1er janvier 2021. Pendant cette période de transition qui court jusqu'au 1er janvier 2021, le Royaume-Uni conserve sa qualité d'Etat membre de l'Union européenne.

Compte tenu de la crise liée à la pandémie de Covid-19, le calendrier initial des négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni a été modifié. En dépit du retard et d'un constat de blocage dans les négociations, l'option d'une prolongation de la période de transition, prévue par l'accord de retrait, a été bloquée par le Royaume-Uni jusqu'à la date butoir pour l'exercer, fixée au 1er juillet 2020. Les négociations se poursuivent et un accord permettant d'éviter l'application de droits de douane et de quotas sur les biens demeure possible, même si la possibilité d'un échec des négociations doit être envisagée.

Le Groupe a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer une continuité de service à ses clients dès le 31 janvier 2020 et suit l'évolution des négociations qui se déroulent durant la période de transition. Les conséquences à court, moyen et long terme du Brexit ont été prises en compte dans les hypothèses et estimations retenues pour préparer les comptes consolidés.

5. COVID-19

La pandémie de Covid-19 cause un choc sanitaire et économique d'ampleur historique. Les mesures de confinement prises par de nombreux gouvernements pour enrayer la propagation du virus ont entraîné un effondrement de l'activité mondiale sur le premier semestre 2020 : la crise affecte durement aussi bien l'offre de biens et services que la demande et elle a généré des dislocations sur les marchés financiers.

Les gouvernements et banques centrales ont tenté d'atténuer les effets de ce choc en apportant un soutien important à l'économie en matière de liquidités et garanties de crédit.

De fortes incertitudes demeurent sur les conséquences, l'intensité et la durée de la crise.

Dans ce contexte, le Groupe a défini de nouveaux scénarios potentiels de reprise économique et analysé leurs effets sur ses activités afin de les intégrer dans les hypothèses et estimations retenues pour la préparation des comptes consolidés semestriels.

En lien avec les nombreuses publications des régulateurs et de l'IASB, le Groupe a également procédé à certains ajustements méthodologiques et a pris en compte les mesures de soutien décidées par les autorités publiques pour l'application des principes d'évaluation des pertes de crédit attendues. En effet, dans le cadre du plan d'urgence économique mis en place par les autorités françaises pour soutenir les trésoreries des entreprises fragilisées par la crise, le Groupe a proposé à certains de ses clients des aménagements de leurs emprunts sous la forme de moratoires (prenant la forme de report d'échéances sans abandon d'intérêts dans la plupart des cas) et a contribué activement aux dispositifs d'octroi massif de Prêts Garantis par l'Etat (PGE). Des mesures similaires ont également été mises en œuvre dans différents pays où opère le Groupe.

Les nouveaux scénarios macro-économiques ont été également utilisés pour réaliser les tests de dépréciation de certains actifs, notamment des écarts d'acquisition et des actifs d'impôts différés.

Ces différents éléments consécutifs à la crise Covid-19 sont développés ci-après pour apporter un éclairage sur les conséquences financières de la crise et leur prise en compte dans l'élaboration des états financiers consolidés, conformément aux recommandations des autorités de marché.

DEFINITION DE NOUVEAUX SCENARIOS MACRO-ECONOMIQUES

Pour la préparation des états financiers, le Groupe utilise des scénarios macro-économiques dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit intégrant des données prospectives (cf. Note 3.8), ainsi que dans les tests de dépréciation de certains actifs et notamment des écarts d'acquisition (cf. Note 2.2) et des actifs d'impôts différés (cf. Note 6).

Ces scénarios sont établis par les économistes de Société Générale pour l'ensemble des entités du Groupe. A chaque scénario est attribué un coefficient de pondération et les résultats des modèles correspondent à une moyenne probabilisée de ces scénarios.

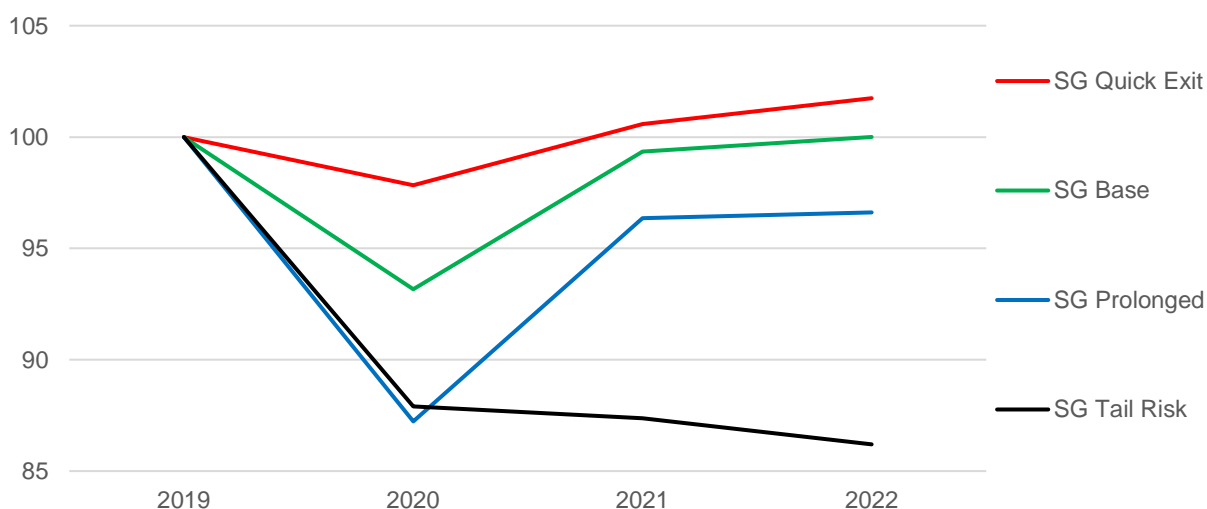
Au 31 décembre 2019, le Groupe retenait trois scénarios qui étaient, pour les besoins d'évaluation des pertes de crédit, pondérés de la manière suivante : 74% pour le scénario central, 16% pour le scénario stressé, et 10% pour le scénario optimiste.

Au 30 juin 2020, l'ampleur de la crise a conduit le Groupe à construire quatre nouveaux scénarios macro-économiques pour traduire au mieux les effets et les incertitudes générés par la crise Covid-19 :

- le scénario central (*SG Base*) prévoit, après la chute significative du PIB des pays dans lesquels le Groupe opère, un rebond très progressif à partir du second semestre 2020, en considérant notamment que les mesures de restriction des déplacements prendront fin d'ici l'automne ;
- un second scénario (*SG Prolonged*) prévoit, après une chute plus marquée du PIB, une reprise plus lente liée à une prolongation d'un trimestre de certaines mesures de confinement et de restriction des déplacements, à des comportements de consommation plus prudents et à une réponse politique plus mesurée ;
- enfin, ces deux scénarios sont complétés par deux scénarios extrêmes, optimiste (*SG Quick Exit*) et pessimiste (*SG Tail Risk*).

L'illustration ci-dessous présente les prévisions de PIB sur la zone euro retenues par le Groupe pour chaque scénario :

Taux de croissance du PIB



Les principales variables utilisées pour chaque scénario pour les pays où le Groupe opère sont détaillées ci-après (en pourcentages) :

Scénario <i>Quick Exit</i>	2020	2021	2022	2023
PIB France	(1,5)	2,8	1,5	1,8
Taux de marge des entreprises France	30,9	31,9	32,1	32,1
PIB zone Euro	(2,2)	2,8	1,2	1,6
PIB US	(2,6)	2,6	1,7	1,9
PIB Chine	4,0	9,0	7,0	6,0
PIB République Tchèque	(1,9)	3,0	2,0	2,5
PIB Roumanie	(2,5)	2,5	1,7	2,5

Scénario <i>Base</i>	2020	2021	2022	2023
PIB France	(5,8)	6,0	0,7	1,1
Taux de marge des entreprises France	31,2	30,9	30,9	31,5
PIB zone Euro	(6,8)	6,6	0,7	1,2
PIB US	(6,6)	6,1	0,9	1,7
PIB Chine	2,9	7,3	4,8	4,6
PIB République Tchèque	(6,0)	5,8	0,8	2,0
PIB Roumanie	(6,5)	6,3	0,6	2,0

Scénario <i>Prolonged</i>	2020	2021	2022	2023
PIB France	(11,1)	9,6	0,4	0,6
Taux de marge des entreprises France	28,4	29,3	30,5	30,9
PIB zone Euro	(12,8)	10,5	0,3	0,6
PIB US	(11,5)	10,0	0,5	1,5
PIB Chine	(3,0)	3,0	3,0	4,0
PIB République Tchèque	(11,3)	9,8	0,1	1,5
PIB Roumanie	(12,5)	10,0	0,0	1,5

Scénario <i>Tail risk</i>	2020	2021	2022	2023
PIB France	(10,6)	(0,1)	(0,8)	0,2
Taux de marge des entreprises France	28,5	29,3	29,9	31,2
PIB zone Euro	(12,1)	(0,6)	(1,3)	0,5
PIB US	(12,5)	(1,1)	(0,3)	1,0
PIB Chine	(4,3)	(3,3)	3,9	4,5
PIB République Tchèque	(10,5)	(0,9)	(2,0)	0,9
PIB Roumanie	(12,5)	(1,0)	(1,7)	1,1

PONDERATIONS AU 30 JUIN 2020

La crise Covid-19 représente un choc sans précédent et le risque d'ajustement à la baisse des perspectives économiques en raison de l'évolution de la pandémie reste significatif. Le risque d'aggravation de la situation économique, intégrant la possibilité d'une crise financière systémique, demeure présent.

Pour refléter ces incertitudes dans le calcul des pertes de crédit attendues, le poids cumulé des deux scénarios pessimistes est fixé à 30% (25% pour *SG Prolonged* et 5% pour *SG Tail Risk*), représentant quasiment le double de la pondération habituellement appliquée au scénario stressé (pondéré à 16% au 31 décembre 2019).

Le scénario d'une sortie rapide de la pandémie (*SG Quick Exit*) est jugé peu envisageable avec une probabilité limitée à 5%, cette pondération restant plus basse que la probabilité généralement attribuée au scénario optimiste (pondéré à 10% au 31 décembre 2019).

Le scénario central se voit attribuer une probabilité de 65% (contre 74% au 31 décembre 2019).

Pour réaliser les projections budgétaires utilisées pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs d'impôts différés, seuls les scénarios *SG Base* et *SG Prolonged* ont été retenus avec des pondérations respectives de 70% et 30%.

CALCUL DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

Les principales évolutions du semestre ont porté sur :

- la mise à jour des modèles d'estimation des pertes de crédit attendues pour tenir compte de l'effet des nouveaux scénarios macro-économiques décrits ci-dessus ;
- des ajustements de modèles pour traduire au mieux l'impact des scénarios sur les pertes de crédit attendues ;
- la mise à jour des ajustements sectoriels et des ajustements sur le périmètre d'entités ne disposant pas de modèles développés ;
- la prise en compte des mesures de soutien apportées aux clients fragilisés par la crise en lien avec les autorités publiques.

Les effets de ces évolutions sur l'évaluation et la comptabilisation des pertes de crédit attendues sont présentés dans la Note 3.8.

Sur la base des scénarios et pondérations cités ci-dessus et après prise en compte des ajustements méthodologiques et des mesures de soutien, le calcul des pertes de crédit attendues a conduit le Groupe à comptabiliser une charge en Coût du risque de 2 099 millions d'euros au 30 juin 2020, soit une augmentation de 1 521 millions d'euros (263%) par rapport au 30 juin 2019.

En cas de pondération à 60% du scénario central *SG Base*, à 30% du scénario *SG Prolonged* et à 5% des deux autres scénarios extrêmes *SG Tail Risk* et *SG Quick Exit*, l'impact serait une dotation supplémentaire de 41 millions d'euros.

MESURES DE SOUTIEN COVID-19

Au premier semestre 2020, les moratoires ont concerné environ 32 milliards d'euros d'encours sur l'ensemble du Groupe.

Les modalités des moratoires accordés par le Groupe à ses clients ont varié selon les pays. Dans la grande majorité des cas, ils se sont inscrits dans des dispositifs de masse, appliqués de façon large à tous les encours de crédit aux entreprises, sans conditions d'octroi spécifiques.

En France, les moratoires ont pris la forme d'un report de six mois des échéances de remboursement de prêts accordés aux entreprises et aux professionnels (capital et intérêts), avec facturation d'intérêts au titre du différé uniquement sur le capital. Au premier semestre 2020, ces moratoires ont concerné environ 20,2 milliards d'euros d'encours.

A l'étranger, différents cas de figure ont été observés, tant sur la durée du moratoire (ne dépassant jamais neuf mois), que sur ses modalités (facturation ou non d'intérêts au titre du report). Le montant des encours concernés s'élève approximativement à 11,8 milliards d'euros.

Sur le plan comptable, ces moratoires n'ont pas été considérés comme des modifications substantielles des flux de trésorerie contractuels des prêts auxquels ils ont été appliqués et ils n'ont donc pas donné lieu à la décomptabilisation de ces prêts. L'application des dispositions d'IFRS 9 relatives à la modification des actifs financiers (*catch-up method*) a conduit dans certains cas (non-facturation d'intérêts au titre du différé ou facturation d'intérêts uniquement sur le capital) à constater une charge en résultat, représentative de la perte d'intérêts, enregistrée sur la ligne Intérêts et charges assimilées. Sur l'ensemble du Groupe, la perte au titre des moratoires enregistrée en marge d'intérêts s'élève à environ 40 millions d'euros.

Conformément aux préconisations des autorités prudentielles et de supervision, reprises par l'IASB dans son communiqué du 27 mars 2020, l'octroi de moratoires en lien direct avec les difficultés de trésorerie générées par la survenance de la crise Covid-19 n'a pas entraîné le passage automatique de ces encours en Etape 2 ou en Etape 3 de dépréciation pour risque de crédit. Une analyse au cas par cas a été menée sur les expositions les plus significatives et sur celles présentant des risques accrus du fait notamment de leur score bâlois d'avant-crise.

En France, en complément des moratoires, les entités du Groupe ont contribué à la mise en œuvre des mesures de soutien décidées par les autorités par l'étude et l'attribution de PGE.

Ainsi, le Groupe propose jusqu'à la fin de l'année à ses clients touchés par la crise (clientèles de professionnels et entreprises) l'attribution de PGE dans le cadre des dispositions de la loi de finance rectificative pour 2020 et des conditions fixées par l'arrêté du 23 mars 2020. Il s'agit de financements consentis à prix coûtant et garantis par l'Etat jusqu'à 90% (avec un délai de carence de deux mois après le décaissement à l'issue duquel la garantie entre en force). D'un montant maximal correspondant dans le cas général à trois mois de chiffre d'affaires hors taxes, ces prêts sont assortis d'une franchise de remboursement d'une année. A l'issue de cette année, le client peut soit rembourser le prêt, soit l'amortir sur une à cinq années supplémentaires. Les conditions de rémunération de la garantie sont fixées par l'Etat et sont applicables par tous les établissements bancaires français : la banque ne conserve qu'une quote-part de la prime de garantie payée par l'emprunteur (dont le montant dépend de la taille de l'entreprise et de la maturité du prêt) correspondant au risque qu'elle supporte et qui correspond à la portion du prêt non garantie par l'Etat (comprise entre 10 et 30% du prêt en fonction de la taille de l'entreprise emprunteuse). Les PGE accordés aux grandes entreprises doivent recevoir l'accord préalable de l'Etat et leurs caractéristiques contractuelles peuvent différer de celles mentionnées ci-dessus.

Les caractéristiques contractuelles des PGE sont celles de prêts basiques (critère *SPP1*) et ces prêts sont détenus par le Groupe dans le cadre d'un modèle de gestion visant à collecter leurs flux contractuels jusqu'à leur échéance ; en conséquence, ces prêts ont été enregistrés au bilan consolidé parmi les Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti. Au 30 juin 2020, les PGE représentent un encours au bilan d'environ 12,5 milliards d'euros (quasi-exclusivement classés en Etape 1 de dépréciation) et de nouveaux PGE seront consentis d'ici la date limite d'octroi fixée par l'Etat au 31 décembre 2020.

En date de première comptabilisation, ces prêts sont enregistrés pour leur valeur nominale, le Groupe considérant qu'elle est représentative de leur juste valeur, et une dépréciation pour perte de crédit attendue basée sur une probabilité de défaut à un an est enregistrée en tenant compte des effets de la garantie dans la mesure où celle-ci fait partie intégrante du prêt. Les modèles de calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte par ailleurs des probabilités d'exercice des options de prorogation, de la quotité du prêt non garantie par l'Etat ainsi que du délai de carence dans la mise en force de la garantie.

Le montant des pertes de crédit attendues enregistrées au 30 juin 2020 au titre des PGE s'élève à environ 50 millions d'euros.

TESTS DE DEPRECIATION D'ACTIFS

Ces tests ont concerné principalement les écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition doivent faire l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Si la crise économique Covid-19 ne constitue pas en elle-même un indice de perte de valeur, ses conséquences négatives sur les résultats et les projections budgétaires du Groupe justifient la réalisation de tests sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dans le cadre de la préparation des états financiers semestriels au 30 juin 2020.

Au 30 juin 2020, les tests réalisés ont mis en évidence que la valeur recouvrable de l'UGT Activités de Marché et Services aux Investisseurs était inférieure à sa valeur comptable, conduisant à déprécier l'intégralité de son écart d'acquisition pour un montant de 684 millions d'euros présenté sur la ligne Variations de valeur des écarts d'acquisition du compte de résultat.

Des tests de sensibilité ont été effectués montrant qu'une pondération du scénario *SG Base* à 65% (au lieu de 70%) et du scénario *SG Prolonged* à 35% (au lieu de 30%) n'entraînerait pas de dépréciation additionnelle.

Les modalités de ces tests (méthodologie et hypothèses retenues en lien avec les scénarios macro-économiques mentionnés ci-dessus) sont précisées dans la Note 2.2.

ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale (ou groupe fiscal) concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation des différences temporaires déductibles et pertes fiscales reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font habituellement l'objet d'une revue annuelle sur la base d'une projection réaliste des résultats fiscaux des entités concernées. A l'issue de ces tests, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale de ces actifs.

Au 30 juin 2020, le Groupe a réalisé une revue spécifique des pertes fiscales reportables en intégrant les conséquences et les incertitudes générées par la crise Covid-19 dans les projections des résultats fiscaux des principaux groupes fiscaux concernés. Cette revue a conduit à constater une charge de 650 millions d'euros enregistrée sur la ligne Impôts sur les bénéfices au titre de la réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés (cf. Note 6).

Des tests de sensibilité ont été effectués montrant qu'une pondération du scénario *SG Base* à 65% (au lieu de 70%) et du scénario *SG Prolonged* à 35% (au lieu de 30%) entraînerait une réduction additionnelle des actifs d'impôts différés de 56 millions d'euros.

NOTE 2 - CONSOLIDATION

NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

La principale variation du périmètre de consolidation retenu au 30 juin 2020 par rapport au périmètre du 31 décembre 2019 est la suivante :

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES (SGBA)

Le 2 mars 2020, le Groupe a cédé à Promontoria MMB l'intégralité de sa participation dans Société Générale de Banque aux Antilles, filiale présente en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane Française. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 0,4 milliard d'euros (Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés).

Le résultat de cette cession enregistré en Gains ou pertes nets sur autres actifs s'élève à -69 millions d'euros au 1er semestre 2020.

NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur le 1er semestre 2020 des valeurs nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

<i>(En M EUR)</i>	Valeur nette au 31.12.2019	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Perte de valeur	Valeur nette au 30.06.2020
Banque de détail en France	797	-	-	-	797
Réseaux Société Générale	286	-	-	-	286
Crédit du Nord	511	-	-	-	511
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	2 729	2	-	-	2 731
Europe	1 361	-	-	-	1 361
Russie	-	-	-	-	-
Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer	228	-	-	-	228
Assurances	335	-	-	-	335
Financement d'équipement professionnel	228	-	-	-	228
Services Financiers Location automobile	577	2	-	-	579
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	1 101	101	(1)	(684)	517
Activités de Marché et Services aux Investisseurs	584	101	(1)	(684)	-
Financement et Conseil	57	-	-	-	57
Gestion d'Actifs et Banque Privée	460	-	-	-	460
Total	4 627	103	(1)	(684)	4 045

FINALISATION DE L'ACQUISITION DES ACTIVITES « EQUITY MARKETS AND COMMODITIES » (EMC) DE COMMERZBANK

Le 8 novembre 2018, le Groupe a signé un accord l'engageant à acquérir les activités « *Equity Capital Markets and Commodities* » (EMC) de Commerzbank, qui regroupent la conception et la tenue de marché de produits de flux (« *Flow* ») et de solutions structurées (« *Exotic, Vanilla, and Funds* ») ainsi qu'une partie des activités de gestion d'actifs (« *Asset Management* »).

Pour des raisons opérationnelles, le processus d'intégration des équipes, des positions de trading et des infrastructures des activités EMC s'est échelonné entre le 1er semestre 2019 et le 1er semestre 2020.

En 2019, le Groupe a pris le contrôle des activités « *Exotic, Vanilla, and Funds* » et de gestion d'actifs donnant alors lieu à la constatation d'écarts d'acquisition pour des montants respectifs de 83 millions d'euros (inclus dans l'UGT Activités de Marché et Services aux Investisseurs) et de 49 millions d'euros (inclus dans l'UGT Gestion d'Actifs et Banque Privée).

Au cours du 1er semestre 2020, le processus d'intégration s'est achevé avec la prise de contrôle des activités « *Flow* », donnant lieu à la constatation d'écarts d'acquisition pour un montant de 101 millions d'euros inclus dans l'UGT Activités de Marché et Services aux Investisseurs.

TEST DE DEPRECIATION DES UGT

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Si la crise économique liée à la pandémie ne constitue pas en elle-même un indice de perte de valeur, ses conséquences négatives sur les résultats et les projections financières du Groupe justifient la réalisation de tests sur l'ensemble des UGT dans le cadre de la préparation des états financiers semestriels au 30 juin 2020.

Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entreprise. Les tests de dépréciation consistent à évaluer la valeur recouvrable de chaque UGT et à la comparer avec sa valeur comptable. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une UGT, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée vient réduire de manière irréversible la valeur des écarts d'acquisition au bilan.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés appliquée globalement à l'échelle de l'UGT.

Au 31 décembre 2019, les flux de trésorerie correspondaient aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT, en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chaque UGT, déterminés sur une période de cinq ans sur la base de budgets prévisionnels à quatre ans et d'une extrapolation sur la cinquième année, correspondant à une année « normative » sur laquelle est calculée la valeur terminale.

Au 30 juin 2020, le Groupe a ajusté les modalités de mise en œuvre de la méthode des dividendes actualisés, en s'orientant vers une approche intégrant deux scénarios macro-économiques, plus adaptée dans un contexte de fortes incertitudes liées à la crise Covid-19. Les deux scénarios retenus, un scénario central (*SG Base*) et un scénario plus pessimiste de crise sanitaire prolongée (*SG Prolonged*), ont été établis par les économistes du Groupe et leurs hypothèses sous-jacentes sont présentées dans la Note 1. Les principes-clés de l'approche retenue ce semestre pour l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT sont les suivants :

- Pour chaque UGT, des estimations de dividendes futurs distribuables sont déterminées sur la base de deux trajectoires financières révisées, l'une définie en retenant les hypothèses du scénario macro-économique central (*SG Base*) et l'autre en s'appuyant sur celles du scénario de crise sanitaire prolongée (*SG Prolonged*).
- Ces estimations tiennent compte des objectifs de fonds propres alloués par le Groupe, inchangés par rapport au 31 décembre 2019 (11% des encours pondérés de chaque UGT, à l'exception de l'UGT Crédit du Nord pour laquelle la cible est fixée à 10,5% des encours pondérés).
- Elles restent réalisées sur une période de 5 ans, sur la base de trajectoires à 4 ans (2020-2023) extrapolées en 2024, cette dernière année servant de base de calcul de la valeur terminale ;
- Les taux de croissance utilisés pour la valeur terminale sont fondés sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme. Ces taux sont estimés au regard de deux sources principales, à savoir, l'*International Monetary Fund* et les analyses économiques de *SG Cross Asset Research* qui fournissent des prévisions à horizon 2024. Au 30 juin 2020, les taux de croissance à long terme des UGT Réseaux Société Générale et Crédit du Nord ont été abaissés de 2% à 1,5% pour tenir compte de la perspective d'une croissance limitée des revenus.
- Les dividendes ainsi projetés sont ensuite actualisés sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque activité, est déterminée à partir des séries de primes de risques actions publiées par la recherche *SG Cross Asset Research* et de sa volatilité spécifique (*beta*) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État (en devise dollar ou euro principalement), au prorata des actifs pondérés dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs États. Les taux d'actualisation mis à jour au 30 juin 2020 sont détaillés ci-après.
- Enfin, la valeur recouvrable de chaque UGT est calculée en appliquant un coefficient de pondération défini à dire d'expert (cf. Note 1) aux montants des dividendes actualisés obtenus selon chaque scénario : le scénario *SG Base* est pondéré à 70% et le scénario *SG Prolonged* à 30%.

Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation et taux de croissance à long terme différenciés pour les UGT au sein des 3 piliers du Groupe :

Hypothèses au 30 juin 2020	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Banque de détail en France		
Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	7,9%	1,5%
Banque de détail et Services Financiers Internationaux		
Banque de détail et crédit à la consommation	9,9% à 12,6%	2% à 3%
Assurances	9,4%	2,5%
Financement d'équipement professionnel et Services Financiers Location automobile	9,1%	2%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
Activités de Marché et Services aux Investisseurs	12,4%	2%
Financement et Conseil	9,8%	2%
Gestion d'Actifs et Banque Privée	9,5%	2%

Les trajectoires financières révisées s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Banque de détail en France

Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation faible, taux à des niveaux bas), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle des enseignes SG et Crédit du Nord vers un modèle de banque digitalisée ▪ Poursuite du plan de conquête clients de Boursorama
--	---

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

Europe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation des positions concurrentielles, poursuite de l'adaptation des modèles afin de tirer parti du potentiel de la région ▪ Forte discipline sur les frais généraux générant une efficacité opérationnelle accrue et normalisation du coût du risque
--------	---

Russie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite du développement des activités en Russie ▪ Strict contrôle des frais généraux et du coût du risque
--------	---

Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite du développement du dispositif commercial de Société Générale et élargissement des services à travers l'offre <i>mobile banking</i> ▪ Optimisation de l'efficacité opérationnelle
--	--

Assurances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du modèle de bancassurance intégrée et poursuite de la croissance dynamique en France et à l'international en synergie avec le réseau de Banque de détail, la Banque Privée et les services financiers aux entreprises
------------	---

Financement d'équipement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien des positions de <i>leader</i> sur ses marchés ▪ Rétablissement de la rentabilité en continuant à cibler les activités affichant le meilleur couple risque/rentabilité ▪ Strict contrôle des frais généraux
--	--

Services Financiers Locations automobile	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du <i>leadership</i> d'ALD sur les solutions de mobilité et poursuite de la croissance des partenariats stratégiques et du segment de la location longue durée à destination des particuliers ▪ Optimisation de l'efficacité opérationnelle
--	---

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

Activités de Marché et Services aux Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Après la baisse importante des revenus liée à la crise Covid-19, notamment sur les activités de Solutions d'investissement, adaptation des métiers de marché à un environnement concurrentiel sous pression et poursuite des investissements métiers et réglementaires ▪ Maintien des franchises <i>leader</i> (activités actions) avec notamment l'intégration des activités <i>Equity Markets</i> et <i>Commodities</i> de Commerzbank, avec une hausse des revenus sur les produits listés ▪ Poursuite des mesures d'optimisation et investissement dans les systèmes d'information
---	--

Financement et Conseil	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de la dynamique d'origination des métiers de financement ▪ Maintien des franchises <i>leader</i> de financement (matières premières, financements structurés) ▪ Normalisation progressive du coût du risque dans un environnement économique difficile
------------------------	--

Gestion d'Actifs et Banque Privée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de l'efficacité commerciale et opérationnelle de la Banque Privée dans un environnement contraint et maintien des synergies avec les réseaux de Banque de détail ▪ Intégration des activités de gestion d'actifs de Commerzbank
-----------------------------------	---

Au 30 juin 2020, les tests réalisés sur la base de la méthode et des hypothèses présentées précédemment ont conduit à déprécier l'intégralité des écarts d'acquisition attachés à l'UGT Activités de Marché et Services aux Investisseurs pour un montant de 684 millions d'euros présenté sur la ligne Variations de valeur des écarts d'acquisition du compte de résultat.

La valeur recouvrable de cette UGT est impactée par l'environnement macro-économique dégradé et des conditions de marché défavorables qui pénalisent les revenus des activités de marché, en particulier sur le périmètre Solutions d'investissement.

Pour les autres UGT, la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur comptable.

Des tests de sensibilité sont par ailleurs réalisés pour mesurer l'impact de la variation de certaines hypothèses sur la valeur recouvrable de chaque UGT.

Au 30 juin 2020, compte tenu de l'évolution dans l'approche de calcul de la valeur recouvrable, reposant désormais sur une estimation de flux de trésorerie futurs selon deux scénarios dont l'un intègre déjà des paramètres stressés, les tests ont porté sur la mesure de l'impact sur la valeur recouvrable de chaque UGT de la variation des pondérations retenues pour chaque scénario.

Les résultats de ces tests de sensibilité montrent qu'une pondération du scénario *SG Base* à 65% (au lieu de 70%) et du scénario *SG Prolonged* à 35% (au lieu de 30%) entraînerait une diminution de la valeur recouvrable totale des UGT de 0,8%, qui ne nécessiterait pas l'enregistrement de dépréciation additionnelle.

NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les données présentées dans la Note 3 s'entendent hors instruments financiers des filiales du secteur de l'assurance ; pour ces derniers, les informations sont présentées dans la Note 4.3.

NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

SYNTHESE DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(En M EUR)	30.06.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction	393 756	333 774	358 033	281 246
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	24 172		24 977	
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 219	71 339	2 729	82 883
Total	419 147	405 113	385 739	364 129
<i>Dont titres reçus / donnés en pension livrée</i>	<i>119 170</i>	<i>113 627</i>	<i>111 818</i>	<i>97 895</i>

1. PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

ACTIF

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Obligations et autres titres de dettes	30 430	26 080
Actions et autres instruments de capitaux propres	61 067	77 966
Prêts, créances et pensions livrées	132 771	117 956
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	169 488	135 849
Autres actifs de transaction	-	182
Total	393 756	358 033
<i>Dont titres prêtés</i>	<i>9 865</i>	<i>13 349</i>

(1) cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

PASSIF

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Dettes sur titres empruntés	36 342	38 950
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	5 142	3 518
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	743	1 466
Emprunts et pensions livrées	113 620	97 820
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	176 676	138 120
Autres passifs de transaction	1 251	1 372
Total	333 774	281 246

(1) cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

2. ACTIFS FINANCIERS EVALUES OBLIGATOIREMENT A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Obligations et autres titres de dettes	176	177
Actions et autres instruments de capitaux propres	2 598	2 492
Prêts, créances et pensions livrées	21 398	22 308
Total	24 172	24 977

Les prêts, créances et pensions livrées classés dans la catégorie Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat comprennent :

- des prêts dont les clauses contractuelles incluent des options de remboursement anticipé assorties d'indemnités compensatoires dont le montant ne reflète pas les variations des taux d'intérêt ;
- des prêts incluant des clauses d'indexation ne permettant pas de les qualifier de prêts basiques (SPP).

3. INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

ACTIF

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Obligations et autres titres de dettes	38	1 458
Prêts, créances et pensions livrées	130	145
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	1 051	1 126
Total	1 219	2 729

PASSIF

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués des émissions structurées du groupe Société Générale.

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020		31.12.2019	
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	71 339	70 837	82 883	83 249

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré sur la période un gain de 570 millions d'euros. À cette date, l'évaluation du risque de crédit propre a généré en cumulé 253 millions d'euros de gain enregistrés directement en capitaux propres.

NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

1. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE TRANSACTION

DETAIL DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE TRANSACTION

(En M EUR)	30.06.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	114 824	112 375	91 146	88 501
Instruments de change	18 911	21 040	18 036	18 354
Instruments sur actions et indices	31 548	37 957	22 318	26 141
Instruments sur matières premières	1 937	2 029	1 860	2 201
Dérivés de crédit	2 250	2 142	2 415	2 037
Autres instruments financiers à terme	18	1 133	74	886
Total	169 488	176 676	135 849	138 120

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Tous les dérivés de crédit, quelle que soit l'intention de gestion, sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur juste valeur parmi les instruments financiers dérivés de transaction.

DETAIL DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE TRANSACTION (NOTIONNELS)

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Instruments de taux d'intérêt	11 655 578	11 988 127
Instruments fermes	9 762 990	9 959 001
<i>Swaps</i>	8 008 223	8 324 621
<i>Contrats à terme de taux</i>	1 754 767	1 634 380
Instruments conditionnels	1 892 588	2 029 126
Instruments de change	3 073 126	3 192 776
Instruments fermes	2 356 371	2 475 393
Instruments conditionnels	716 755	717 383
Instruments sur actions et indices	1 221 631	1 124 549
Instruments fermes	186 776	186 691
Instruments conditionnels	1 034 855	937 858
Instruments sur matières premières	39 591	96 900
Instruments fermes	34 363	83 509
Instruments conditionnels	5 228	13 391
Dérivés de crédit	242 019	246 006
Autres instruments financiers à terme	25 209	38 428
Total	16 257 154	16 686 786

2. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE COUVERTURE

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture. En conséquence, les instruments de capitaux propres détenus (actions et titres assimilés) ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture quel que soit leur classement comptable.

Dans le cadre de la crise Covid-19, le Groupe n'a pas constaté d'inefficacité ou de disparition d'éléments couverts susceptibles d'entraîner un arrêt de ses relations de couverture.

DETAIL DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE COUVERTURE

(En M EUR)	30.06.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur	21 125	12 464	16 617	9 981
Instruments de taux d'intérêt	21 124	12 458	16 616	9 981
Instruments de change	1	-	1	-
Instruments sur actions et indices	-	6	-	-
Couverture de flux de trésorerie	399	159	181	124
Instruments de taux d'intérêt	368	63	169	65
Instruments de change	31	83	10	46
Instruments sur actions et indices	-	13	2	13
Couverture d'investissement net	321	82	39	107
Instruments de change	321	82	39	107
Total	21 845	12 705	16 837	10 212

Le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts / emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe. Les instruments de couverture utilisés sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe, au titre de certaines de ses activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, est exposé à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme et met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

Enfin, dans le cadre de leur gestion des risques structurels de taux et de change, les entités du Groupe mettent en place des couvertures de juste valeur pour des portefeuilles d'actifs ou de passifs au titre du risque de taux ainsi que des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net à l'étranger au titre du risque de change.

DETAIL DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE COUVERTURE (NOTIONNELS)

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Instruments de taux d'intérêt	823 824	757 099
Instruments fermes	822 570	755 847
<i>Swaps</i>	742 518	755 775
<i>Contrats à terme de taux ⁽¹⁾</i>	80 052	72
Instruments conditionnels	1 254	1 252
Instruments de change	11 325	11 314
Instruments fermes	11 325	11 314
Instruments sur actions et indices	56	90
Instruments conditionnels	56	90
Total	835 205	768 503

(1) Des contrats à terme de taux (Forward Rate Agreements et Futures) d'une durée de 3 mois sont désormais mis en place par le Groupe afin de proroger la maturité de swaps souscrits à des fins de couverture de la marge nette d'intérêt. Cette évolution dans la gestion de la couverture génère mécaniquement une hausse des engagements sur ce type de contrats mais n'entraîne pas d'augmentation de son exposition au risque de taux d'intérêt.

NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

SYNTHESE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Instruments de dettes	55 348	53 012
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	55 293	52 991
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	55	21
Actions et autres instruments de capitaux propres	258	244
Total	55 606	53 256
<i>Dont titres prêtés</i>	169	146

1. INSTRUMENTS DE DETTES

MOUVEMENTS DE LA PERIODE

<i>(En M EUR)</i>	2020
Solde au 1er janvier	53 012
Acquisitions / décaissements	18 522
Cessions / remboursements	(16 502)
Transferts suite à reclassement vers (ou depuis) une autre catégorie comptable	3
Variations de périmètre et autres	(236)
Variations de juste valeur de la période	1 016
Variations des créances rattachées	26
Différences de change	(493)
Solde au 30 juin	55 348

GAINS ET PERTES LATENTS COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Gains latents	445	391
Pertes latentes	(217)	(186)
Total	228	205

Le montant des plus ou moins-values de cession des instruments de dettes, comptabilisées dans le compte de résultat, s'élève à 24 millions d'euros sur le premier semestre 2020 contre 56 millions d'euros sur le premier semestre 2019 (78 millions d'euros sur l'année 2019).

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le Groupe n'a choisi que de manière très exceptionnelle de désigner des instruments de capitaux propres pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres.

NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR

1. ACTIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	30.06.2020				31.12.2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	81 245	137 959	5 064	224 268	89 037	129 130	4 017	222 184
Obligations et autres titres de dettes	26 141	3 434	855	30 430	22 645	2 976	459	26 080
Actions et autres instruments de capitaux propres	55 104	5 963	-	61 067	66 392	11 465	109	77 966
Prêts, créances et pensions livrées	-	128 562	4 209	132 771	-	114 507	3 449	117 956
Autres actifs de transaction	-	-	-	-	-	182	-	182
Dérivés de transaction	64	163 188	6 236	169 488	191	132 572	3 086	135 849
Instruments de taux d'intérêt	-	110 586	4 238	114 824	6	88 868	2 272	91 146
Instruments de change	61	18 796	54	18 911	182	17 717	137	18 036
Instruments sur actions et indices	-	30 599	949	31 548	-	21 938	380	22 318
Instruments sur matières premières	-	1 912	25	1 937	-	1 784	76	1 860
Dérivés de crédit	-	1 280	970	2 250	-	2 195	220	2 415
Autres instruments financiers à terme	3	15	-	18	3	70	1	74
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	215	19 715	4 242	24 172	350	21 746	2 881	24 977
Obligations et autres titres de dettes	11	42	123	176	11	44	122	177
Actions et autres instruments de capitaux propres	204	288	2 106	2 598	339	185	1 968	2 492
Prêts, créances et pensions livrées	-	19 385	2 013	21 398	-	21 517	791	22 308
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	3	1 151	65	1 219	1 296	1 320	113	2 729
Obligations et autres titres de dettes	3	2	33	38	1 296	162	-	1 458
Prêts, créances et pensions livrées	-	98	32	130	-	32	113	145
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	1 051	-	1 051	-	1 126	-	1 126
Dérivés de couverture	-	21 845	-	21 845	-	16 837	-	16 837
Instruments de taux d'intérêt	-	21 492	-	21 492	-	16 785	-	16 785
Instruments de change	-	353	-	353	-	50	-	50
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	2	-	2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	54 485	860	261	55 606	51 730	1 282	244	53 256
Instruments de dettes	54 485	805	3	55 293	51 730	1 261	-	52 991
Instruments de capitaux propres	-	-	258	258	-	-	244	244
Prêts et créances	-	55	-	55	-	21	-	21
Total	136 012	344 718	15 868	496 598	142 604	302 887	10 341	455 832

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	30.06.2020				31.12.2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	5 935	150 134	1 029	157 098	5 001	136 800	1 325	143 126
Dettes sur titres empruntés	51	36 213	78	36 342	71	38 743	136	38 950
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	5 141	1	-	5 142	3 464	54	-	3 518
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	743	-	-	743	1 466	-	-	1 466
Emprunts et pensions livrées	-	112 672	948	113 620	-	96 631	1 189	97 820
Autres passifs de transaction	-	1 248	3	1 251	-	1 372	-	1 372
Dérivés de transaction	102	168 987	7 587	176 676	216	132 371	5 533	138 120
Instruments de taux d'intérêt	31	108 426	3 918	112 375	31	85 177	3 293	88 501
Instruments de change	55	20 844	141	21 040	175	18 064	115	18 354
Instruments sur actions et indices	-	34 768	3 189	37 957	-	24 529	1 612	26 141
Instruments sur matières premières	-	2 006	23	2 029	-	2 131	70	2 201
Dérivés de crédit	-	1 826	316	2 142	-	1 594	443	2 037
Autres instruments financiers à terme	16	1 117	-	1 133	10	876	-	886
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	33 911	37 428	71 339	-	38 160	44 723	82 883
Dérivés de couverture	-	12 705	-	12 705	-	10 212	-	10 212
Instruments de taux d'intérêt	-	12 521	-	12 521	-	10 045	-	10 045
Instruments de change	-	165	-	165	-	154	-	154
Instruments sur actions et indices	-	19	-	19	-	13	-	13
Total	6 037	365 737	46 044	417 818	5 217	317 543	51 581	374 341

3. TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	Solde au 31 décembre 2019	Acqui- sitions	Cessions / rembour- sements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30 juin 2020
Portefeuille de transaction	4 017	2 973	(673)	(956)	318	(573)	(1)	(41)	5 064
Obligations et autres titres de dettes	459	924	(576)	(160)	318	(71)	2	(41)	855
Actions et autres instruments de capitaux propres	109	-	-	(45)	-	(64)	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	3 449	2 049	(97)	(751)	-	(438)	(3)	-	4 209
Autres actifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	3 086	146	(16)	(1 835)	3 213	1 650	(8)	-	6 236
Instruments de taux d'intérêt	2 272	21	-	(1 680)	2 457	1 165	3	-	4 238
Instruments de change	137	1	-	(31)	18	(64)	(7)	-	54
Instruments sur actions et indices	380	121	(16)	(102)	553	15	(2)	-	949
Instruments sur matières premières	76	3	-	-	-	(54)	-	-	25
Dérivés de crédit	220	-	-	(22)	185	589	(2)	-	970
Autres instruments financiers à terme	1	-	-	-	-	(1)	-	-	-
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	2 881	224	(37)	-	1 437	(328)	(3)	68	4 242
Obligations et autres instruments de dettes	122	2	(1)	-	-	(1)	1	-	123
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 968	124	(36)	-	(41)	21	(6)	76	2 106
Prêts, créances et pensions livrées	791	98	-	-	1 478	(348)	2	(8)	2 013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	113	117	(84)	(100)	-	31	-	(12)	65
Obligations et autres titres de dettes	-	117	(84)	-	-	-	-	-	33
Prêts, créances et pensions livrées	113	-	-	(100)	-	31	-	(12)	32
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	244	-	-	-	-	17	-	-	261
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Instruments de capitaux propres	244	-	-	-	-	17	-	(3)	258
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	10 341	3 460	(810)	(2 891)	4 968	797	(12)	15	15 868

PASSIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	Solde au 31 décembre 2019	Emis- sions	Rembour- sements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30 juin 2020
Portefeuille de transaction	1 325	462	(392)	(180)	-	(182)	(4)	-	1 029
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	136	-	-	(26)	-	(28)	(4)	-	78
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et pensions livrées	1 189	462	(392)	(154)	-	(157)	-	-	948
Autres passifs de transaction	-	-	-	-	-	3	-	-	3
Dérivés de transaction	5 533	718	(108)	(2 230)	3 359	325	(1)	(9)	7 587
Instruments de taux d'intérêt	3 293	34	-	(2 053)	2 009	620	24	(9)	3 918
Instruments de change	115	-	-	(28)	14	40	-	-	141
Instruments sur actions et indices	1 612	684	(108)	(52)	1 232	(157)	(22)	-	3 189
Instruments sur matières premières	70	-	-	-	-	(46)	(1)	-	23
Dérivés de crédit	443	-	-	(97)	104	(132)	(2)	-	316
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	44 723	12 922	(12 626)	(8 942)	6 947	(5 550)	(34)	(12)	37 428
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	51 581	14 102	(13 126)	(11 352)	10 306	(5 407)	(39)	(21)	46 044

Au cours du premier semestre 2020, le Groupe a fait évoluer sa méthodologie de détermination de l'observabilité des données de marchés utilisées dans le calcul de la juste valeur des instruments financiers :

- L'observabilité est désormais déterminée d'une part à un niveau plus granulaire, et d'autre part prend en compte davantage de paramètres dans l'analyse, alors qu'elle était jusqu'à présent évaluée par famille de paramètres présentant des caractéristiques homogènes. Ces évolutions, visant à étendre et améliorer le dispositif en mesurant l'observabilité à une maille plus fine, ont entraîné un reclassement de certains instruments financiers du niveau 2 de juste valeur vers le niveau 3.
- Les règles de classification entre les niveaux 2 et 3 de juste valeur ont également été révisées afin de tenir compte de notion de significativité dans l'affectation, conformément aux dispositions de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » : les instruments financiers classés en niveau 3 sont désormais ceux valorisés à l'aide d'un modèle financier basé sur des paramètres de marché qui sont non observables ou qui ne sont observables que sur des marchés insuffisamment actifs, et dont l'influence est significative sur la juste valeur de l'instrument dans son ensemble. Au 31 décembre 2019, toute opération jugée non observable, selon les critères en vigueur à cette date, conduisait automatiquement au classement de l'instrument en niveau 3, indépendamment de la significativité du paramètre concerné. Cette seconde évolution a entraîné un reclassement de certains instruments financiers du niveau 3 vers le niveau 2.

4. METHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de *Black & Scholes* pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction financière des Activités de Marché en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement l'ensemble des contreparties concernées par les transactions de dérivés, en prenant en compte dans le calcul du montant afférant les caractéristiques individuelles des différents accords de compensation avec chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, « *Funding Valuation Adjustment* ») est également effectué.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : indépendantes, disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche, lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...);
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...);
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

INSTRUMENTS DE DETTES DETENUS, EMISSIONS STRUCTUREES DESIGNÉES A LA JUSTE VALEUR ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

AUTRES DETTES

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

PRETS ET CREANCES

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

5. ESTIMATIONS DES PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 leur valorisation au bilan, ainsi que les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

(En M EUR) Evaluation au bilan

Instruments cash et dérivés ⁽¹⁾	Evaluation au bilan		Principaux types de produits	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables min. et max.			
	Actif	Passif							
Actions / fonds	1 369	28 894	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	10%	132,7%		
					Dividendes des actions	0%	29,1%		
					Corrélations	-100%	97,8%		
					Volatilités des <i>Hedge funds</i>	7,6%	20%		
					Volatilités des <i>Mutual funds</i>	2,1%	26,1%		
Taux d'intérêts et / ou taux de change	11 558	16 811	Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacent européens	Modèle de valorisation des produits à remboursements anticipés	Corrélations	-46,4%	90%		
					Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	0%	27,5%
					Instruments dérivés sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélations	55%	88,9%
					CDO et tranches d'indices	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut	0%	100%
							Variance du taux de recouvrement des sous- jacents d'un émetteur unique	0%	100%
Crédit	970	316	Autres instruments dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0%	100%		
					Corrélation <i>quanto</i>	-50%	40%		
					<i>Spreads</i> de crédit	0 bps	1 000 bps		
Matières premières	25	23	Instruments sur paniers de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	-74,7%	93,8%		
Actions détenues à long terme	1 946	0	Actions détenues à des fins stratégiques	Actif net comptable, transactions récentes	Non applicable	-	-		
Total	15 868	46 044							

(1) Les instruments hybrides sont ventilés selon les principales données non observables.

6. SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Ce caractère non observable induit toutefois un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 30 juin 2020 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

La variation « normée » correspond :

- soit à l'écart-type des prix de consensus (TOTEM...) qui contribuent à évaluer le paramètre néanmoins considéré comme non observable ;
- soit à l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 A UNE VARIATION « NORMEE » DES PARAMETRES NON OBSERVABLES

(En M EUR)	30.06.2020		31.12.2019	
	Impact négatif	Impact positif	Impact négatif	Impact positif
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	(63)	182	(9)	79
Volatilités des actions	(18)	60	0	19
Dividendes	(15)	42	(1)	13
Corrélations	(30)	72	(8)	43
Volatilités des <i>Hedge funds</i>	0	0	0	0
Volatilités des <i>Mutual funds</i>	0	8	0	4
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change, et dérivés	(8)	34	(6)	43
Corrélations entre taux d'intérêt et / ou taux de change	(5)	30	(4)	41
Volatilités de change	(2)	4	(1)	2
Taux constants de remboursements anticipés	0	0	0	0
Corrélation entre taux d'inflation	(1)	0	(1)	0
Instruments de crédit et dérivés	0	8	(3)	13
Corrélation des temps de défaut	0	2	(3)	7
Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0	0	0	0
Corrélation <i>quanto</i>	0	6	0	5
<i>Spreads</i> de crédit	0	0	0	1
Instruments dérivés sur matières premières	0	0	0	1
Corrélation entre matières premières	0	0	0	1
Actions détenues à long terme	NA	NA	NA	NA

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation, cette sensibilité est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Par ailleurs, les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, sur la base de variations « normées » ; elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur.

7. MARGE DIFFEREE CORRESPONDANT AUX PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque cette juste valeur diffère du prix de transaction et que la méthode d'évaluation de l'instrument fait appel à un ou plusieurs paramètres de marché inobservables, la reconnaissance dans le compte de résultat de cette différence, représentative d'une marge commerciale, est différée dans le temps pour être reconnue, selon les cas, à la maturité de l'instrument, lors de la cession ou du transfert, au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou encore lorsque les paramètres de marché deviennent observables.

Le tableau ci-dessous présente le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à cette différence, diminué le cas échéant des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale de l'instrument.

<i>(En M EUR)</i>	2020
Marge différée au 1er janvier	1 151
Marge différée sur les transactions de l'exercice	475
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(434)
<i>Dont amortissement</i>	(262)
<i>Dont passage à des paramètres observables</i>	(10)
<i>Dont cessions et arrivées à échéance ou à terminaison</i>	(162)
Marge différée au 30 juin	1 192

NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI

SYNTHESE DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020		31.12.2019	
	Valeur au bilan	dont dépréciations	Valeur au bilan	dont dépréciations
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	55 292	(29)	56 366	(24)
Prêts et créances sur la clientèle	458 500	(12 004)	450 244	(10 727)
Titres	14 877	(10)	12 489	(10)
Total	528 669	(12 043)	519 099	(10 761)

1. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires	26 129	20 717
Prêts et comptes	15 240	17 269
Titres reçus en pension livrée	13 652	18 168
Prêts subordonnés et participatifs	121	88
Créances rattachées	131	118
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciations ⁽¹⁾	55 273	56 360
Dépréciations pour risque de crédit	(29)	(24)
Réévaluation des éléments couverts	48	30
Total	55 292	56 366

(1) Au 30 juin 2020, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 36 millions d'euros contre 38 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

2. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires débiteurs	19 925	19 181
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	405 101	388 167
Opérations de location-financement	30 293	30 761
Titres reçus en pension livrée	11 261	19 541
Créances rattachées	3 457	2 937
Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciations ⁽²⁾	470 037	460 587
Dépréciations pour risque de crédit	(12 004)	(10 727)
Réévaluation des éléments couverts	467	384
Total	458 500	450 244

(1) Ce montant inclut au 30 juin 2020 les prêts garantis par les Etats accordés au premier semestre.

(2) Au 30 juin 2020, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 17 459 millions d'euros contre 15 976 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

3. TITRES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Effets publics	6 890	6 005
Titres de créances négociables, obligations et titres assimilés	7 821	6 390
Créances rattachées	95	85
Titres avant dépréciations	14 806	12 480
Dépréciations	(10)	(10)
Réévaluation des éléments couverts	81	19
Total	14 877	12 489

NOTE 3.6 - DETTES

1. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires	10 017	11 577
Dettes au jour le jour	3 919	3 680
Dettes à terme ⁽¹⁾	102 607	82 893
Dettes rattachées	109	186
Réévaluation des éléments couverts	312	308
Titres donnés en pension livrée	4 578	9 285
Total	121 542	107 929

(1) Ces postes incluent les dépôts à terme relatifs aux banques centrales.

2. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Comptes d'épargne à régime spécial	96 693	96 642
<i>A vue</i>	<i>71 109</i>	<i>70 610</i>
<i>A terme</i>	<i>25 584</i>	<i>26 032</i>
Autres dépôts clientèle à vue ⁽¹⁾	260 954	229 756
Autres dépôts clientèle à terme ⁽¹⁾	81 246	82 817
Dettes rattachées	715	441
Réévaluation des éléments couverts	198	196
Total dépôts clientèle	439 806	409 852
Titres donnés en pension à la clientèle	4 664	8 760
Total	444 470	418 612

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

3. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Bons de caisse	408	510
Emprunts obligataires	22 550	23 847
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	111 058	99 107
Dettes rattachées	549	776
Réévaluation des éléments couverts	1 696	928
Total	136 261	125 168
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	<i>58 914</i>	<i>49 343</i>

NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En M EUR)	1er semestre 2020			2019			1er semestre 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	6 488	(2 968)	3 520	14 907	(7 850)	7 057	7 678	(4 137)	3 541
<i>Banques Centrales</i>	78	(39)	39	427	(181)	246	247	(93)	154
<i>Obligations et autres titres de dettes détenus / émis</i>	174	(872)	(698)	318	(2 096)	(1 778)	212	(1 089)	(877)
<i>Prêts / emprunts sur les établissements de crédit</i>	498	(512)	(14)	1 010	(1 632)	(622)	587	(886)	(299)
<i>Prêts / emprunts sur la clientèle</i>	5 438	(1 162)	4 276	12 053	(3 123)	8 930	6 087	(1 599)	4 488
<i>Dettes subordonnées</i>	-	(251)	(251)	-	(516)	(516)	-	(276)	(276)
<i>Prêts / emprunts de titres</i>	3	(6)	(3)	10	(6)	4	2	(2)	-
<i>Titres reçus / donnés en pension livrée</i>	297	(126)	171	1 089	(296)	793	543	(192)	351
Instruments dérivés de couverture	3 312	(2 375)	937	6 433	(4 632)	1 801	3 058	(2 129)	929
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	229	(2)	227	752	(1)	751	340	-	340
Opérations de location	578	(21)	557	1 178	(44)	1 134	581	(22)	559
<i>Location immobilière</i>	90	(21)	69	189	(43)	146	95	(22)	73
<i>Location mobilière</i>	488	-	488	989	(1)	988	486	-	486
Sous-total produits / charges d'intérêts sur instruments évalués suivant la méthode du TIE	10 607	(5 366)	5 241	23 270	(12 527)	10 743	11 657	(6 288)	5 369
Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par résultat	226	-	226	442	-	442	201	-	201
Total produits / charges d'intérêts	10 833	(5 366)	5 467	23 712	(12 527)	11 185	11 858	(6 288)	5 570
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers douteux</i>	130	-	130	280	-	280	154	-	154

Ces charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. Note 3.1). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat devrait être appréhendé globalement.

NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Les principes d'évaluation des pertes de crédit attendues publiés dans les états financiers du Document d'Enregistrement Universel 2020 continuent d'être appliqués dans les comptes consolidés semestriels. Cependant, certaines modalités de mise en œuvre de ces principes ont été ajustées afin de tenir compte du contexte de crise Covid-19.

Les principales évolutions du semestre sont présentées ci-après.

MISE A JOUR DES MODELES ET PARAMETRES D'ESTIMATION DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

Au premier trimestre 2020, compte tenu du caractère récent de la crise et du volume limité des informations disponibles, les modèles et paramètres d'estimation des pertes de crédit attendues n'avaient pas été mis à jour. Pour refléter les premiers effets de la crise, le montant des pertes de crédit attendues avait donc fait l'objet d'ajustements à dire d'expert ciblés sur les principaux secteurs d'activité fragilisés.

Au 30 juin 2020, les modèles et les paramètres utilisés ont été révisés sur la base de nouveaux scénarios économiques décrits dans le paragraphe 5 de la Note 1.

AJUSTEMENTS DE MODELES

Les modèles d'estimation des pertes de crédit attendues ne permettaient pas en l'état de refléter avec exactitude, dans la détermination des taux de défaut futur, les incertitudes économiques liées à la crise actuelle.

Le Groupe a donc procédé à certains ajustements dans ses modèles pour traduire au mieux l'impact des scénarios sur les pertes de crédit attendues.

Ces ajustements ont en premier lieu porté sur les variables macro-économiques utilisées pour le calibrage des probabilités de défaut :

▪ Ajustement des PIB

Les mesures de confinement prises par les gouvernements ont causé une chute brutale de l'activité économique qui se traduit par une importante volatilité des taux de croissance trimestrielle du PIB (en glissement annuel) dans les prévisions pour les années 2020 et 2021 dans les pays où le Groupe opère.

Par ailleurs, les autorités ont adopté des mesures de soutien financier aux ménages et aux entreprises pour les aider à faire face à cette dégradation soudaine de l'activité. Dès lors, il semble probable qu'un décalage temporel apparaisse entre la dégradation de la qualité des portefeuilles de crédit et celle de l'activité, la première étant retardée par rapport à la seconde.

Afin de prendre en compte ce décalage, le Groupe a révisé ses modèles en retenant pour les années 2020 et 2021 la moyenne (logarithmique) des variations du PIB par rapport à une base 100 en 2019. Par exemple, pour la France, si on retient un PIB à 94,2 en 2020 puis 99,9 en 2021 dans le scénario central *SG Base*, le PIB sera lissé à 96,8 sur ces deux années.

Cet ajustement est appliqué à chacun des quatre scénarios (*SG Quick Exit*, *SG Base*, *SG Prolonged* et *SG Tail Risk*) pour les séries de PIB utilisées dans la modélisation des pertes de crédit attendues (cf. paragraphe 5 de la Note 1).

Le tableau ci-dessous présente les taux de croissance des PIB ajustés utilisés dans les modèles d'estimation des pertes de crédit attendues (en pourcentages) :

Combinaison des 4 scénarios après ajustements :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Zone Euro	1,2	(5,8)	(5,8)	0,5	1,0	1,4
France	1,3	(4,6)	(4,6)	0,6	1,0	1,4
Etats-Unis	2,3	(5,2)	(5,2)	0,8	1,6	2,1
Chine	6,1	2,7	2,7	4,4	4,5	4,5

▪ **Ajustement du taux de marge des entreprises françaises**

En France, le choc économique lié à la pandémie a entraîné une baisse du taux de marge des entreprises. Selon les économistes du Groupe, ce taux de marge dégradé ne tient néanmoins pas suffisamment compte des mesures de soutien de l'Etat pour atténuer leurs difficultés financières, notamment au travers du mécanisme des PGE. Pour mieux traduire l'effet de ces mesures, un *add-on* de 1,2 point de marge supplémentaire a été intégré dans l'ensemble des scénarios pour l'année 2020 sur le taux de marge des entreprises françaises. En revanche, aucun *add-on* n'a été appliqué sur le reste de l'horizon de prévisions des pertes de crédit attendues.

Il est à noter que si le gouvernement devait mettre fin à une partie des mesures de soutien mises en place au second trimestre 2020, le Groupe serait amené à revoir à la baisse l'*add-on* sur le taux de marge des entreprises françaises.

En complément des ajustements sur les variables macro-économiques, des corrections ont été apportées sur les probabilités de défaut retenues sur certains périmètres (baisse de 15% à dire d'expert), le Groupe considérant que les données issues des modèles sur ces périmètres étaient surestimées par rapport aux anticipations.

Au 30 juin 2020, les ajustements ainsi apportés aux variables macro-économiques et aux probabilités de défaut ont eu pour effet de réduire de 236 millions d'euros le montant des dépréciations et provisions pour risque de crédit.

AJUSTEMENTS SECTORIELS

Les différents modèles d'estimation des pertes de crédit attendues peuvent être complétés par des ajustements sectoriels majorant ou minorant le montant des pertes de crédit attendues. Ces ajustements permettent de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs cycliques. Au cours du second trimestre, ces ajustements ont été revus et complétés pour tenir compte du risque spécifique sur des secteurs particulièrement touchés par la crise Covid-19. Le montant total des ajustements sectoriels s'élève ainsi à 344 millions d'euros au 30 juin 2020 (244 millions d'euros au 31 décembre 2019).

AJUSTEMENTS SUR LES ENCOURS EN METHODE SIMPLIFIEE

Pour le périmètre d'entités ne disposant pas de modèles développés permettant d'estimer les corrélations entre variables macro-économiques et taux de défaut, des ajustements ont également été effectués pour refléter la dégradation du risque de crédit sur certains portefeuilles lorsque cette dégradation n'a pas pu être appréhendée par une analyse ligne à ligne des encours. Le montant de ces ajustements s'élève à 129 millions d'euros au 30 juin 2020 (78 millions au 31 décembre 2019).

MESURES DE SOUTIEN COVID-19

Pour soutenir les clients fragilisés par la crise, deux principales mesures de soutien ont été prises en lien avec les autorités publiques :

- des moratoires ont été accordés afin de différer de quelques mois le remboursement d'échéances de prêts (principal et intérêts) ;
- des prêts garantis par les Etats ont été octroyés. En France, des PGE ont été proposés dans le cadre des dispositions de la loi de finance rectificative pour 2020 et des conditions fixées par l'arrêté du 23 mars 2020 : il s'agit de financements consentis à prix coûtant et garantis par l'Etat jusqu'à 90%.

Le détail de ces mesures de soutien, les enjeux financiers associés ainsi que les traitements comptables retenus sont présentés dans le paragraphe 5 de la note 1 dédié aux conséquences de la crise Covid-19 sur les états financiers du Groupe.

SYNTHESE DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Dépréciation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9	9
Dépréciation des actifs financiers au coût amorti	12 309	10 976
<i>Prêts, créances et titres au coût amorti</i>	12 043	10 761
<i>Autres actifs au coût amorti ⁽¹⁾</i>	266	215
Total dépréciations des actifs financiers	12 318	10 985
Provisions sur engagements de financement	354	244
Provisions sur engagements de garantie	475	396
Total provisions pour risque de crédit	829	640

(1) Dont 176 millions d'euros de dépréciations sur créances de location simple au 30 juin 2020 contre 145 millions d'euros au 31 décembre 2019. Conformément à l'approche simplifiée autorisée par la norme, ces dépréciations sont évaluées à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité. Ces créances sont présentées dans le poste Autres débiteurs divers (cf. Note 4.4).

1. DEPRECIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

DETAIL DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2020
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	1	-	-	-		-	1
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	-	-	-	-		-	-
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	8	-	-	-	-	-	8
Total	9	-	-	-	-	-	9
Actifs financiers au coût amorti							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	902	764	(492)	272		(16)	1 158
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	1 042	1 270	(786)	484		(12)	1 514
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	9 032	2 864	(1 685)	1 179	(474)	(100)	9 637
Total	10 976	4 898	(2 963)	1 935	(474)	(128)	12 309
<i>Dont créances de location financement et assimilées</i>	742	217	(96)	121	(22)	(18)	823
<i>Dépréciations sur encours sains (Etape 1)</i>	90	34	(18)	16		(2)	104
<i>Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)</i>	91	79	(27)	52		(6)	137
<i>Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)</i>	561	104	(51)	53	(22)	(10)	582

VARIATION DES DEPRECIATIONS EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENCOURS DES ACTIFS FINANCIERS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2019	Production et Acquisition	Décompta- bilisation ⁽¹⁾	Transfert entre étape de dépréciation	Autres variations	Stock au 30.06.2020
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	1	-	-	-	0	1
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	8	-	-	-	0	8
Total	9	-	-	-	-	9
Actifs financiers au coût amorti						
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	902	290	(150)	(132)	248	1 158
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	1 042	308	(147)	416	(105)	1 514
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	9 032	59	(598)	641	503	9 637
Total	10 976	657	(895)	925	646	12 309
<i>Dont créances de location financement et assimilées</i>	742	24	53	46	(42)	823
<i>Dépréciations sur encours sains (Etape 1)</i>	90	12	-	(8)	10	104
<i>Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)</i>	91	10	2	28	6	137
<i>Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)</i>	561	2	51	26	(58)	582

(1) Cette colonne inclut les remboursements, les cessions et les abandons des créances.

2. PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT

DETAIL DES PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE

(En M EUR)	Stock au 31.12.2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2020
Engagements de financement						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	102	129	(72)	57	-	159
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	105	133	(81)	52	-	157
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	37	44	(59)	(15)	16	38
Total	244	306	(212)	94	16	354
Engagements de garantie						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	34	38	(17)	21	(1)	54
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	80	50	(16)	34	-	114
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	282	94	(43)	51	(26)	307
Total	396	182	(76)	106	(27)	475

VARIATION DES PROVISIONS EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(En M EUR)	Stock au 31.12.2019	Production et Acquisition	Décomptabilisation ⁽¹⁾	Transfert entre étapes de dépréciation	Autres variations	Stock au 30.06.2020
Engagements de financement						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	102	41	(39)	(4)	59	159
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	105	8	(30)	74	0	157
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	37	5	(23)	1	18	38
Total	244	54	(92)	71	77	354
Engagements de garantie						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	34	10	(7)	(2)	19	54
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	80	3	(6)	21	16	114
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	282	6	(39)	10	48	307
Total	396	19	(52)	29	83	475

(1) Cette colonne inclut les remboursements, les cessions et les abandons de créances.

La hausse des dépréciations et des provisions pour risque de crédit de 1 522 millions d'euros sur le premier semestre 2020 est essentiellement liée :

- à la mise à jour des modèles et des paramètres d'estimation des pertes de crédit attendues pour 636 millions d'euros sur les Etapes 1 et 2, tenant compte de l'ensemble des ajustements précités ;
- aux nombreuses dégradations de notes et au transfert d'encours en Etape 2 notamment sur le segment Entreprises (+95%, soit +11,9 milliards d'euros) compte tenu du contexte économique dégradé ;
- à une augmentation des encours douteux (Etape 3) sur le portefeuille Entreprises (+10%) ainsi qu'un nombre significatif de dotations complémentaires sur les encours douteux.

3. COUT DU RISQUE

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Dotations nettes pour dépréciation	(1 935)	(1 202)	(535)
<i>Sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	-	2	2
<i>Sur actifs financiers au coût amorti</i>	(1 935)	(1 204)	(537)
Dotations nettes aux provisions	(200)	12	15
<i>Sur engagements de financement</i>	(94)	47	22
<i>Sur engagements de garantie</i>	(106)	(35)	(7)
Pertes non couvertes sur les créances irrécouvrables	(73)	(292)	(127)
Récupérations sur les créances irrécouvrables	49	184	69
Produit des garanties non prises en compte dans les dépréciations ⁽¹⁾	60	20	-
Total	(2 099)	(1 278)	(578)

(1) Le produit des garanties non prises en compte dans les dépréciations correspond aux garanties financières reçues dans le cadre d'opérations de transfert de risque de crédit à des entités externes au Groupe. Ces opérations de transfert ont été initiées au deuxième semestre 2019.

NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

1. ACTIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	
	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	55 292	55 298
Prêts et créances sur la clientèle	458 500	459 245
Titres	14 877	15 063
Total	528 669	529 606

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2019	
	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	56 366	56 370
Prêts et créances sur la clientèle	450 244	451 398
Titres	12 489	12 705
Total	519 099	520 473

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	
	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	121 542	121 418
Dettes envers la clientèle	444 470	444 474
Dettes représentées par un titre	136 261	136 617
Dettes subordonnées	14 662	14 664
Total	716 935	717 173

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2019	
	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	107 929	107 976
Dettes envers la clientèle	418 612	418 705
Dettes représentées par un titre	125 168	125 686
Dettes subordonnées	14 465	14 467
Total	666 174	666 834

NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES

NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2020			2019			1er semestre 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	80	(62)	18	157	(149)	8	76	(73)	3
Opérations avec la clientèle	1 402	-	1 402	3 072	-	3 072	1 540	-	1 540
Opérations sur instruments financiers	1 179	(1 230)	(51)	2 261	(2 351)	(90)	1 100	(1 148)	(48)
Opérations sur titres	280	(558)	(278)	523	(1 019)	(496)	204	(467)	(263)
Opérations sur marchés primaires	60	-	60	126	-	126	65	-	65
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	839	(672)	167	1 612	(1 332)	280	831	(681)	150
Engagements de financement et de garantie	379	(123)	256	772	(213)	559	385	(99)	286
Prestations de services diverses	1 250	(502)	748	2 806	(1 098)	1 708	1 433	(545)	888
Commissions de gestion d'actifs	294	-	294	610	-	610	287	-	287
Commissions sur moyens de paiement	385	-	385	914	-	914	450	-	450
Commissions sur produits d'assurance	128	-	128	241	-	241	115	-	115
Commissions de placement d'OPCVM et assimilés	38	-	38	80	-	80	37	-	37
Autres commissions	405	(502)	(97)	961	(1 098)	(137)	544	(545)	(1)
Total	4 290	(1 917)	2 373	9 068	(3 811)	5 257	4 534	(1 865)	2 669

NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

(En M EUR)	1er semestre 2020			2019			1er semestre 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de promotion immobilière	25	(1)	24	96	-	96	48	(1)	47
Activités de location immobilière	24	(10)	14	48	(34)	14	41	(13)	28
Activités de location mobilière ⁽¹⁾	5 125	(3 676)	1 449	10 889	(7 758)	3 131	5 331	(3 782)	1 549
Autres activités	229	(907)	(678)	596	(1 993)	(1 397)	212	(886)	(674)
Total	5 403	(4 594)	809	11 629	(9 785)	1 844	5 632	(4 682)	950

(1) Il s'agit principalement des produits et charges liés aux activités de location longue durée et gestion de flotte de véhicules.

NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE

1. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

DETAIL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Provisions techniques des entreprises d'assurance	136 718	140 155
Passifs financiers d'assurance	3 983	4 104
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	769	834
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat (option juste valeur)</i>	3 214	3 270
Total	140 701	144 259

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Provisions techniques des contrats d'assurance-vie en unités de compte	31 997	32 611
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	93 363	94 714
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1 583	1 556
Participation aux bénéfices différée passive	9 775	11 274
Total	136 718	140 155
Part des réassureurs	(749)	(750)
Provisions techniques nettes de la part des réassureurs	135 969	139 405

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le *Liability Adequacy Test* (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 30 juin 2020. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants. Le résultat de ce test au 30 juin 2020 n'a pas mis en évidence d'insuffisance des passifs techniques.

2. PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

DETAIL DES PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (portefeuille de transaction)	361	268
<i>Actions et autres instruments de capitaux propres</i>	50	37
<i>Dérivés de transaction</i>	311	231
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (option juste valeur)	63 847	65 718
<i>Obligations et autres instruments de dettes</i>	31 523	31 719
<i>Actions et autres instruments de capitaux propres</i>	32 018	33 694
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	306	305
Instrument dérivé de couverture	457	438
Actifs financiers disponibles à la vente	92 014	91 899
<i>Instruments de dettes</i>	76 050	75 839
<i>Instruments de capitaux propres</i>	15 964	16 060
Prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽²⁾	5 880	5 867
Prêts et créances sur la clientèle	79	92
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	36	80
Placements immobiliers	545	576
Total des placements des activités d'assurance ^{(1) (2)}	163 219	164 938

(1) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

(2) Dont 1 137 millions d'euros de comptes ordinaires au 30 juin 2020 (après élimination des opérations intragroupe) contre 1 126 millions d'euros au 31 décembre 2019.

ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS EN FONCTION DE LEURS CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des actifs financiers inclus dans les Placements des activités d'assurance en distinguant ceux dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments basiques).

	30.06.2020					
	Valeur comptable			Juste valeur		
	Instruments basiques	Autres instruments	Total	Instruments basiques	Autres instruments	Total
<i>(En M EUR)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	64 208	64 208	-	64 208	64 208
Instruments dérivés de couverture	-	457	457	-	457	457
Actifs financiers disponibles à la vente	72 236	19 778	92 014	72 236	19 778	92 014
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 770	3 110	5 880	2 945	3 182	6 127
Prêts et créances sur la clientèle	79	-	79	77	-	77
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	36	-	36	36	-	36
Total des placements financiers	75 121	87 553	162 674	75 294	87 625	162 919

	31.12.2019					
	Valeur comptable			Juste valeur		
	Instruments basiques	Autres instruments	Total	Instruments basiques	Autres instruments	Total
<i>(En M EUR)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	65 986	65 986	-	65 986	65 986
Instruments dérivés de couverture	-	438	438	-	438	438
Actifs financiers disponibles à la vente	72 349	19 550	91 899	72 349	19 550	91 899
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 805	3 062	5 867	3 012	3 178	6 190
Prêts et créances sur la clientèle	92	-	92	90	-	90
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	80	80	-	80	80
Total des placements financiers	75 246	89 116	164 362	75 451	89 232	164 683

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (portefeuille de transaction)	50	308	3	361
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	56 582	6 898	367	63 847
Instruments dérivés de couverture	-	457	-	457
Actifs financiers disponibles à la vente	84 395	7 405	214	92 014
Total	141 027	15 068	584	156 679

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (portefeuille de transaction)	37	190	41	268
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	58 874	6 483	361	65 718
Instruments dérivés de couverture	-	438	-	438
Actifs financiers disponibles à la vente	84 435	7 252	212	91 899
Total	143 346	14 363	614	158 323

MOUVEMENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(En M EUR)</i>	2020
Solde au 1er janvier	91 899
Acquisitions	5 631
Cessions / remboursements	(3 844)
Transferts en actifs financiers détenus jusqu'à échéance	3
Variations de périmètre et autres	(604)
Gains et pertes sur variations de juste valeur de la période comptabilisés en capitaux propres	(839)
Pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisés en résultat	(161)
Différences de change	(71)
Solde au 30 juin	92 014

La crise sanitaire Covid-19 a entraîné une crise économique qui a conduit le Groupe à constater des pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente pour un montant de 161 millions d'euros au premier semestre 2020.

Ces dépréciations comptabilisées dans le compte de résultat au sein du Produit net des activités d'assurance portent pour l'essentiel sur des parts d'OPCVM et des actions en situation de moins-values latentes prolongée ; elles sont majoritairement compensées par des reprises de provisions pour participation aux bénéfices différée dans le compte de résultat au 30 juin 2020.

Aucun risque de contrepartie significatif n'a été identifié sur les instruments de dettes au 30 juin 2020.

GAINS ET PERTES LATENTS DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	30.06.2020		
<i>(En M EUR)</i>	Plus-values	Moins-values	Réévaluation nette
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	626	(30)	596
<i>Sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	1 595	(225)	1 370
<i>Sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	7 637	(367)	7 270
<i>Participation aux bénéfices différée</i>	(8 606)	562	(8 044)

	31.12.2019		
<i>(En M EUR)</i>	Plus-values	Moins-values	Réévaluation nette
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	556	(30)	526
<i>Sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	2 047	(75)	1 972
<i>Sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	7 921	(240)	7 681
<i>Participation aux bénéfices différée</i>	(9 412)	285	(9 127)

3. PRODUIT NET DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Le tableau ci-dessous détaille les produits et charges des activités d'assurance et des placements associés présentés sur une ligne dédiée du Produit net bancaire : Produit net des activités d'assurance (après élimination des opérations intragroupe).

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Primes nettes	5 388	14 188	6 919
Produits nets des placements	744	3 655	1 812
Charges de prestations (y compris variations de provisions) ⁽¹⁾	(5 185)	(15 736)	(7 721)
Autres produits (charges) nets techniques	91	(182)	(112)
Produit net des activités d'assurance	1 038	1 925	898
Charges de financement	(3)	(5)	(2)
Produit net bancaire des entités d'assurance	1 035	1 920	896

(1) Dont -805 millions d'euros au titre de la participation aux bénéfices différée au 30 juin 2020.

NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

1. AUTRES ACTIFS

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	59 999	48 630
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	5 545	6 915
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 200	1 084
Autres débiteurs divers ⁽²⁾	9 007	10 065
Autres débiteurs divers – assurance	1 839	1 653
Total brut	77 590	68 347
Dépréciations	(394)	(302)
<i>Pour risque de crédit sur créances de location simple</i>	<i>(176)</i>	<i>(145)</i>
<i>Pour risque de crédit sur biens acquis par adjudication</i>	<i>(90)</i>	<i>(70)</i>
<i>Pour autres risques</i>	<i>(128)</i>	<i>(87)</i>
Total net	77 196	68 045

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable nette, le cas échéant, des dépréciations pour risque de crédit.

(2) Les autres débiteurs divers incluent notamment les créances commerciales et produits à recevoir de commissions et des autres activités. Les créances de location simple représentent 921 millions d'euros au 30 juin 2020.

2. AUTRES PASSIFS

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	60 420	49 321
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	7 252	7 356
Charges à payer sur engagements sociaux	1 664	2 364
Dettes locative	2 172	2 251
Produits constatés d'avance	1 617	1 596
Autres créditeurs divers ⁽²⁾	11 893	13 194
Autres créditeurs divers - assurance	9 097	8 980
Total	94 115	85 062

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

(2) Les créditeurs divers incluent notamment les dettes fournisseurs et les charges à payer de commissions et d'autres activités.

NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

1. FRAIS DE PERSONNEL

(En M EUR)	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Rémunérations du personnel	(3 268)	(7 240)	(3 736)
Charges sociales et fiscales	(786)	(1 660)	(813)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(338)	(759)	(353)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(47)	(10)	(26)
Participation, intéressement, abondement et décote	(58)	(286)	(163)
Total	(4 497)	(9 955)	(5 091)
<i>Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en actions</i>	<i>(60)</i>	<i>(171)</i>	<i>(58)</i>

2. DETAIL DES PROVISIONS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL

(En M EUR)	Stock au 31.12.2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Ecarts actuariels	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2020
Avantages postérieurs à l'emploi	1 620	43	(14)	29	(28)	(29)	16	1 608
Autres avantages à long terme	440	70	(19)	51	(47)	-	1	445
Indemnités de fin de contrat de travail	356	22	(24)	(2)	(59)	-	(10)	285
Total	2 416	135	(57)	78	(134)	(29)	7	2 338

3. DESCRIPTION DES PLANS 2020 D'AVANTAGES EN ACTIONS

PLAN 2020 D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS SOCIETE GENERALE ⁽¹⁾

Autorisation des actionnaires	23.05.2018
Décision du Conseil d'Administration	12.03.2020
Nombre d'actions attribuées	1 175 726
Nombre d'actions restantes au 30.06.2020	1 174 982
Période d'acquisition des droits	12.03.2020 - 31.03.2023
Conditions de performance ⁽²⁾	oui
Juste valeur (% du cours du titre de l'attribution)	72,4%
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

(1) *Hors actions attribuées dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du Groupe et définie en conformité avec la Directive européenne CRD4 applicable depuis le 1er janvier 2014 (dite population régulée).*

(2) *Pour l'ensemble du Groupe, les conditions sont basées sur l'indicateur de performance suivant : le Résultat Net Part du Groupe (RNPG).*

PLAN 2020 D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE SOCIETE GENERALE ⁽¹⁾

Date d'Assemblée	23.05.2018	
Date du Conseil d'administration	12.03.2020	
Nombre total d'actions attribuées	1 369 688	
Périodes d'acquisition des droits		
<i>Sous-plans 2/3 et 7</i>	1 ^{ère} tranche	31.03.2022
	2 ^{nde} tranche	31.03.2023
<i>Sous-plan 4</i>		31.03.2023
<i>Sous-plan 5</i>	1 ^{ère} tranche	31.03.2024
	2 ^{nde} tranche	31.03.2025
<i>Sous-plan 6</i>	1 ^{ère} tranche	31.03.2024
	2 ^{nde} tranche	31.03.2026
Dates de fin de période de conservation		
<i>Sous-plans 2/3 et 7</i>	1 ^{ère} tranche	01.10.2022
	2 ^{nde} tranche	01.10.2023
<i>Sous-plan 4</i>		01.10.2023
<i>Sous-plan 5</i>	1 ^{ère} tranche	01.10.2024
	2 ^{nde} tranche	01.10.2025
<i>Sous-plan 6</i>	1 ^{ère} tranche	01.04.2025
	2 ^{nde} tranche	01.04.2027
Conditions de performance ⁽²⁾	oui	
Juste valeur (en EUR) ⁽³⁾		
<i>Sous-plans 2/3 et 7</i>	1 ^{ère} tranche	11,62
	2 ^{nde} tranche	10,76
<i>Sous-plan 4</i>		10,76
<i>Sous-plan 5</i>	1 ^{ère} tranche	9,2
	2 ^{nde} tranche	8,8
<i>Sous-plan 6</i>	1 ^{ère} tranche	6,3
	2 ^{nde} tranche	5,9

(1) Au titre du plan annuel d'intéressement à long terme des collaborateurs et des attributions dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des populations régulées au sens de la réglementation bancaire (y compris mandataires sociaux et membres du Comité de direction).

(2) Les conditions de performance applicables sont basées sur le niveau de profitabilité du Groupe, et du métier ou de l'activité.

(3) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est l'arbitrage.

NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

1. DETAIL DE LA CHARGE D'IMPOT

(En M EUR)	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Charge fiscale courante	(380)	(968)	(582)
Charge fiscale différée	(232)	(296)	(63)
Total	(612)	(1 264)	(645)

RECONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPOT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPOT EFFECTIF

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte du montant de 650 millions d'euros d'actifs d'impôts différés qui ne peuvent plus être reconnus au 30 juin 2020 au sein du groupe fiscal France.

(En M EUR)	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	(87)	5 339	2 707
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3%)	32,02%	34,43%	34,43%
Différences permanentes	(51,90)%	(4,34)%	(2,51)%
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	(15,15)%	2,74%	2,72%
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	126,44%	(9,13)%	(10,51)%
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	(48,16)%	(0,03)%	(0,32)%
Taux effectif Groupe	43,25%	23,67%	23,81%

Conformément aux dispositions fiscales françaises qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, ce dernier sera abaissé progressivement pour atteindre 25 % en 2022 selon la trajectoire suivante pour les entreprises redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 millions d'euros (article 219 du Code Général des Impôts) :

- pour les exercices ouverts du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 un taux normal d'IS de 31% auquel s'ajoutera toujours la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3% ;
- pour les exercices ouverts du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 un taux normal d'IS de 27,5% auquel s'ajoutera toujours la CSB de 3,3%.

Les impôts différés sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire. Compte tenu de la réduction progressive des taux d'ici 2022, ces derniers (incluant la CSB) seront :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun : à 32,02% en 2020, 28,41% en 2021 et à 25,83% en 2022 et au-delà ;
- pour les résultats relevant du régime long terme à 0% sous réserve de la réintégration d'une quote-part de frais et charges de 12% : de 3,84% en 2020, 3,41% en 2021 et à 3,10% en 2022 et au-delà.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant de la plus-value brute uniquement si la société réalise une plus-value nette à long terme au titre de l'exercice de cession des titres de participation.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% ou 5%.

2. DETAIL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

ACTIFS D'IMPOTS

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Créances d'impôts exigibles	661	1 038
Actifs d'impôts différés	4 391	4 741
<i>Dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	2 223	2 659
<i>Dont impôts différés sur différences temporaires</i>	2 168	2 082
Total	5 052	5 779

PASSIFS D'IMPOTS

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Dettes d'impôts exigibles	387	602
Provisions pour risques fiscaux	95	101
Passifs d'impôts différés	757	706
Total	1 239	1 409

Le Groupe effectue chaque année une revue des pertes fiscales reportables en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité fiscale (ou groupe fiscal) concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de cette dernière. Pour cela, les résultats fiscaux sont déterminés sur la base des projections 2020-2023 des performances des métiers. Les résultats fiscaux tiennent compte par ailleurs des retraitements comptables et fiscaux (dont le retournement des bases d'impôts différés actifs et passifs sur différences temporaires) applicables aux entités et juridictions concernées. Ces derniers sont déterminés d'une part sur la base d'un historique de résultats fiscaux et d'autre part, en s'appuyant sur l'expertise fiscale du Groupe. Une extrapolation est réalisée à compter de l'année 2024 (correspondant à une année « normative ») et jusqu'à un horizon de temps jugé raisonnable et dépendant de la nature des activités réalisées au sein de chaque entité fiscale.

Par principe, l'appréciation des facteurs macro-économiques retenus, ainsi que les estimations internes utilisées pour déterminer les résultats fiscaux comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation sur l'horizon d'absorption des pertes. Ces risques et incertitudes concernent notamment les possibilités de changement des règles fiscales applicables (tant pour le calcul du résultat fiscal que pour les règles d'imputation des pertes fiscales reportables), ou la réalisation des hypothèses retenues.

Au 30 juin 2020, le Groupe a réalisé une revue spécifique des pertes fiscales reportables en intégrant les conséquences et les incertitudes générées par la crise Covid-19 dans les projections des résultats fiscaux. Dans ce contexte, ces projections ont été révisées en s'appuyant sur deux scénarios macro-économiques (un scénario central *SG Base* pondéré à 70% et un scénario plus pessimiste de crise sanitaire prolongée *SG Prolonged* pondéré à 30%, présentés dans la Note 1) établis par les économistes du Groupe.

Ces projections font apparaître un risque de non-récupération partielle au sein du groupe fiscal France sur un horizon de temps raisonnable. En conséquence, des actifs d'impôts différés ne peuvent plus être reconnus à fin juin 2020 à hauteur de 650 millions d'euros. Cela fait notamment suite aux impacts de la

crise Covid-19 sur la génération de revenus des activités de marché en 2020 ainsi qu'à la baisse de perspectives de revenus dans la trajectoire financière tenant compte des effets de la crise. Cette variation est présentée sur la ligne Impôts différés sur reports déficitaires.

Des tests de sensibilité sont par ailleurs réalisés pour mesurer l'impact de la variation de certaines hypothèses sur la recouvrabilité des actifs d'impôts différés. Les résultats de ces tests de sensibilité montrent qu'une pondération du scénario *SG Base* à 65% (au lieu de 70%) et du scénario *SG Prolonged* à 35% (au lieu de 30%) entraînerait une diminution de la valeur des actifs d'impôts différés de 56 millions d'euros.

3. VENTILATION PAR GROUPE FISCAL DES IMPOTS DIFFERES SUR REPORTS DEFICITAIRES PRESENTS A L'ACTIF DU BILAN

Au 30 juin 2020, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	Durée légale du report en avant	Durée prévisionnelle de recouvrement
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	2 223	-	-
<i>Groupe fiscal France</i>	<i>1 812</i>	<i>Illimité ⁽¹⁾</i>	<i>12 ans</i>
<i>Groupe fiscal Etats-Unis d'Amérique</i>	<i>338</i>	<i>20 ans ⁽²⁾</i>	<i>7 ans</i>
<i>Autres</i>	<i>73</i>	-	-

(1) *En application de la loi de Finances 2013, l'imputation des déficits est plafonnée à 1 million d'euros majoré de 50% de la fraction du bénéfice imposable de l'exercice excédant ce plafond. La fraction non imputable des déficits est reportable sur les exercices suivants sans limite de temps et dans les mêmes conditions.*

(2) *Déficits générés avant le 31 décembre 2011.*

Au 30 juin 2020, les principaux impôts différés non reconnus à l'actif du bilan s'élèvent à 1 150 millions d'euros (contre 467 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ces derniers concernent notamment le groupe fiscal France pour 650 millions d'euros (contre un montant nul au 31 décembre 2019), le groupe fiscal Etats-Unis d'Amérique pour 411 millions d'euros (contre 413 millions d'euros au 31 décembre 2019) et l'entité SG Singapour pour 69 millions d'euros (contre 35 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ces actifs d'impôts différés pourront être reconnus au bilan quand il deviendra probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération.

S'agissant du traitement fiscal de la perte occasionnée par les agissements de Jérôme Kerviel, Société Générale considère que la décision de la cour d'appel de Versailles du 23 septembre 2016 n'est pas de nature à remettre en cause son bien-fondé au regard de l'avis du Conseil d'Etat de 2011 et de sa jurisprudence constante. En conséquence, Société Générale considère que la perte fiscale afférente demeure imputable sur des bénéfices imposables futurs.

Toutefois, comme indiqué par le Ministre de l'Economie et des Finances dès septembre 2016, l'administration fiscale a examiné les conséquences fiscales de cette perte comptable et a indiqué qu'elle envisageait de remettre en cause la déductibilité de la perte occasionnée par les agissements de Jérôme Kerviel à hauteur de 4,9 milliards d'euros. Cette proposition de rectification est sans effet immédiat et devra éventuellement être confirmée par une notification de redressement adressée par l'administration lorsque Société Générale sera en situation d'imputer les déficits reportables issus de la perte sur son résultat imposable. Une telle situation ne se produira pas avant plusieurs années selon les prévisions de la banque. Dans l'hypothèse où l'administration déciderait le moment venu de confirmer sa position actuelle, le groupe Société Générale ne manquerait pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES ET RESERVES LIEES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Capital souscrit	1 067	1 067
Primes et réserves liées	21 441	21 417
Elimination des titres autodétenus	(424)	(515)
Total	22 084	21 969

ACTIONS ORDINAIRES EMISES PAR SOCIETE GENERALE S.A.

<i>(En nombre d'actions)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Actions ordinaires	853 371 494	853 371 494
<i>Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾</i>	<i>2 238 415</i>	<i>3 706 880</i>
<i>Dont actions détenues par le personnel</i>	<i>66 380 200</i>	<i>57 369 330</i>

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction ou dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2020, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 1 066 714 367,50 euros et se compose de 853 371 494 actions d'une valeur nominale de 1,25 euro.

2. TITRES AUTODETENUS

Au 30 juin 2020, les 8 787 800 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 1,03% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés, est de 424 millions d'euros, dont 335 millions d'euros au titre des activités de transaction.

L'évolution de l'autocontrôle sur le 1er semestre 2020 s'analyse comme suit :

<i>(En M EUR)</i>	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des fonds propres	Total
Cessions nettes d'achats	-	40	51	91
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les capitaux propres	-	(4)	(55)	(59)

3. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

Au 30 juin 2020, le montant des instruments de capitaux propres émis par le Groupe est de 8 031 millions d'euros. L'évolution au premier semestre 2020 s'explique par le remboursement d'un instrument super subordonné en dollar américain pour un montant de 1 102 millions d'euros.

4. EFFET DES VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les effets des variations du périmètre de consolidation enregistrés dans les Capitaux propres part du Groupe pour 91 millions d'euros se rapportent principalement à la revalorisation de la dette liée à l'option de vente (*put*) sur des Participations ne donnant pas le contrôle.

NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES

1. RESULTAT PAR ACTION

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Résultat net part du Groupe	(1 590)	3 248	1 740
Rémunération attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés	(320)	(708)	(355)
Frais d'émissions relatifs aux titres subordonnés et super-subordonnés	-	(4)	(2)
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	(1 910)	2 536	1 383
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	850 643 440	829 901 725	816 726 466
Résultat par action ordinaire (en EUR)	(2,25)	3,05	1,69
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	850 643 440	829 901 725	816 726 466
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	(2,25)	3,05	1,69

(1) Hors actions d'autocontrôle.

2. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

Conformément à la recommandation de la Banque Centrale Européenne du 27 mars 2020 relative aux politiques de distribution de dividendes pendant la pandémie de Covid-19, Société Générale n'a pas distribué de dividendes sur actions ordinaires au 1er semestre 2020 au titre de l'exercice 2019.

Le montant de dividendes distribués sur actions ordinaires en 2019 au titre de l'exercice 2018 s'élevait à 1 770 millions d'euros en part du Groupe.

NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS

NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination.

	Groupe Société Générale			Banque de détail en France			Hors pôles ⁽¹⁾		
	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
<i>(En M EUR)</i>									
Produit net bancaire	10 466	24 671	12 475	3 634	7 746	3 910	(389)	(152)	(140)
Frais de gestion ⁽²⁾	(8 538)	(17 727)	(9 059)	(2 683)	(5 700)	(2 834)	(183)	(94)	65
Résultat brut d'exploitation	1 928	6 944	3 416	951	2 046	1 076	(572)	(246)	(75)
Coût du risque	(2 099)	(1 278)	(578)	(691)	(467)	(223)	-	(17)	(19)
Résultat d'exploitation	(171)	5 666	2 838	260	1 579	853	(572)	(263)	(94)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	(129)	15	2	8	4	-	(152)	3
Gains ou pertes nets sur autres actifs ⁽³⁾	84	(327)	(131)	136	58	2	(77)	(394)	(134)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(684)	-	-	-	-	-	(684)	-	-
Résultat avant impôts	(766)	5 210	2 722	398	1 645	859	(1 333)	(809)	(225)
Impôts sur les bénéfices	(612)	(1 264)	(645)	(119)	(514)	(269)	(450)	184	63
Résultat net	(1 378)	3 946	2 077	279	1 131	590	(1 783)	(625)	(162)
Participations ne donnant pas le contrôle	212	698	337	-	-	-	73	171	81
Résultat net part du Groupe	(1 590)	3 248	1 740	279	1 131	590	(1 856)	(796)	(243)

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

	Banque de détail à l'international		Services Financiers Spécialisés aux Entreprises			Assurances			Total			
	1er semestre 2020 ⁽⁴⁾	2019	1er semestre 2019 ⁽⁵⁾	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019	1er semestre 2020 ⁽⁴⁾	2019	1er semestre 2019 ⁽⁵⁾
	<i>(En M EUR)</i>											
Produit net bancaire	2 450	5 592	2 799	824	1 872	941	440	909	460	3 714	8 373	4 200
Frais de gestion ⁽²⁾	(1 473)	(3 252)	(1 669)	(460)	(980)	(495)	(192)	(349)	(185)	(2 125)	(4 581)	(2 349)
Résultat brut d'exploitation	977	2 340	1 130	364	892	446	248	560	275	1 589	3 792	1 851
Coût du risque	(532)	(504)	(222)	(115)	(84)	(39)	-	-	-	(647)	(588)	(261)
Résultat d'exploitation	445	1 836	908	249	808	407	248	560	275	942	3 204	1 590
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(1)	11	4	-	1	-	1	-	-	0	12	4
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	3	1	10	-	-	-	-	-	11	3	1
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	445	1 850	913	259	809	407	249	560	275	953	3 219	1 595
Impôts sur les bénéfices	(105)	(410)	(198)	(56)	(176)	(88)	(77)	(174)	(85)	(238)	(760)	(371)
Résultat net	340	1 440	715	203	633	319	172	386	190	715	2 459	1 224
Participations ne donnant pas le contrôle	85	394	191	37	107	53	2	3	1	124	504	245
Résultat net part du Groupe	255	1 046	524	166	526	266	170	383	189	591	1 955	979

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

	Activités de Marché et Services aux Investisseurs			Financement et Conseil			Gestion d'Actifs et Banque Privée			Total		
	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019 ⁽⁶⁾	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019 ⁽⁶⁾	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
	<i>(En M EUR)</i>											
Produit net bancaire	1 759	5 210	2 719	1 286	2 547	1 300	462	947	486	3 507	8 704	4 505
Frais de gestion ⁽²⁾	(2 303)	(4 788)	(2 611)	(843)	(1 676)	(866)	(401)	(888)	(464)	(3 547)	(7 352)	(3 941)
Résultat brut d'exploitation	(544)	422	108	443	871	434	61	59	22	(40)	1 352	564
Coût du risque	(29)	(13)	(3)	(715)	(195)	(78)	(17)	2	6	(761)	(206)	(75)
Résultat d'exploitation	(573)	409	105	(272)	676	356	44	61	28	(801)	1 146	489
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4	4	5	(1)	(1)	(1)	-	-	-	3	3	4
Gains ou pertes nets sur autres actifs	14	4	-	-	-	-	-	2	-	14	6	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	(555)	417	110	(273)	675	355	44	63	28	(784)	1 155	493
Impôts sur les bénéfices	113	(89)	(26)	91	(70)	(35)	(9)	(15)	(7)	195	(174)	(68)
Résultat net	(442)	328	84	(182)	605	320	35	48	21	(589)	981	425
Participations ne donnant pas le contrôle	14	20	10	-	-	0	1	3	1	15	23	11
Résultat net part du Groupe	(456)	308	74	(182)	605	320	34	45	20	(604)	958	414

(1) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Les frais de gestion incluent un produit lié à un ajustement des taxes d'exploitation pour 241 millions d'euros au deuxième trimestre 2019.

(2) Ces montants regroupent les Frais de personnel, les Autres frais administratifs et les Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

(3) Le poste Gains ou pertes nets sur autres actifs se compose principalement d'une plus-value de +132 millions d'euros relative au programme de cessions immobilières du Groupe enregistrée dans le pilier Banque de détail en France et d'une charge de -69 millions d'euros correspondant à la finalisation de la cession de Société Générale de Banque aux Antilles présentée dans le pilier Hors-pôles (cf. Note 2.1).

(4) Au 1er semestre 2020, le pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux inclut également +8 millions d'euros de reprise de provision en frais de gestion (et -3 millions d'euros de charge fiscale afférente) non réallouée aux métiers. Ce produit est agrégé dans le résultat sectoriel de la Banque de détail à l'international dont le résultat net part du Groupe du 1er semestre 2020 s'établit, hors ce produit, à 250 millions d'euros.

(5) Au 1er semestre 2019, le pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux inclut également -29 millions d'euros de coûts de restructurations en frais de gestion (et +10 millions d'euros de charge fiscale afférente) non réalloués aux métiers. Ces coûts sont agrégés dans le résultat sectoriel de la Banque de détail à l'international dont le résultat net part du Groupe du 1er semestre 2019 s'établit, hors ces coûts, à 543 millions d'euros.

(6) Montants retraités à la suite de la publication le 30 septembre 2019 des nouvelles séries trimestrielles.

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles ⁽²⁾	
	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019
<i>(En M EUR)</i>						
Actifs sectoriels	1 453 372	1 356 303	254 572	232 648	137 778	115 555
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	1 387 693	1 287 733	254 056	225 848	117 514	107 558

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

	Banque de détail à l'International		Services Financiers Spécialisés aux entreprises		Assurances		Total	
	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs sectoriels	125 255	122 695	42 453	43 730	165 698	167 249	333 406	333 674
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	92 062	89 754	13 698	13 980	152 777	156 212	258 537	259 946

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

	Activités de Marché et Services aux Investisseurs		Financement et Conseil		Gestion d'Actifs et Banque Privée		Total	
	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs sectoriels	563 270	505 413	128 727	133 132	35 619	35 881	727 616	674 426
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	687 826	623 512	45 254	46 133	24 506	24 736	757 586	694 381

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(2) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors Pôles.

NOTE 8.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(En M EUR)	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Loyers	(172)	(353)	(175)
Impôts, taxes et autres contributions	(930)	(887)	(706)
Informatiques et télécom (hors loyers)	(1 071)	(2 328)	(1 187)
Honoraires et recours externes	(558)	(1 370)	(620)
Autres	(563)	(1 347)	(555)
Total	(3 294)	(6 285)	(3 243)

CONTRIBUTION AUX MECANISMES DE RESOLUTION BANCAIRE

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la Directive 2014/49/UE du 16 avril 2014 sur la garantie des dépôts et la Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (*Directive Bank Recovery and Resolution*).

Le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 a alors institué un dispositif de financement des mécanismes de résolution au sein de l'Union bancaire européenne sous la forme d'un Fonds de Résolution Unique (FRU). A ce dispositif s'ajoutent des Fonds de Résolution Nationaux (FRN) pour les établissements assujettis au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU.

Le FRU, mis en place en janvier 2016, est alimenté par des contributions annuelles des établissements assujettis du secteur bancaire européen. Sa dotation globale devra atteindre, d'ici fin 2023, un montant d'au moins 1% des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables.

Sur l'année 2020, les contributions du Groupe au FRU et aux FRN (Fonds de Résolution National) ont été effectuées :

- pour 85%, sous la forme d'une cotisation en espèces d'un montant de 470 millions d'euros, dont 435 millions au titre du FRU et 35 millions au titre des FRN, non déductible fiscalement en France et comptabilisée dans le compte de résultat dans les Autres frais administratifs sur la ligne Impôts et taxes et autres contributions ;
- pour 15%, sous la forme d'un engagement de paiement irrévocable sécurisé par le versement d'un dépôt de garantie en espèces pour un montant de 76 millions d'euros au titre du FRU, comptabilisé à l'actif du bilan parmi les Autres actifs.

NOTE 8.3 - PROVISIONS

DETAIL DES PROVISIONS

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et autres	Stock au 30.06.2020
Provisions pour risque de crédit sur engagements hors bilan (cf. Note 3.8)	640	488	(288)	200	-	(11)	829
Provisions sur avantages du personnel (cf. Note 5.2)	2 416	135	(57)	78	(134)	(22)	2 338
Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement	289	26	(5)	21	(2)	-	308
Autres provisions	1 042	30	(173)	(143)	(14)	(12)	873
Total	4 387	679	(523)	156	(150)	(45)	4 348

Les autres provisions incluent notamment des provisions pour restructuration, des provisions pour litiges, ainsi que des provisions pour reversement de fonds à venir dans le cadre d'opérations de financement pour la clientèle.

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges en cours présentant un risque significatif. La description de ces litiges est présentée dans la Note 9 « Information sur les risques et litiges ».

NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les Autres provisions au sein du poste Provisions au passif du bilan.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- Le 24 octobre 2012, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à cinq ans d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 milliards d'euros à titre de dommages-intérêts à Société Générale. Le 19 mars 2014, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale de J. Kerviel. L'arrêt de la Cour de cassation clôt ainsi ce dossier sur le plan pénal. Sur le plan civil, la Cour d'appel de Versailles a rejeté le 23 septembre 2016 la demande d'expertise de J. Kerviel et a confirmé ainsi le montant de la perte nette comptable de 4,9 milliards d'euros de la banque résultant des agissements frauduleux de J. Kerviel. Elle a également déclaré J. Kerviel partiellement responsable du préjudice causé à Société Générale et l'a condamné à payer à Société Générale 1 million d'euros. Société Générale et J. Kerviel n'ont pas formé de pourvoi en cassation. Société Générale considère que cette décision est sans effet sur sa situation fiscale. Toutefois, comme indiqué par le Ministre de l'Economie et des Finances dès septembre 2016, l'administration fiscale a examiné les conséquences fiscales de cette perte comptable et a indiqué qu'elle envisageait de remettre en cause la déductibilité de la perte occasionnée par les agissements de Jérôme Kerviel à hauteur de 4,9 milliards d'euros. Cette proposition de rectification est sans effet immédiat et devra éventuellement être confirmée par une notification de redressement adressée par l'administration lorsque Société Générale sera en situation d'imputer les déficits reportables issus de la perte sur son résultat imposable. Une telle situation ne se produira pas avant plusieurs années selon les prévisions de la banque. Au regard de l'avis du Conseil d'Etat de 2011 et de sa jurisprudence constante confirmée récemment encore en ce sens, Société Générale considère qu'il n'y a pas lieu de provisionner les impôts différés actifs correspondants. Dans l'hypothèse où l'administration déciderait le moment venu de confirmer sa position actuelle, le groupe Société Générale ne manquerait pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes. Par décision du 20 septembre 2018, la Commission d'instruction de la Cour de révision et de réexamen des condamnations pénales a par ailleurs déclaré irrecevable la requête en révision déposée en mai 2015 par J. Kerviel à l'encontre de sa condamnation pénale confirmant ainsi l'absence de tout élément ou fait nouveau susceptible de justifier une réouverture du dossier pénal.
- Entre 2003 et 2008, Société Générale a conclu des contrats de consignation d'or avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alertée sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or détenus par Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par la non-restitution et le non-paiement de l'or, d'une valeur de 466,4 millions d'euros. Société Générale a engagé des actions civiles contre ses assureurs et contre plusieurs entités du groupe Goldas. Goldas a, de son côté, introduit des actions judiciaires en Turquie et au Royaume-Uni contre Société Générale. Dans l'action intentée par Société Générale contre Goldas au Royaume-Uni, Goldas a sollicité son rejet sans examen au fond (*strike out*) et a formé à titre reconventionnel une demande de dommages-intérêts. Le 3 avril 2017, le tribunal anglais a fait droit aux deux demandes de Goldas. Le 15 mai 2018, la Cour d'appel de Londres a rejeté, dans sa totalité, la demande de dommages-intérêts accordée par la *High Court* de Londres à Goldas mais a rejeté les arguments de Société Générale relatifs à la validité des significations des actions judiciaires engagées contre les entités du groupe Goldas, lesquelles demeurent donc prescrites. Le 18 décembre 2018, la Cour Suprême a refusé à Société Générale et à Goldas l'autorisation de se pourvoir contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel, qui est donc devenu définitif. Le 16 février 2017, Société Générale a, par ailleurs, été déboutée par le tribunal de commerce de Paris de ses demandes contre ses assureurs. Société Générale a interjeté appel de ce jugement.
- Société Générale Algérie (« SGA ») et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction aux législations locales sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger, ainsi que sur

le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il est reproché aux prévenus d'avoir manqué à leurs obligations déclaratives à l'égard des autorités algériennes s'agissant des mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA et sur des opérations de versements d'espèces réalisées dans les guichets de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes menées par des autorités algériennes qui se sont ensuite constituées partie civile. SGA et ses agents ont été condamnés dans certaines procédures et mis hors de cause dans d'autres. À ce jour, seize affaires se sont terminées en faveur de SGA, une affaire s'est terminée en défaveur de SGA et huit affaires sont encore en cours, dont sept devant la Cour suprême.

- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement. Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Echange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

Le 20 septembre 2010, après plusieurs années d'instruction, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total d'environ 385 millions d'euros d'amendes. Société Générale a été sanctionnée à hauteur de 53,5 millions d'euros, Crédit du Nord, sa filiale, à hauteur de 7 millions d'euros. Dans son arrêt du 23 février 2012, la Cour d'appel, saisie par l'ensemble des banques concernées à l'exception de la Banque de France, a conclu à l'absence d'infraction au droit de la concurrence, permettant aux banques d'obtenir le remboursement des amendes qu'elles avaient payées. Le 14 avril 2015, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la Cour d'appel au motif que cette dernière n'avait pas examiné les arguments de deux intervenants volontaires. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, dont l'audience s'est tenue les 3 et 4 novembre 2016. Par un arrêt du 21 décembre 2017, la Cour d'appel de renvoi a confirmé les sanctions prononcées par l'Autorité française de la concurrence à l'encontre de Société Générale et Crédit du Nord. Le 22 janvier 2018, Société Générale et Crédit du Nord se sont pourvues en cassation contre cet arrêt. Par un arrêt du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a prononcé la cassation partielle de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 et a renvoyé l'affaire devant cette même Cour autrement composée. Société Générale et Crédit du Nord ont donc formé le 13 mars 2020 un nouveau recours devant la Cour d'appel de Paris contre la décision de l'Autorité de la concurrence.

- Une action de groupe a été engagée à l'encontre de Société Générale Private Banking (Suisse) et de nombreuses autres institutions financières devant l'*US District Court* du District Nord du Texas. Les demandeurs entendent représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds et/ou dont ils détenaient des certificats de dépôt émis depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutiennent être victimes de pertes résultant des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchent à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux. Le Comité officiel des investisseurs Stanford (« OSIC ») a été autorisé à intervenir dans la procédure et a formé des demandes similaires contre Société Générale Private Banking (Suisse) et les autres défendeurs.

La demande de Société Générale Private Banking (Suisse) soulevant l'incompétence du tribunal a été rejetée par décision du 5 juin 2014. Société Générale a alors sollicité un nouvel examen de cette décision sur la compétence, ce qui lui a été définitivement refusé. Le 21 avril 2015, le tribunal a autorisé la poursuite de la grande majorité des demandes formées par les demandeurs et l'OSIC.

Le 7 novembre 2017, l'*US District Court* a rejeté la requête des demandeurs visant à la certification de leur groupe. Les demandeurs ont sollicité l'autorisation de faire appel de cette décision, que la Cour d'appel a refusé le 20 avril 2018. Le 3 mai 2019, plusieurs centaines de demandeurs ont déposé des requêtes visant à intervenir dans l'action en cours de l'OSIC, sollicitant des dommages-intérêts à titre individuel pour les pertes liées à leurs investissements Stanford. Les institutions financières défenderesses, y compris Société Générale Private Banking (Suisse), se sont opposées à ces requêtes. Par décision du 18 septembre 2019, la Cour a rejeté ces requêtes en intervention. En novembre 2019, un groupe de demandeurs a interjeté appel de ce rejet et un autre groupe de demandeurs a initié une action distincte devant la juridiction étatique du Texas à Houston. Cette action a été transférée devant un Tribunal fédéral et est maintenant pendante devant l'*US District Court* du District Sud du Texas.

Le 22 décembre 2015, l'OSIC avait déposé une requête visant à l'obtention d'une décision partielle accélérée sur le fond (*summary judgement*) sur la restitution d'un transfert de 95 millions de dollars américains effectué en décembre 2008 (avant la faillite de Stanford) à Société Générale Private Banking (Suisse), au motif qu'il serait, en tant que transfert frauduleux, annulable selon la loi du Texas. Société Générale Private Banking (Suisse) s'est opposée à cette requête. Par décision du 30 mars 2020, le Tribunal a rejeté la requête de l'OSIC.

- Nonobstant les accords transactionnels conclus avec les autorités américaines relatifs à certains taux du *London Interbank Offered Rates* et à l'*Euro Interbank Offered Rate* (« dossier IBOR »), la Banque continue de se défendre dans le cadre de procédures civiles aux Etats-Unis (telles que décrites ci-dessous) et a répondu à des demandes d'informations reçues d'autres autorités, notamment des procureurs généraux (*Attorneys General*) de divers Etats des Etats-Unis et du *Department of Financial Services* de l'Etat de New York (NYDFS).

Aux Etats-Unis, Société Générale, de même que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'actions de groupe portant sur la fixation des taux US Dollar Libor, Yen Japonais Libor et Euribor ainsi que sur des opérations portant sur des instruments financiers indexés sur ces taux. Société Générale a également été assignée dans le cadre de plusieurs actions individuelles (hors Groupe) concernant le taux US Dollar Libor. Toutes ces actions sont pendantes devant l'*US District Court* de Manhattan (le « Tribunal »).

Dans la procédure relative à l'US Dollar Libor, toutes les demandes formées contre Société Générale ont été rejetées par la *District Court* ou volontairement retirées par les demandeurs, sauf deux actions collectives et une action individuelle qui ont fait l'objet d'un sursis à statuer. Certains demandeurs individuels dont les demandes ont été rejetées avaient déposé des requêtes visant à les autoriser à modifier leurs demandes afin d'ajouter ou relancer des demandes contre Société Générale, requêtes qui ont été rejetées par le Tribunal. Les demandeurs à l'action de groupe ainsi que certains demandeurs individuels ont fait appel du rejet de leurs demandes sur le fondement du droit de la concurrence devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*.

Le 13 janvier 2020, Société Générale a conclu un accord transactionnel avec les demandeurs à l'action de groupe ayant souscrits des contrats de produits dérivés liés au US Dollar Libor sur les marchés réglementés. Société Générale a accepté de verser la somme de 5,125 millions de dollars américains dans le cadre de cet accord. Cet accord a été homologué de manière préliminaire par le Tribunal.

Dans la procédure relative au Yen Japonais Libor, le Tribunal a rejeté la requête des demandeurs acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré Euroyen. Le 1er avril 2020, la Cour d'appel a infirmé cette décision de rejet et a rétabli les demandes des demandeurs. Dans l'autre procédure, initiée par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange* (« CME »), le Tribunal a autorisé le début de la phase de *discovery* pour certaines demandes fondées sur le *Commodity Exchange Act* (« CEA ») américain. Le 27 septembre 2019, les défendeurs ont soumis conjointement une demande de rejet, pour absence de fondement juridique, des demandes fondées sur le CEA. Le 27 septembre 2019, les demandeurs ont soumis leur demande de certification de groupe. Cette demande a été suspendue dans l'attente d'une décision sur le rejet des demandes fondées sur le CEA.

Dans le cadre de la procédure relative à l'Euribor, le Tribunal a rejeté l'ensemble des demandes formées contre Société Générale dans le cadre de l'action de groupe et a rejeté la requête des demandeurs visant à déposer une assignation modifiée. Les demandeurs ont interjeté appel de ces décisions devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*.

En Argentine, Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées dans le cadre d'une action intentée par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au US Dollar Libor. Il leur est reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin lors de la fixation du taux US Dollar Libor. L'assignation dans ce dossier n'a pas encore été signifiée à Société Générale.

- Le 15 janvier 2019, Société Générale et SG Americas Securities, LLC ainsi que d'autres institutions financières, ont été visées par trois actions de groupe, depuis consolidées, sur le fondement du droit de la concurrence devant la *US District Court* de Manhattan. Les demandeurs prétendent que les banques du panel contribuant à l'indice USD ICE Libor se seraient entendues pour soumettre des contributions à un taux artificiellement bas et tirer ainsi profit de leurs opérations sur produits dérivés liés à cet indice.

Les demandeurs sollicitent la certification d'un groupe comprenant des résidents américains (personnes physiques et morales) qui auraient souscrit auprès d'un défendeur des obligations à taux variables ou des *swaps* d'intérêts à taux variable liés à l'USD ICE Libor dont ils auraient reçu paiement entre le 1er février 2014 et aujourd'hui, indépendamment de la date d'achat de l'instrument financier. Le 26 mars 2020, le Tribunal a rejeté cette action de groupe consolidée. Les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

- Société Générale ainsi que d'autres institutions financières étaient assignées dans le cadre d'une action de groupe aux Etats-Unis dans laquelle il leur était reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et le CEA relativement à des opérations de change au comptant et de commerce de dérivés. L'action avait été initiée par des personnes ou entités ayant conclu certaines transactions de gré à gré et échangé des instruments de change. Société Générale a conclu un accord transactionnel pour un montant de 18 millions de dollars américains, qui a été homologué par le tribunal le 6 août 2018. Une action de groupe distincte a également été initiée pour le compte d'acheteurs indirects. Société Générale a conclu un accord pour 975 000 dollars américains pour résoudre ce différend. Le 20 juillet 2020, le tribunal a validé de manière préliminaire cet accord. Le 7 novembre 2018, un groupe d'entités ayant décidé de ne pas participer à l'accord transactionnel de l'action de groupe principale ont intenté une action contre Société Générale, SG Americas Securities, LLC et plusieurs autres institutions financières. Le 28 mai 2020, le tribunal a écarté SG Americas Securities, LLC de cette procédure. La phase de *discovery* est en cours pour SG et les codéfendeurs restants.
- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'Etat a rendu deux décisions concluant que le précompte qui était prélevé sur les entreprises en France était contraire au droit communautaire et défini les modalités de restitution des sommes prélevées sur les entreprises par les autorités fiscales. Ces modalités ont cependant conduit à limiter fortement le droit à restitution. Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises (Rhodia et Suez, devenue ENGIE), ce droit à restitution avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. L'une des décisions du Conseil d'Etat concerne l'entreprise Rhodia. Société Générale a fait valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'administration devant les juridictions administratives en France. La dernière décision est un rejet d'admission des pourvois d'ENGIE et de Société Générale le 1er février 2016 par le Conseil d'Etat.

Saisie par plusieurs entreprises françaises, la Commission européenne a considéré que les décisions rendues par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2012, censées mettre en œuvre l'arrêt de la CJUE C-310/09 du 15 septembre 2011, méconnaissaient le droit communautaire. La Commission européenne a ensuite engagé une procédure d'infraction contre la République française en novembre 2014 et confirmé depuis lors sa position via la publication le 28 avril 2016 d'un avis motivé et la saisine le 8 décembre 2016 de la Cour de Justice de l'Union européenne. La Cour de Luxembourg a rendu son arrêt le 4 octobre 2018 et a condamné la France pour manquement du Conseil d'Etat quant à la non prise en compte de l'impôt des sous-filiales UE afin de gager le précompte acquitté à tort ainsi que sur l'absence de question préjudicielle. S'agissant de la mise en œuvre pratique de la décision, Société Générale fera valoir ses droits auprès des juridictions compétentes et de l'administration fiscale dont elle attend un traitement diligent et conforme au droit.

- Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et CEA s'agissant de son implication sur le marché de Londres de fixation du prix de l'or. L'action a été initiée pour le compte de personnes ou entités ayant vendu de l'or physique, ayant vendu des contrats de futures indexés sur l'or sur le CME, vendu des ETF sur l'or, vendu des options d'achat d'or négociées sur le CME, acheté des options de vente d'or négociées sur le CME, vendu de l'or de gré à gré ou des contrats à terme ou des options d'achat d'or, ou acheté de gré à gré des options de vente d'or. L'action est pendante devant la *US District Court* de Manhattan. Des requêtes sollicitant le rejet de ces demandes ont été rejetées par décision du 4 octobre 2016 et la *discovery* est maintenant en cours. Société Générale et d'autres institutions financières ont également été assignées dans le cadre de deux actions de groupe au Canada (devant la Cour Supérieure d'Ontario à Toronto et la Cour Supérieure du Québec dans la ville de Québec) pour des demandes similaires.
- Depuis août 2015, d'anciens et actuels employés du groupe Société Générale sont visés par plusieurs enquêtes conduites par les autorités fiscales et pénales allemandes. Ces enquêtes sont relatives à un fonds administré par SGSS GmbH et à leurs prétendues participations, pour compte propre ou pour le compte de clients, à de possibles schémas de fraude fiscale sur dividendes d'actions allemandes à l'occasion de transaction sur titres dites « CumEx ». Les entités du Groupe répondent aux demandes des autorités allemandes.

SGSS GmbH a été informée par le Tribunal de Bonn le 19 juin 2019 de l'ouverture d'une procédure pénale à l'égard de deux individus employés par une société ayant conseillé ce fonds, celui-ci étant suspecté par les procureurs allemands d'avoir participé à des transactions « CumEx » potentiellement frauduleuses. Le 19 août 2019, le Tribunal régional de Bonn a décidé d'attraire SGSS GmbH en qualité de « secondary party » à cette procédure. Par décision du 16 mars 2020, le Tribunal, avec l'accord des Procureurs de Cologne, a retiré avec effet immédiat toute demande contre SGSS GmbH en tant que « secondary party ».

- En mai 2019, SGAS ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées aux Etats-Unis dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence s'agissant de la fixation du prix de titres émis par des Entreprises Sponsorisées par le gouvernement américain, dont la *Federal Home Loan Bank (FHLB)*, la *Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac)* et la *Federal National Mortgage Association (Fannie Mae)*. Une requête visant au rejet de l'action a été déposée le 13 juin 2019. Il a été fait droit à cette requête le 29 août 2019 à l'égard de SGAS et des autres défendeurs. Le 9 septembre 2019, les demandeurs ont soumis une assignation modifiée. Une demande de rejet de cette assignation modifiée a été régularisée le 17 septembre 2019, à laquelle il a été fait droit le 15 octobre 2019. Le 16 décembre 2019, les demandeurs et douze banques défenderesses, dont SGAS ont soumis pour approbation au tribunal une proposition d'accord transactionnel pour mettre fin à l'action de groupe, en échange du paiement de la somme de 250 millions de dollars américains. Bien que la part de SGAS dans cet accord ne soit pas publique, son montant est faible. Le 16 juin 2020, cet accord transactionnel a été définitivement validé par le tribunal. SGAS a également été nommée dans deux actions individuelles *opt-out* – une première en septembre 2019 initiée par l'Etat de Louisiane et une autre en octobre 2019 initiée par la municipalité de Bâton Rouge. Ces deux actions se fondent sur les mêmes allégations de violation du droit américain de la concurrence. Le 1er avril 2020, SGAS a été nommée dans une autre action individuelle initiée par *Louisiana Asset Management Pool* sur des fondements similaires à l'action de groupe et aux actions de l'Etat de Louisiane et de la municipalité de Bâton Rouge, et qui comprend de nouvelles demandes fondées sur le droit étatique. SGAS a également reçu une demande d'informations du *US Department of Justice* (« DOJ ») en lien avec cette activité d'émission de titres. SGAS répond à ces demandes et coopère avec le DOJ.
- Société Générale et certaines de ses filiales sont assignées dans le cadre d'une action devant la *US Bankruptcy Court* de Manhattan initiée par le *Trustee* nommé dans le cadre de la liquidation de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« BLMIS »). L'action est identique à celles initiées par le *Trustee* de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions et sollicite le recouvrement de montants prétendument reçus indirectement de BLMIS par des entités Société Générale, par le truchement de « fonds nourriciers » qui avaient investi dans BLMIS et desquels Société Générale avait reçu des remboursements. Le demandeur prétend que les montants reçus par les entités Société Générale sont recouvrables sur le fondement du *US Bankruptcy Code* et de la loi de l'Etat de New York. Le *Trustee* de BLMIS tente de recouvrer un montant agrégé d'environ 150 millions de dollars américains auprès des entités Société Générale. Celles-ci se défendent dans le cadre de cette action. Par décisions rendues les 22 novembre 2016 et 3 octobre 2018, le Tribunal a rejeté la plupart des demandes initiées par le *Trustee* de BLMIS, qui a interjeté appel devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Par décision du 25 février 2019, la Cour d'appel a invalidé les jugements et a renvoyé les affaires pour qu'elles soient jugées en première instance. Le 1er juin 2020, la Cour Suprême des Etats-Unis a rejeté la requête en révision qui avait été déposée par les défendeurs. L'affaire va maintenant être renvoyée devant le Tribunal de première instance pour la reprise de la procédure.
- Le 10 juillet 2019, Société Générale a été assignée dans le cadre d'une action initiée devant l'*US District Court* à Miami par des demandeurs sur le fondement de la Loi Cuban *Liberty and Democracy Solidarity* (« *Libertad* ») de 1996 (connue sous le nom de Helms-Burton Act) pour de prétendues pertes résultant de l'expropriation par le gouvernement cubain en 1960 de Banco Nunez dans laquelle ils auraient prétendument eu un intérêt. Les demandeurs sollicitent des dommages-intérêts de la part de Société Générale sur le fondement de cette loi. Le 24 septembre 2019, les demandeurs ont modifié leur assignation, dans laquelle ils ont ajouté trois autres banques défenderesses et formé de nouvelles allégations factuelles. Société Générale a soumis une demande de rejet de cette assignation modifiée. L'échange de conclusions sur ce point a pris fin le 10 janvier 2020. Alors qu'une décision était attendue sur la demande de rejet, les demandeurs ont soumis une demande visant à transférer le dossier devant le Tribunal fédéral de Manhattan. Les défendeurs ne se sont pas opposés à cette demande, à laquelle le Tribunal a fait droit le 30 janvier 2020. Le 16 juillet 2020, les demandeurs ont soumis au tribunal une requête visant à modifier à nouveau leur assignation.

- Le 5 juin 2020, un actionnaire de Société Générale a initié une action dérivée (ut singuli) devant la Cour de l'Etat de New York contre 39 anciens et actuels dirigeants et administrateurs de la Banque. L'assignation prétend qu'un accord écrit de 2009 avec les régulateurs bancaires américains exigeait de la Banque la mise en œuvre et le maintien d'une politique effective de conformité et de contrôle des transactions en matière de lutte contre le blanchiment. Selon l'assignation, la Banque aurait manqué à ces obligations, conduisant à des pénalités et confiscations imposées en novembre 2018 par plusieurs agences fédérales et de l'Etat de New York et des autorités pénales au titre de la législation américaine en matière de sanctions et de lutte contre le blanchiment. L'assignation forme notamment des demandes au titre de manquements à des obligations en lien avec ces accords. Ce contentieux en est à un stade précoce de la procédure, et une demande visant au rejet de l'action (*motion to dismiss*) sur plusieurs fondements est prévue.

NOTE 10 - GESTION DES RISQUES ASSOCIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Note 10 est présentée uniquement dans les états financiers et n'est pas reprise dans le chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel pour l'actualisation de ce dernier au titre du premier semestre 2020.

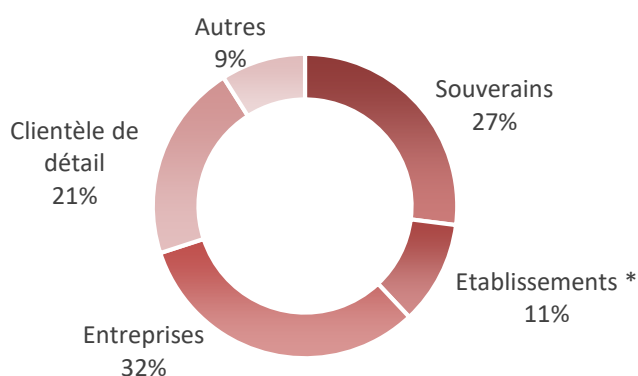
Cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

NOTE 10.1 - EXPOSITION DU PORTEFEUILLE DE CREDIT

Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors bilan). Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers.

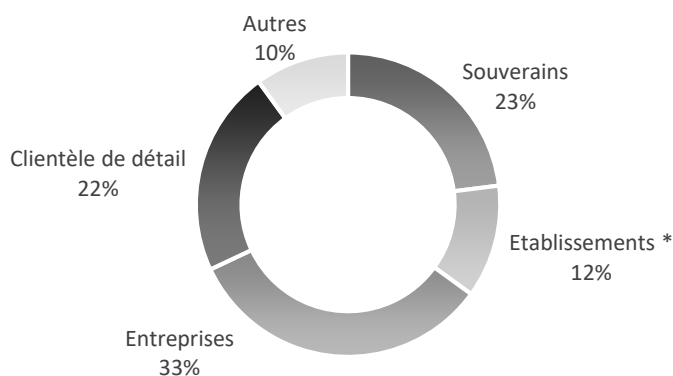
VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 30 JUIN 2020

Engagements bilan et hors bilan (soit 990 Md EUR d'EAD)



VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2019

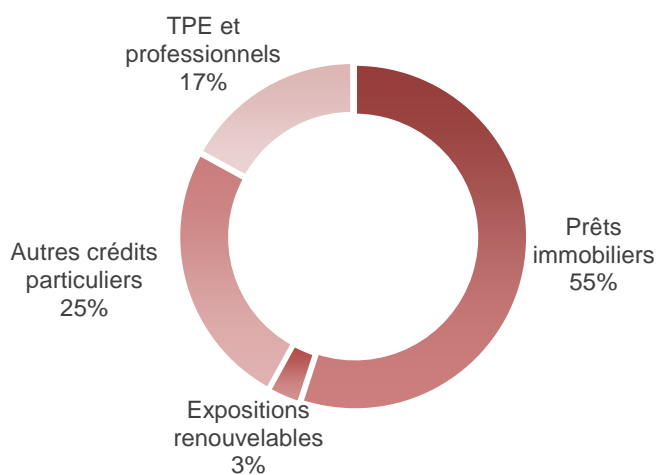
Engagements bilan et hors bilan (soit 918 Md EUR d'EAD)



* Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

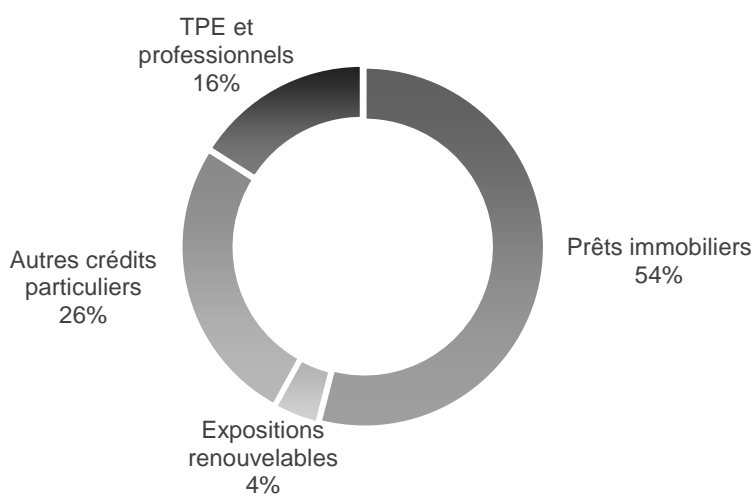
VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DETAIL GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 30 JUIN 2020

Engagements bilan et hors bilan (soit 204 Md EUR d'EAD)

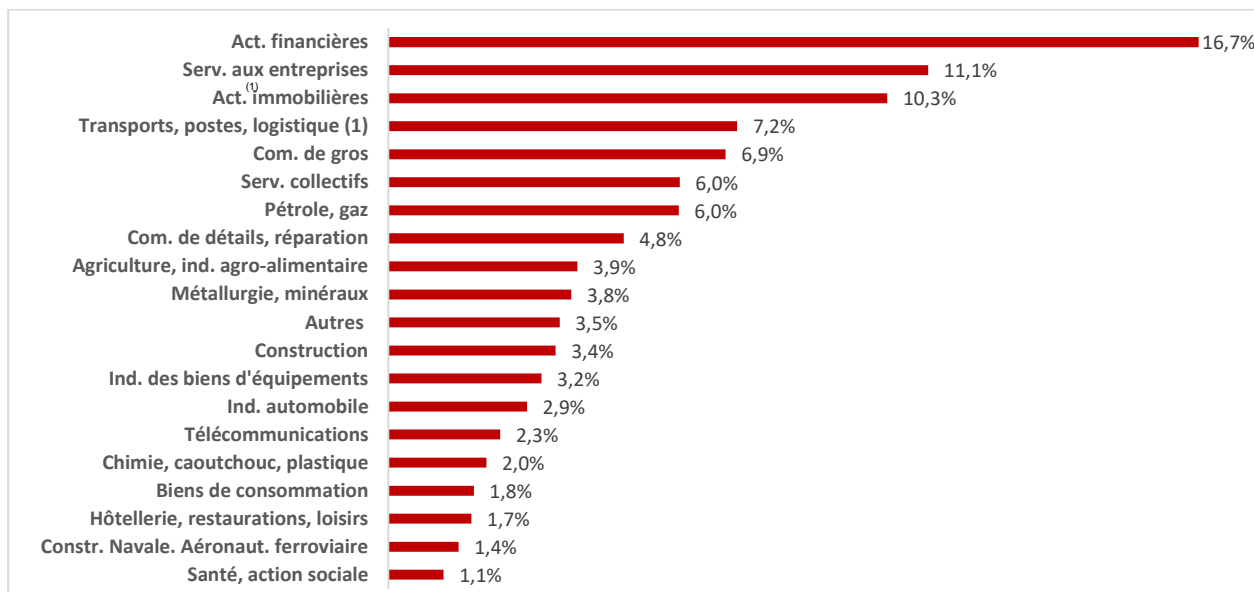


VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DETAIL GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2019

Engagements bilan et hors bilan (soit 203 Md EUR d'EAD)



VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ENTREPRISES DU GROUPE AU 30 JUIN 2020 (PORTEFEUILLE BALOIS)

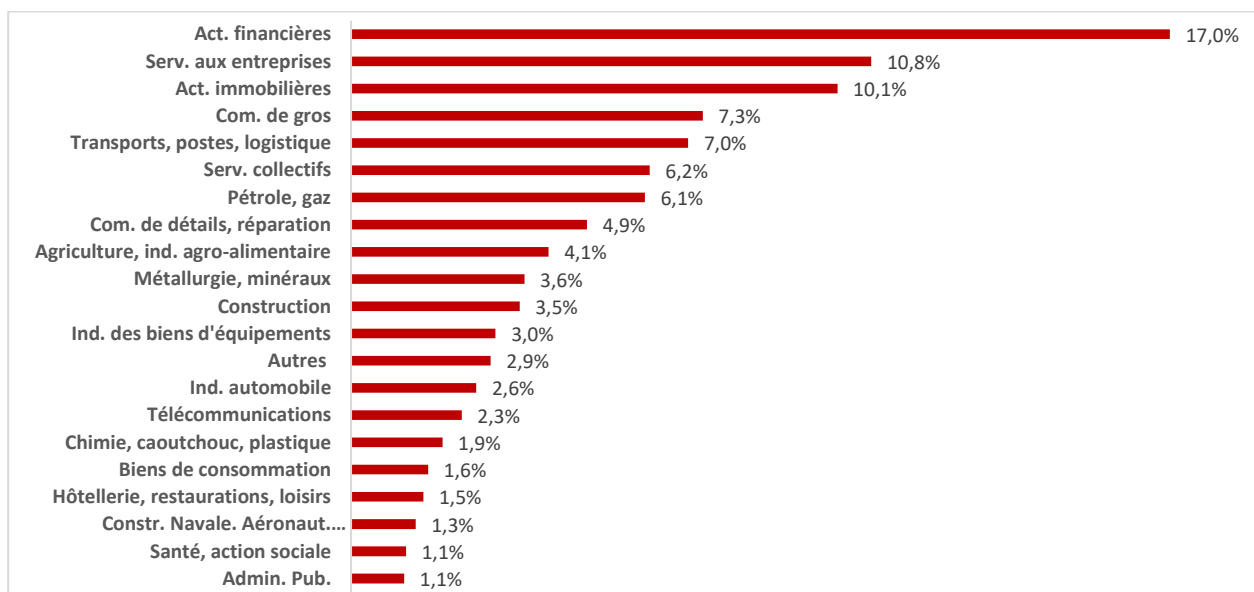


(1) Dont 0,7% des expositions totales du Groupe au titre du transport maritime.

L'EAD du portefeuille Entreprises est présentée au sens bâlois (grandes entreprises y compris compagnies d'assurance, fonds et hedge funds, PME, financements spécialisés, activités d'affacturage), selon l'axe de l'emprunteur, avant effet de substitution (périmètre du risque crédit : risque débiteur, émetteur et de remplacement).

Au 30 juin 2020, le portefeuille Entreprises s'élève à 345 milliards d'euros (encours bilan et hors bilan mesurés en EAD). Trois secteurs représentent chacun plus de 10% du portefeuille (activités financières, services aux entreprises et activités immobilières). Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties Entreprises représentent 5% de ce portefeuille.

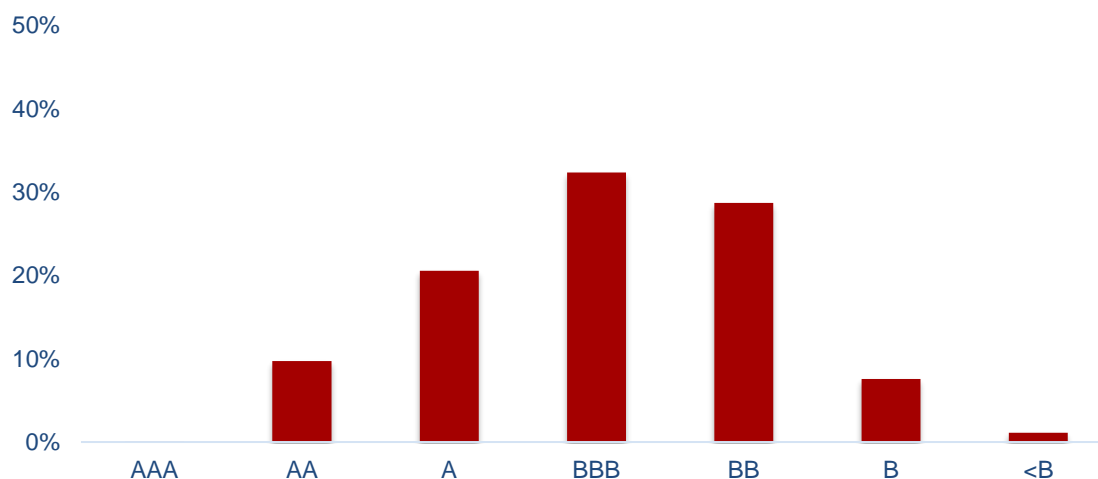
VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ENTREPRISES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019 (PORTEFEUILLE BALOIS)



EXPOSITIONS SUR LA CLIENTELE ENTREPRISE ET BANCAIRE

Répartition par note interne du risque sur la clientèle Entreprises au 30 juin 2020

En % de l'EAD

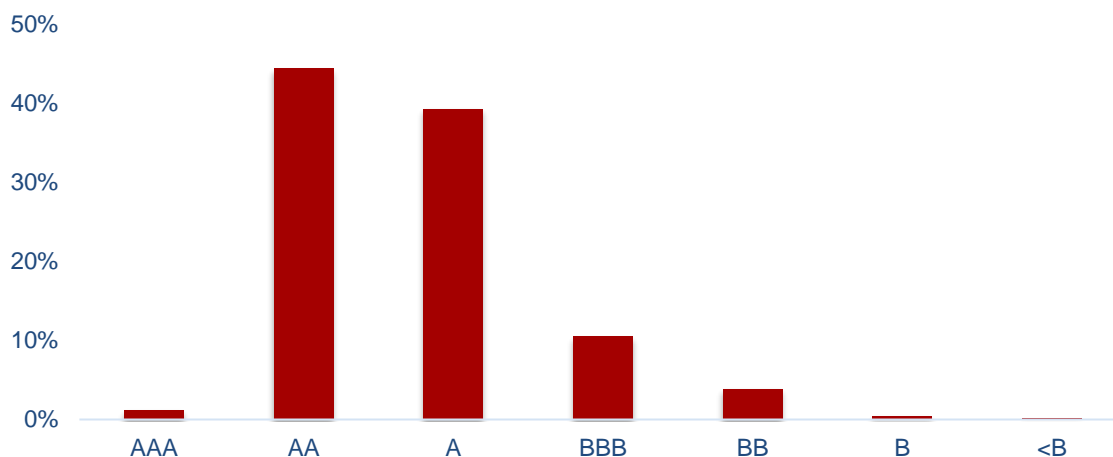


Sur la clientèle "Entreprises", le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB (hors critère de classement prudentiel, par pondération, du financement spécialisé), sur l'ensemble du portefeuille de clients Entreprises, tous pôles confondus. Il représente une EAD de 276 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 311 milliards d'euros, méthode Standard comprise). La répartition par rating de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 30 juin 2020, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *Investment Grade*, c'est-à-dire dont le rating interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB- (63% de la clientèle « Entreprises »). Les opérations portant sur les contreparties *Non-Investment Grade* sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

Répartition par note interne du risque sur la clientèle bancaire au 30 juin 2020

En % de l'EAD

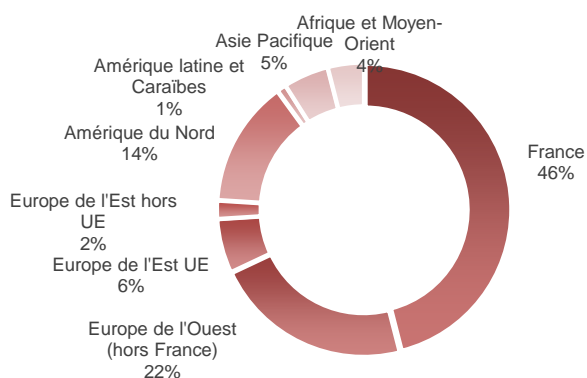


Sur la clientèle bancaire, le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille Banques, tous pôles confondus, et représente une EAD de 65 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Banques de 107 milliards d'euros, méthode standard comprise). La répartition par rating de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 30 juin 2020, l'exposition sur la clientèle bancaire se concentre sur des contreparties *Investment Grade* d'une part (96% de l'exposition), sur les pays développés d'autre part (91%).

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 30 JUIN 2020 (TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

Engagements bilan et hors bilan (soit 990 Md EUR d'EAD)

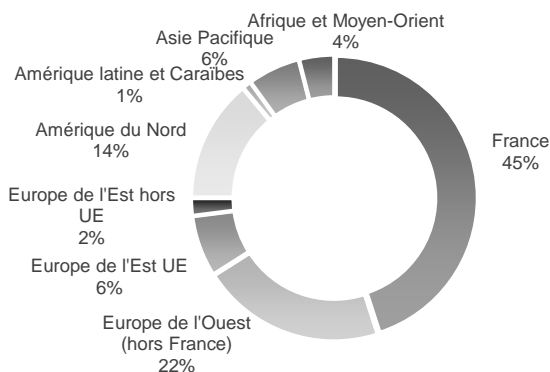


Au 30 juin 2020, 90% des expositions du Groupe (bilan et hors bilan) sont concentrées sur les grands pays industrialisés ⁽¹⁾.

Près de la moitié est portée par une clientèle française (31% sur le portefeuille hors clientèle de détail et 15% sur la clientèle de détail).

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019 (TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

Engagements bilan et hors bilan (soit 918 Md EUR d'EAD)



(1) Tels que définis par le FMI dans son document *World Economic Outlook* d'octobre 2019.

NOTE 10.2 - DEPRECIATIONS

1. MODALITES DE CLASSEMENT ENTRE ETAPES ET MODALITES D'ESTIMATION DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

Les dépréciations se décomposent en dépréciations sur encours sains (Etapas 1 et 2) et dépréciations sur encours en défaut (Etape 3).

La méthodologie de calcul des dépréciations et provisions pour pertes de crédit attendues en Etape 1 et Etape 2 s'est appuyée sur le cadre bâlois qui a servi de socle au choix des méthodes d'évaluation des paramètres de calcul (probabilité de défaut et taux de perte pour les encours en approche avancée bâloise - IRBA et IRBF - et taux de provisionnement pour les encours en méthode bâloise standard).

Les portefeuilles du Groupe ont été segmentés de façon à garantir une homogénéité des caractéristiques de risque et une meilleure corrélation avec les variables macroéconomiques tant mondiales que locales. Cette segmentation permet de traiter l'ensemble des spécificités du Groupe. Elle est cohérente ou similaire à celle qui est définie dans le cadre bâlois afin de garantir l'unicité des historiques de défauts et de pertes.

Les principes comptables applicables sont précisés dans la Note 3.8 des états financiers consolidés figurant au chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

Cependant, les modalités d'application des principes de classement des encours et d'évaluation des pertes de crédit attendues définis par la norme IFRS 9 ont été ajustées au 30 juin 2020 afin de tenir compte du contexte de crise sanitaire et économique liée au Covid-19. Ces ajustements sont décrits dans la Note 3.8.

2. NOUVELLE DEFINITION DU DEFAUT

Les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1er janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables au plus tard au 31 décembre 2020, vont renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut sera ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le Groupe a appliqué ces nouvelles dispositions pour l'identification des encours en défaut à compter du 6 juillet 2020, date décalée en raison de contraintes opérationnelles liées au confinement, qui n'ont pas permis de finaliser les homologations dans les temps.

Les paramètres internes utilisés pour calculer les pertes attendues seront ajustés au 1er janvier 2021.

Les analyses préliminaires menées par le Groupe montrent que les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère douteux des encours classés en Etape 3 en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit. Le Groupe estime que les changements induits par l'application des nouvelles dispositions relatives aux encours en défaut n'auront pas d'effet significatif sur ses états financiers consolidés.

NOTE 10.3 - ANALYSE DES ENCOURS BRUTS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT

Les tableaux suivants détaillent les encours provisionnables (bilan et hors bilan) et les dépréciations et provisions par étape de provisionnement. Le périmètre de ces tableaux inclut :

- les titres (hors titres reçus en pension) et les prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres ;
- les créances de location simple et de location-financement ;
- les engagements de financement et de garantie ;
- les dépôts de garanties auprès des CCP.

Depuis le 30 juin 2020, les encours provisionnables incluent les dépôts de garantie auprès des CCP, portés sur la ligne « Autres Actifs » du bilan consolidé. Ces encours s'élèvent à 9 milliards d'euros sur le premier semestre 2020.

Les encours provisionnables représentent 919 milliards d'euros au 30 juin 2020. A noter que les encours des activités de courtage anciennement Newedge hors de France sont exclus des encours des tableaux présentés ci-dessous. Il n'y a pas d'exclusion de périmètre dans les dépréciations et provisions.

Encours provisionnables et provisions par portefeuille bâlois

30.06.2020

(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	211 141	562	111	211 814	7	4	69	80
Etablissements	57 274	708	47	58 029	9	43	18	70
Entreprises	348 697	24 452	9 591	382 740	815	1 123	5 313	7 251
Clientèle de détail	206 942	15 286	8 912	231 140	505	612	4 588	5 705
Autres	34 003	960	81	35 044	36	3	2	41
Total	858 057	41 968	18 742	918 767	1 372	1 785	9 990	13 147

31.12.2019

(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	165 237	183	109	165 529	5	6	67	78
Etablissements	48 200	506	36	48 742	9	42	12	63
Entreprises	342 066	12 536	8 683	363 285	542	626	4 717	5 885
Clientèle de détail	204 232	16 673	8 558	229 463	465	549	4 560	5 574
Autres	32 880	247	5	33 132	18	4	3	25
Total	792 615	30 145	17 391	840 151	1 039	1 227	9 359	11 625

Encours provisionnables et provisions par zone géographique

30.06.2020

<i>(En M EUR)</i>	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	415 856	23 343	10 219	449 418	584	912	5 020	6 516
Europe de l'Ouest (hors France)	161 766	6 707	2 351	170 824	264	243	950	1 457
Europe de l'Est UE	47 951	3 725	1 036	52 712	113	237	635	985
Europe de l'Est hors UE	22 790	1 142	483	24 415	89	52	378	519
Amérique du Nord	116 712	1 970	386	119 068	76	106	114	296
Amérique Latine et Caraïbes	9 314	1 154	251	10 719	13	18	102	133
Asie-Pacifique	40 408	845	618	41 871	33	12	362	407
Afrique et Moyen- Orient	43 260	3 082	3 398	49 740	200	205	2 429	2 834
Total	858 057	41 968	18 742	918 767	1 372	1 785	9 990	13 147

31.12.2019

<i>(En M EUR)</i>	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	358 931	19 606	9 927	388 464	421	703	4 834	5 958
Europe de l'Ouest (hors France)	153 418	3 680	1 911	159 009	186	119	821	1 126
Europe de l'Est UE	48 747	3 358	1 012	53 117	93	184	639	916
Europe de l'Est hors UE	25 879	518	516	26 913	85	25	437	547
Amérique du Nord	108 578	411	348	109 337	37	28	49	114
Amérique Latine et Caraïbes	10 198	344	206	10 748	9	5	103	117
Asie-Pacifique	43 174	391	230	43 795	16	5	191	212
Afrique et Moyen- Orient	43 690	1 837	3 241	48 768	192	158	2 285	2 635
Total	792 615	30 145	17 391	840 151	1 039	1 227	9 359	11 625

Encours provisionnables et provisions par note de la contrepartie

30.06.2020

(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	75 321	-	-	75 321	0	-	-	0
2	151 394	87	-	151 481	3	0	-	3
3	79 018	25	-	79 043	21	0	-	21
4	127 385	348	-	127 733	119	4	-	123
5	107 488	8 412	-	115 900	334	205	0	539
6	21 323	11 324	-	32 647	237	590	0	827
7	1 294	3 047	-	4 341	30	191	-	221
Défaut (8, 9, 10)	-	-	9 103	9 103	0	0	4 834	4 834
Autre méthode	294 834	18 725	9 639	323 198	628	795	5 156	6 579
Total	858 057	41 968	18 742	918 767	1 372	1 785	9 990	13 147

31.12.2019

(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	68 702	-	-	68 702	-	-	-	-
2	106 537	1	-	106 538	1	-	-	1
3	75 750	8	-	75 758	5	-	-	5
4	127 321	372	-	127 693	34	2	-	36
5	105 472	2 252	-	107 724	153	59	-	212
6	22 731	5 503	-	28 234	146	221	-	367
7	812	2 174	-	2 986	7	137	-	144
Défaut (8, 9, 10)	-	-	8 133	8 133	-	-	4 316	4 316
Autre méthode	285 290	19 835	9 258	314 383	693	808	5 043	6 544
Total	792 615	30 145	17 391	840 151	1 039	1 227	9 359	11 625

Les expositions pour risque de crédit augmentent de 79 milliards d'euros, passant de 840 milliards d'euros à 919 milliards d'euros. La variation s'explique essentiellement par :

- la hausse de l'exposition sur les souverains (+46 milliards d'euros), notamment liée à une augmentation des dépôts auprès de la Banque de France ;
- la hausse de l'exposition sur les entreprises (+19 milliards d'euros), notamment liée aux Prêts Garantis par l'Etat (+13,5 milliards d'euros) en France ;
- la hausse de l'exposition sur les établissements (+9 milliards d'euros), portée par l'intégration des dépôts de garantie auprès des CCP, en particulier sur la France et l'Asie-Pacifique.

Les dépréciations et provisions augmentent de 1,5 milliard d'euros, passant de 11,6 milliards d'euros à 13,1 milliards d'euros. Cette hausse est notamment constatée sur les entreprises et principalement expliquée par l'impact de la crise sanitaire actuelle sur la situation économique :

- la hausse sur les Etapes 1 et 2 s'explique par la mise à jour des paramètres IFRS 9 avec un impact de 0,6 milliard d'euros, ainsi que par la dégradation des notes des contreparties ;
- la hausse sur l'Etape 3 est due à l'augmentation des encours douteux ainsi qu'à un nombre significatif de dotations complémentaires sur des encours douteux.

5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Société Générale

Société anonyme

17, cours Valmy

92972 Paris-La Défense Cedex

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de Société Générale, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration le 31 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 31 juillet 2020 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense, le 5 août 2020

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Marc Mickeler

Micha Missakian

6. ACTION, CAPITAL ET ÉLÉMENTS JURIDIQUES

6.1 Informations sur le capital

Répartition du capital et des droits de vote*

	Situation au 30 juin 2020 ⁽¹⁾				
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ⁽²⁾	% des droits de vote ⁽²⁾	% des droits de vote exerçables en AG ⁽²⁾
Plan mondial d'actionnariat salarié	55 635 856	6,52%	99 759 025	10,81%	10,83%
Actionnaires détenant plus de 1,5% du capital ou des droits de vote ⁽³⁾	114 171 627	13,38%	119 867 347	12,98%	13,02%
<i>BlackRock, Inc.</i>	60 760 100	7,12%	60 760 100	6,58%	6,60%
<i>The Capital Group Companies, Inc.</i>	32 811 900	3,84%	32 811 900	3,55%	3,56%
<i>CDC</i>	20 599 627	2,41%	26 295 347	2,85%	2,86%
Public	681 292 096	79,84%	701 308 550	75,96%	76,15%
Autodétention	2 271 915	0,27%	2 271 915	0,25%	0,00%
Autocontrôle ⁽⁴⁾	0	0,00%	0	0,00%	0,00%
Total		100%		100%	
Base de référence	853 371 494		923 206 837		920 934 922

* y compris droits de vote double (article 14 des statuts)

(1) Au 30 juin 2020, la part des actionnaires institutionnels européens dans le capital est estimée à 46,4%.

(2) Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions d'autocontrôle et d'autodétention pour le calcul du nombre total de droits de vote, mais ces actions sont dépourvues de droit de vote en Assemblée générale.

(3) Les statuts de Société Générale comprennent un premier seuil déclaratif à 1,5% du capital ou des droits de vote puis un second à 3% et ensuite des seuils à intervalle de 1% à partir de 3%. Au cours du premier semestre 2020, hors OPCVM et activité de trading d'établissements financiers, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir plus de 1,5% du capital ou des droits de vote.

(4) Hors actions détenues dans le cadre des Activités de Marché.

Au 30 juin 2020, le nombre d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 33 500 titres.

6.2 Informations complémentaires

Mise à jour de la page 551 du Document d'enregistrement universel 2020

Déclaration des franchissements de seuils statutaires

Le paragraphe y afférent du document d'enregistrement universel 2020 en page 551 est remplacé par le paragraphe suivant :

En application des dispositions de l'article 6.2 des statuts de la Société, toute personne, agissant seule ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, un nombre de titres représentant 1,5% ou 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenue d'informer celle-ci par écrit dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent.

Au-delà du seuil de 3%, chaque franchissement d'un seuil supplémentaire de 1% du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société, dans les conditions fixées par l'article 6.2 des statuts.

Toute personne, agissant seule ou de concert, est également tenue d'informer la Société dans le délai de quatre jours de bourse, lorsque le pourcentage du capital ou des droits de vote qu'il détient devient inférieur à chacun des seuils mentionnés à l'article 6.2 des statuts.

Pour l'application des obligations de déclaration des franchissements de seuils mentionnées à l'article 6.2 des statuts, sont assimilés aux actions ou aux droits de vote détenues les actions ou droits de vote énumérés à l'article L. 233-9, I du Code de commerce.

Le non-respect de déclaration de ces seuils est sanctionné, conformément aux dispositions législatives en vigueur, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Titres au porteur identifiables

Le paragraphe y afférent du document d'enregistrement universel 2020 en page 551 est remplacé par le paragraphe suivant :

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

Le paragraphe 7.3.1 – Renseignements de caractère général est complété du paragraphe ci-dessous :

Participation des salariés actionnaires

A la suite des modifications statutaires votées par l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2020, à compter de la prochaine assemblée générale du 18 mai 2021, les actionnaires salariés seront représentés au conseil d'administration par un administrateur, en complément des deux administrateurs représentant l'ensemble des salariés. L'état de la participation des salariés au capital social calculée pour le besoin particulier de la désignation de ce nouvel administrateur représente, en application des modalités de calcul prévues à l'article L. 225-102 du code de commerce et des nouvelles stipulations de l'article 6.5 des statuts, 7,78 % du capital à la date du 30 juin 2020.

A la suite des modifications du règlement du FCPE « Société Générale actionnariat (FONDS E) » décidées le 16 avril 2020 et qui entreront en vigueur le 1er janvier 2021, conformément à l'alinéa 3 de l'article L. 214-165 II du code monétaire et financier, les droits de vote relatifs aux actions Société Générale comprises dans les actifs de ce fonds, correspondant à 9,39 % des droits de vote à la date du 30 juin 2020, seront exclusivement exercés individuellement par les porteurs de parts et, pour les fractions de parts formant rompus, par le conseil de surveillance de ce fonds.

6.3 Statuts

Mise à jour du chapitre 7.4 du Document d'enregistrement universel 2020, mise à jour des statuts au 19 mai 2020

DÉNOMINATION - FORME - DURÉE - SIÈGE - OBJET

ARTICLE PREMIER

La Société, dénommée SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1er janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1er janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code du commerce, ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2

Le Siège de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE est établi à PARIS (9ème), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 3

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par la réglementation en vigueur, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

CAPITAL - ACTIONS

ARTICLE 4

4.1. Capital social

Le capital est de 1 066 714 367,50 euros. Il est divisé en 853 371 494 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 euro et entièrement libérées.

4.2. Augmentation et réduction du capital

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de la ou des Assemblées compétentes.

Toute réduction de capital motivée par des pertes s'opérera entre les actionnaires proportionnellement à leur participation au capital social.

ARTICLE 5

Sauf dispositions législatives, réglementaires ou statutaires contraires, toutes les actions jouissent des mêmes droits.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

ARTICLE 6

6.1. Forme et transmission des actions

Les actions sont, au gré de l'ayant-droit, nominatives ou au porteur et sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

6.2. Seuils statutaires

Toute personne, agissant seule ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, un nombre de titres représentant 1,5% ou 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenue d'informer celle-ci par écrit dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds Communs de Placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent.

Au-delà du seuil de 3%, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 1% du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus.

Toute personne, agissant seule ou de concert, est également tenue d'informer la Société dans le délai de quatre jours de bourse lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au présent article.

Pour l'application des trois alinéas précédents, sont assimilés aux actions ou aux droits de vote détenues les actions ou droits de vote énumérés à l'article L. 233-9, I du Code de commerce.

Le non-respect de déclaration de ces seuils est sanctionné conformément aux dispositions législatives en vigueur, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

6.3. Droits des actionnaires

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sous réserve de dispositions particulières des présents statuts.

6.4. Participation des salariés dans le capital

Les actions nominatives détenues directement par les salariés et régies par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce sont prises en compte pour la détermination de la proportion du capital détenue par le personnel en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 7

I - ADMINISTRATEURS

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant trois catégories d'Administrateurs :

1. DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES.

Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.

La durée des fonctions des Administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un Administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque Administrateur doit être propriétaire de 600 actions au moins.

2. DES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ.

Le statut et les modalités d'élection de ces Administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des Administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

3. UN ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES NOMMÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES.

L'Assemblée générale nomme un administrateur représentant les salariés actionnaires.

La durée de ses fonctions est de 4 ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives notamment à leur âge.

Cette disposition s'applique à compter de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2020.

II - MODALITÉS D'ÉLECTION

1. ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ.

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les premiers Administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les Administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des Administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur au nombre statutaire avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l'envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l'étranger ;
- les agents d'un service, d'un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d'un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction Générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en oeuvre pourra déroger, en tant que de besoin, aux modalités d'organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts.

2. ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES NOMMÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES.

Lorsque les conditions légales sont réunies, un membre du Conseil d'administration représentant les salariés actionnaires est nommé par l'assemblée générale ordinaire selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ainsi que par les présents statuts.

La durée du mandat est identique à celle des mandats des autres administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire. Le mandat est exercé par le candidat nommé, ou par son remplaçant en cas de cessation définitive, en cours de mandat, des fonctions d'administrateur du candidat avec lequel il a été nommé. L'exercice du mandat prend fin de plein droit en cas de perte de la qualité de salarié de la Société ou d'une société qui lui est liée au sens de la réglementation en vigueur.

Les candidats à la nomination aux fonctions d'administrateur représentant les salariés actionnaires sont désignés lors d'une élection unique par l'ensemble des salariés actionnaires, y compris les porteurs de parts de fonds communs de

placement investis en titres Société Générale. Les périmètres des électeurs et des éligibles sont définis par la réglementation en vigueur et les présents statuts.

La consultation des salariés actionnaires peut intervenir par tout moyen technique permettant d'assurer la fiabilité du vote, en ce compris le vote électronique ou par correspondance. Chaque électeur dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient directement ou indirectement au travers d'un fonds commun de placement.

Tout candidat doit se présenter avec un remplaçant qui remplit les mêmes conditions légales d'éligibilité que le candidat. Le remplaçant est appelé à remplacer le candidat, pour la durée du mandat restant à courir. Le candidat et son remplaçant sont de sexe différent.

Seules les candidatures présentées par des électeurs (i) représentant au moins 0,1% des actions détenues directement ou indirectement par les salariés actionnaires et (ii) bénéficiant de 100 parrainages d'électeurs salariés, sont recevables.

Un procès-verbal de la consultation est établi : il comporte le nombre de voix recueillies par chacune des candidatures ainsi qu'une liste des candidats et remplaçants valablement désignés.

Seules les deux candidatures ayant obtenu le plus grand nombre de voix exprimées lors de la consultation des salariés actionnaires sont soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire.

Les modalités relatives à l'organisation et au déroulement de la consultation des salariés actionnaires et à la désignation des candidats non définies par la réglementation en vigueur et les présents statuts sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition de la Direction générale.

Le Conseil d'administration présente les candidats désignés et leurs remplaçants à l'Assemblée générale ordinaire au moyen de résolutions distinctes, et agrée, le cas échéant, une des résolutions.

L'administrateur représentant les salariés actionnaires et son remplaçant sont nommés par l'assemblée générale ordinaire parmi les candidats et remplaçants valablement désignés. Dans les conditions de quorum et de majorité applicables à toute nomination d'administrateur, la personne qui aura recueilli le plus grand nombre de voix exprimées dont disposent les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire sera élue comme administrateur.

L'administrateur représentant les salariés actionnaires devra détenir de manière continue, soit directement, soit à travers un fonds commun de placement, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalant au moins à une action. A défaut, il sera réputé démissionnaire d'office à moins d'avoir régularisé sa situation dans un délai de 3 mois.

En cas de cessation définitive du mandat de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, son remplaçant, s'il remplit toujours les conditions d'éligibilité, entre immédiatement en fonction pour la durée du mandat restant à courir. S'il n'est plus actionnaire, il doit régulariser sa situation dans un délai de 3 mois à compter de son entrée en fonction ; à défaut, il est réputé démissionnaire à l'issue de ce délai.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, du siège d'administrateur représentant les salariés actionnaires, la désignation des candidats au remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires s'effectuera dans les conditions prévues au présent article, au plus tard avant la réunion de la plus prochaine assemblée générale ordinaire ou, si celle-ci se tient moins de 4 mois après que le poste est devenu vacant, avant l'assemblée générale ordinaire suivante. L'administrateur représentant les salariés actionnaires ainsi nommé au poste vacant le sera pour la durée d'un mandat.

Jusqu'à la date de remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, le Conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Dans l'hypothèse où, en cours de mandat, les conditions prévues par la réglementation en vigueur pour la nomination d'un administrateur représentant les salariés actionnaires n'étaient plus réunies, le mandat de l'administrateur représentant les salariés actionnaires prendrait fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire où serait présenté le rapport du Conseil d'administration constatant cet état de fait.

III - CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux Censeurs.

Les Censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'administration.

ARTICLE 8

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

ARTICLE 9

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonctions atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

ARTICLE 10

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, au Siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est Administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les Administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des décisions relevant des attributions propres du Conseil d'administration ainsi que les décisions de transfert du siège social dans le même département peuvent être prises par consultation écrite des Administrateurs.

ARTICLE 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque Administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité Social et Economique Central assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

A l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la Société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à toute ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 12

Dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les membres du Conseil peuvent recevoir, au titre de leur mandat, une rémunération dont le montant global est déterminé par l'Assemblée générale, et qui est réparti entre les administrateurs par le Conseil selon des principes de répartition soumis à l'Assemblée générale.

DIRECTION GÉNÉRALE

ARTICLE 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil,
- les 2/3 au moins des Administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société vis à vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'Administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. A l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES

ARTICLE 14

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un Administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15% du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15% n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01% des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

ASSEMBLÉES SPÉCIALES

ARTICLE 15

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories, sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et par l'article 14 des présents statuts.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ARTICLE 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

COMPTES ANNUELS

ARTICLE 17

L'exercice commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par les dispositions législatives en vigueur jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que les dispositions législatives ou statutaires ne permettent pas de distribuer.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

ARTICLE 19

Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant le cours de la Société ou lors de la liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, seront soumises exclusivement à la juridiction des tribunaux du siège social.

DISSOLUTION

ARTICLE 20

En cas de dissolution de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, à moins que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur n'en disposent autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

7. RESPONSABLE DU DEUXIEME AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

7.1 Responsable du deuxième amendement au Document d'enregistrement universel

M. Frédéric OUDÉA

Directeur général de Société Générale

7.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (constitué par les sections du présent Document d'enregistrement universel listées dans la table de concordance à la section 8.2.) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 5 août 2020

M. Frédéric OUDÉA

Directeur général de Société Générale

7.3 Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom : Société Ernst & Young et Autres
représentée par M. Micha Missakian

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense

Date de nomination : 22 mai 2012

Date de renouvellement : 23 mai 2018

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nom : Société Deloitte & Associés
représentée par M. Jean-Marc Mickeler

Adresse : 6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Date de 1^{ère} nomination : 18 avril 2003

Date du dernier renouvellement : 23 mai 2018

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

7.4 Déclaration de l'émetteur relative à l'amendement

Ce deuxième amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 5 août 2020 sous le numéro D-20-0122-A02 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

8. TABLES DE CONCORDANCE

8.1 Table de concordance de l'amendement

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	Numéros de pages du Document d'enregistrement universel	1 ^{er} Amendement	2 ^{ème} Amendement
1. PERSONNES RESPONSABLES			
1.1. Nom et fonction des personnes responsables	568	52	179
1.2. Déclaration des personnes responsables	568	52	179
1.3. Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA	NA
1.4. Informations provenant de tierces parties	NA	NA	NA
1.5. Dépôt auprès de l'autorité compétente sans approbation préalable	1	1	180
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES			
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	568	53	180
2.2. Démission, révocation ou non-renouvellement des commissaires aux comptes	NA	NA	NA
3. FACTEURS DE RISQUE	148-156	29-30	45-59
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR			
4.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	550	NA	1 ; 169
4.2. Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	550	NA	NA
4.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	550	NA	169
4.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	550	NA	1 ; 169
5. APERÇU DES ACTIVITÉS			
5.1. Principales activités	8-10 ; 49-55	NA	5-30
5.2. Principaux marchés	8-15 ; 18-28 ; 30-31 ; 423-426	6-26	5-30 ; 52 ; 89
5.3. Évènements importants dans le développement des activités	6-7 ; 18-28	6-28	5-30 ; 32-36
5.4. Stratégie et objectifs	12-17	3-4	5 ; 19 ; 30 ; 48-49 ; 51
5.5. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	NA	NA
5.6. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	30-48	6-28	5-30 ; 51
5.7. Investissements	4 ; 256-308 ; 333-337	NA	41-43
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE			
6.1. Description sommaire du Groupe	8-10 ; 30-31	NA	30-31
6.2. Liste des filiales importantes	34-48 ; 437-464	NA	31 ; 37-38 ; 64 ; 93
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT			
7.1. Situation financière	16-17 ; 32-48 ; 56-62	3-28	3-30 ; 37-40

Rubriques	Numéros de pages du Document d'enregistrement universel	1^{er} Amendement	2^{ème} Amendement	
7.2.	Résultats d'exploitation	32-48	6-26	5-30
8.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX			
8.1.	Informations sur les capitaux de l'émetteur	310-314 ; 417-419 ; 513-515	9 ; 20 ; 23 ; 24 ; 25 ; 27 ; 32	80 ; 141-142 ; 167-168
8.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	315	NA	81 ; 94-98
8.3.	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	59-67	6 ; 9 ; 17 ; 27 ; 28	39-40
8.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	551	NA	NA
8.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.7.2.	59-67 ; 64	NA	39-40
9.	ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE	16-17 ; 32-48 ; 172-173	3-4 ; 29-30	3-30 ; 49-51
10.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES			
10.1.	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	16-17 ; 64	3-28	5-30
10.2.	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	16-17	3-4	3-4
11.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA	NA	NA
12.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE			
12.1.	Conseil d'administration et Direction générale	70-101 ; 142	NA	71-74
12.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	142	NA	72
13.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES			
13.1.	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	102-138	NA	NA
13.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	406	NA	NA
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION			
14.1.	Date d'expiration du mandat actuel	73 ; 78-85 ; 96-98	NA	72
14.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA	NA	NA
14.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	90-95	38-51	72
14.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	71	38	NA
14.5.	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du conseil et des comités	NA	NA	71-74 ; 168
15.	SALARIÉS			
15.1.	Nombre de salariés	261	NA	30 ; 56
15.2.	Participations et stock-options des mandataires sociaux	78-85 ; 96-98 ; 102-138	NA	136-137
15.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	405-406 ; 412 ; 509 ; 545	37	135-137 ; 168
16.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES			
16.1.	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	545-546	NA	167-168
16.2.	Droits de vote différents des actionnaires susvisés	545-546 ; 551	NA	167-168
16.3.	Contrôle de l'émetteur	545-546 ; 549	NA	NA

Rubriques	Numéros de pages du Document d'enregistrement universel	1^{er} Amendement	2^{ème} Amendement
16.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA
17.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	143 ; 406 ; 522 - 532	NA
18.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
18.1.	Informations financières historiques	135 ; 147 ; 157-163 ; 172-173 ; 181 ; 183-186 ; 199-211 ; 214 - 219 ; 231-236 ; 310-468 ; 474-535	5-28
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres	NA	5-28
18.3.	Audit des informations financières annuelles historiques	469-473 ; 536-540	NA
18.4.	Informations financières <i>proforma</i>	NA	NA
18.5.	Politique en matière de dividendes	15 ; 543-544	5-6 ; 9 ; 30
18.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	247 ; 466-468 ; 533-535	35-37
18.7.	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	63-64	3-28
19.	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
19.1.	Capital social	140-141 ; 545-551	NA
19.2.	Acte constitutif et statuts	552 - 556	NA
20.	CONTRATS IMPORTANTS	64	NA
21.	DOCUMENTS DISPONIBLES	551	NA

8.2 Table de concordance du rapport financier semestriel

En application de l'article 9 paragraphe 12 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, le présent amendement comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	Numéros de page
Etats financiers au 30 juin 2020	75- 165
Rapport semestriel d'activité	3- 44
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Événements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels 	5-44
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restants de l'exercice 	3-4
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Principales transactions intervenues entre parties liées 	NA
Attestation du responsable	179
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2020	166